



PERSPECTIVES



I. MISE EN OEUVRE DU SDPRN

Le suivi du schéma sera assuré de façon régulière par la DDEA, en lien avec les communes et autres acteurs concernés, à l'aide des indicateurs définis en annexe, conçus de façon à constituer des outils de suivi des actions du SDPRN.

Une présentation de la mise en oeuvre du schéma sera par ailleurs faite à la Commission départementale des risques naturels majeurs une fois par an, à l'aide des indicateurs de suivi définis dans chaque fiche action, et détaillés en annexe.

II. EVOLUTIONS POSSIBLES DU SDPRN

Cette partie présente les éléments qui n'ont pu être intégrés au SDPRN avant son approbation, mais qu'il conviendra de prendre en compte lors de son évolution ultérieure, notamment de sa mise à jour dans 5 ans.

Les observations formulées pendant la concertation du SDPRN ont pour la plupart été intégrées dans la présente version du schéma (cf annexe : « bilan de la concertation »).

Actions complémentaires

Suite à la mise en oeuvre de l'action n°3 (étude sur le ruissellement pluvial), les communes prioritaires vis à vis de cet aléa seront identifiées et l'opportunité de réaliser des PPRI pluviale sera examinée. Ainsi, une action spécifique au programme d'élaboration de ces PPRI pluviale sera incluse au SDPRN lors de son actualisation.

Le risque tempêtes n'a pas été traité dans le présent schéma. En effet, compte tenu de son caractère imprévisible, il n'entre généralement pas dans la politique de prévention des risques pilotés par la DDEA. Il semble cependant intéressant de prendre en compte ce risque compte tenu des dégâts qu'il peut engendrer. Cela pourrait être envisagé lors de la révision du SDPRN. La DIREN, l'IAURIF et Météo France seraient alors associés à la réflexion.

Le besoin d'une meilleure connaissance des nappes phréatiques semble émerger. Il s'agit d'une action envisageable lors de la révision du SDPRN, en lien avec la DIREN et le BRGM.

Améliorations cartographiques

Afin de rendre le SDPRN plus complet, quelques améliorations cartographiques sont proposées à l'occasion de sa mise à jour.

La connaissance du risque de ruissellement pluvial devra être cartographiée dans la partie A.I du bilan relative à la connaissance des phénomènes (cf. action n°3), en dépassant le cadre du département, c'est-à-dire en s'élargissant aux bassins versants voisins le cas échéant.

La partie A.II. du bilan relative aux moyens de prévention pourrait comporter une carte révélant la localisation des repères de crue dans le département, suite à la mise en oeuvre de l'action n°13.

Dans la partie A.III relative à la synthèse du bilan, faute de données exhaustives relatives aux demandes d'arrêtés Cat Nat n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance et aux autres sinistres survenus, l'état d'exposition aux aléas des communes, ne sont pas des indicateurs parfaitement rigoureux. L'action n°1 devrait permettre d'y remédier. La carte correspondante sera alors

mise à jour. Une approche pondérée des différents sinistres (donnant la priorité aux arrêtés Cat Nat, devant les demandes non reconnues et les autres sinistres recensés) permettra de caractériser plus précisément le niveau d'exposition aux aléas des communes.

Une carte indiquant le montant annuel des remboursements par les assurances pour chaque commune, en lien avec le nombre d'arrêtés Cat Nat obtenus, et déclinée dans le temps, permettrait de compléter les cartes caractérisant la vulnérabilité des communes. En outre, elle aurait un intérêt pédagogique.

i ANNEXES



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des partenaires.....	161
Annexe 2 : Bilan de la concertation.....	163
Annexe 3 : Extrait de l'étude Grif-Set sur les coulées de boues dans le Val d'Oise	199
Annexe 4 : Questionnaire à l'attention des maires du Val d'Oise	207
Annexe 5 : Guide d'entretien auprès des 6 communes «de référence»	213
Annexe 6 : Fiches d'entretien des 6 communes «de référence»	217
Annexe 7 : Questionnaire de l'enquête «micro-trottoir» sur les risques naturels et l'information préventive	265
Annexe 8 : Tableau d'exposition des territoires et populations des communes aux phénomènes naturels.....	269
Annexe 9 : Méthodologie de la base de données communale	273
Annexe 10 : Notice explicative de la cartographie du SDPRN.....	279
Annexe 11 : Indicateurs de suivi du SDPRN.....	285

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTENAIRES ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION DU SDPRN

Membres du groupe de travail:

- le Service de l'Eau, de la Forêt et de l'Environnement/DDEA
- le Service d'Ingénierie d'Appui Territorial/DDEA
- le SATE/DDEA
- le SATO/DDEA
- la Mission territoriale siège /SUADD/DDEA
- le 3DCT/Préfecture
- le SIDPC/Préfecture
- la Direction de l'Environnement/Conseil Général
- l'Inspection Générale des Carrières/Conseil Général
- le LROP

Membres experts associés :

- DIREN Ile-de-France,
- PNR du Vexin français,
- SNS,
- Entente Oise-Aisne,
- SHL/DDEA

ANNEXE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION AUTOUR DU SDPRN DU VAL D'OISE

Déroulement de la concertation

Une première présentation du projet de SDPRN a été faite en Commission départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) le 30 novembre 2007 (cf. compte-rendu en annexe). Dans une lettre du 28 décembre 2007, le préfet a ensuite invité les membres de la CDRNM à formuler leurs remarques par écrit à la DDEA 95 sur une version papier du projet remise à chacun.

Trois réunions ont eu lieu en 2008, afin de présenter le projet de SDPRN aux communes (cf. compte-rendus en annexe) :

- le 27 octobre 2008 à la Sous-Préfecture d'Argenteuil ;
- le 12 novembre 2008 à la Préfecture de Cergy
- le 18 novembre 2008 à la sous préfecture de Sarcelles.

Suite à ces réunions de concertation, les communes ont été invitées par les Sous-Préfectures à présenter leurs remarques par écrit à la DDEA 95 sur une version informatique du schéma mise en ligne avec un accès restreint sur le site internet de la DDEA.

Enfin, le projet de SDPRN finalisé a été présenté à la CDRNM, pour validation, le 30 avril 2009.

Modifications apportées au schéma suite à la 1ère présentation en CDRNM

1. Des cartes d'exposition des communes (en surface et population) ont été réalisées sur des critères objectifs.
2. Le SIAH du Croult et petit Rhône a souligné qu'il était réducteur d'apprécier le risque au simple déclenchement d'un arrêté de catastrophe naturelle, de nombreux phénomènes se produisant sans pour autant que soit pris des arrêtés correspondants. Il a suggéré que la notion de temps de retour soit intégrée dans d'éventuels scénarios de lutte contre les inondations. Les arrêtés de catastrophe naturelle ont effectivement servi de base à la plupart des analyses à l'origine des cartes du SDPRN. Cependant, certaines actions du schéma, comme la création d'une base de données communale, devraient permettre d'améliorer la connaissance des risques afin que les cartes qui seront mises à jour lors de l'actualisation du schéma intègrent des informations plus précises que les seuls arrêtés de catastrophe naturelle. Par ailleurs, le temps de retour est quand à lui bien sur pris en compte lors de l'élaboration des plans de prévention des risques inondation.
3. La commune de Méry-sur-Oise a souhaité que les surfaces urbanisées ou urbanisables soient davantage pris en compte (avec un critère de pondération supérieur à celui des autres critères, notamment celui lié à la nature des cavités) pour la priorisation de la transformation des R111-3 en PPRN -action n°14). Le comité de suivi du SDPRN n'a toutefois pas voulu revenir sur les critères définis avec l'IGC (carrières de gypse prioritaires sur les carrières de calcaire grossier).
4. La commune d'Argenteuil a émis le souhait que la pose des repères de crues soit mutualisée.
5. Quelques remarques quant à la forme du document ont été faites par divers participants : commune d'Argenteuil, Chambre interdépartementale des notaires de Versailles, SDIS. Elles ont été intégrées à la version finale du SDPRN.

Modifications faites suite aux réunions de concertation avec les communes

1. Action 2 : la notion de responsabilité des propriétaires de terrain sous-minés par des carrières souterraines abandonnées est souligné.
2. Action 19 : la plaquette relative aux subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs sera très concrète, complémentaire de la plaquette nationale existante, illustrée par des exemples Val d'Oisiens et produite dans les meilleurs délais.

3. Action 21 : elle est concernée désormais les programmes de retour d'expérience suite aux événements exceptionnels et pas uniquement suite aux catastrophes naturelles.

4. Carte n°6 : La mairie d'Argenteuil nous ayant fait remarquer qu'aucun arrêté de catastrophe naturelle n'était représenté pour la ville d'Argenteuil sur la carte n°6 alors qu'il existe des arrêtés de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse de 1991, 1997 et 2000 nous avons fait un travail de mise à jour des arrêtés CatNat et créé une table géoréférencée. L'utilisation de cette table produit une carte n°6 plus à jour et plus précise dans laquelle les arrêtés CatNat pour la commune d'Argenteuil apparaissent.

Précisions apportées au schéma suite à la 2ème présentation en CDRNM

1. La diffusion papier du SDPRN concernera les membres de la CDRNM, l'ensemble des communes du Val d'Oise, mais également les établissements publics de coopération intercommunale et l'Ordre des géomètres. Par ailleurs, une version informatique sera en accès au grand public sur le site internet de la DDEA.

2. Faisant réponse à la demande du SDIS d'avoir un accès à la base de données communale, il est précisé que les modalités d'accès à cette base de données seront à affiner avec les communes (accès restreint ou accès grand public), mais qu'en tout état de cause, un accès pour le SDIS sera prévu.



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le 20 DEC. 2007

Bureau de la Dynamique
des Territoires et de
l'Intercommunalité

Affaire suivie par : Guillaume BAILEY
☎ 01 34 20 27 91
☎ 01 30 30 62 63
✉ guillaume.bailey@val-doise.pref.gouv.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM) DU 30 NOVEMBRE 2007**

OBJET : Installation de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet de schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN) par la DDEA
- Bilan de l'utilisation du « Fonds Barnier »
- Information sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Point de situation sur les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

PARTICIPANTS : annexe jointe

1 – Présentation du projet de schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN) par la DDEA

Le diaporama présenté par la DDEA avait été adressé par courrier aux membres de la CDRNM une semaine avant la réunion. La DDEA distribue en séance un premier projet de SDPRN. Ce schéma dépasse largement l'outil « PPR » dans la mesure où il intègre d'autres dimensions de la prévention des risques : connaissance des risques, surveillance des phénomènes, information et éducation sur les risques, prise en compte des risques dans l'aménagement, travaux de réduction des risques et retour d'expériences. Il constitue un travail collégial et partenarial avec l'ensemble des acteurs de la prévention, à l'échelle du département. Il vise à coordonner les stratégies et actions de l'ensemble des partenaires. Selon la DDEA, bien que ce ne soit pas prévu par les textes, il s'agit donc d'un document qui mérite de faire l'objet d'une concertation avec les collectivités concernées (C).

La DDEA explique la méthodologie adoptée pour l'élaboration du SDPRN : travail technique au sein d'un comité de pilotage associant les services de l'Etat et le Conseil général, appui technique de l'Université de Cergy-Pontoise, notamment pour la réalisation d'enquêtes de terrain (auprès de 6 communes de référence et de 300 personnes).

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.pref.gouv.fr>
10, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 08.21.80.30.95 – Fax : 01.30.30.62.63
1 sur 4

Le projet de SDPRN comporte un bilan (A), des objectifs généraux et un programme d'actions (B), ainsi que des perspectives sur sa mise en oeuvre, son suivi et sa mise à jour ultérieure.

A - Présentation du bilan

Seule a été présentée la synthèse de ce bilan (partie A.III du projet de SDPRN). En effet, le bilan n'est pas encore finalisé : il est en cours de validation par l'ensemble des services techniques concernés. Une version complète du bilan sera adressée par courrier aux membres de la CDRNM avant les vacances de Noël.

Selon M. Seimbille, de l'Entente Oise Aisne, la carte sur la vulnérabilité devrait être renommée « carte sur la vulnérabilité recensée », car ce n'est qu'une approche partielle de la vulnérabilité qui est présentée, à travers la densité de population des communes.

Par ailleurs, le maire d'Auvers-sur-Oise pense que la population de référence pour le calcul de la vulnérabilité des communes ne devrait comporter que la population concernée directement par les risques.

M. Seimbille ajoute que l'information doit être différente selon les risques considérés.

La DDEA prend note de ces observations et modifiera la carte en question. Une approche plus fine de l'exposition des populations aux différents risques sera présentée, et la carte sera renommée.

Par ailleurs, il sera bien explicité quels sont les critères retenus pour caractériser l'aléa global des communes.

La DDEA souligne enfin que la partie A.I. du bilan qui n'est pas présentée aujourd'hui comporte des cartes thématiques plus précises. L'objectif des cartes de synthèse de cette partie A.III. Du bilan était d'avoir une vision globale des risques et de l'état de prévention de chaque commune, afin de dégager les grandes orientations du programme d'actions.

B – Objectifs généraux et programme d'actions

Les objectifs généraux et actions correspondantes sont rapidement présentées, et 5 actions particulièrement emblématiques du SDPRN font l'objet d'un éclairage particulier :

- Action 1 : Base de données communale « risques naturels »

M. Andruch, correspondant des assurances, propose que les assureurs relaient auprès des services de l'Etat les informations relatives à la nature, à la localisation et au coût des sinistres afin d'alimenter la base de données mise en place dans le cadre de cette action.

- Action 12 : Information des particuliers sur les prescriptions des PPR

Cette action pose 3 questions : Qui doit informer ? Quand doit-on informer ? Comment est organisé le suivi de la mise en oeuvre des prescriptions des PPR ?

Le maire d'Auvers-sur-Oise pense que l'annexion des PPR aux Plans Locaux d'Urbanisme n'est pas une mesure suffisante. De ce fait, les habitants n'ont pas une connaissance précise des risques et des prescriptions des PPR. Pour lui, l'information sur les mesures rendues obligatoires par le PPR doit en effet faire l'objet d'une diffusion spécifique aux personnes

concernées. L'Etat pourrait préparer le contenu de l'information, et les communes pourraient se charger de la diffusion.

Mme Franchette, mairie de Pontoise, souligne que les documents à diffuser doivent être simples, attractifs et pédagogiques. Concernant le suivi administratif des travaux exigés dans le cadre d'un PPR, elle est sceptique, dans la mesure où le certificat de réalisation des travaux par un propriétaire n'est que déclaratif.

Il est tout de même conclu que ni l'Etat ni les communes n'ont les moyens de réaliser un contrôle in situ, et que dans ces conditions, le suivi administratif assuré par la Préfecture tel que proposé dans l'action n°12 est la solution la plus pertinente.

Pour M. Seimbille, l'information ciblée auprès des personnes concernées par les prescriptions du PPR doit être faite au moment de l'approbation du PPR. Par ailleurs, lors de la vente de biens, l'information n'est pas toujours transmise par le propriétaire (*bien que l'état des risques soit une pièce obligatoire lors de la vente d'un bien immobilier*).

- Action 14 : Transformation des anciens R.111-3 en véritables PPRMT

Cette action concerne 96 communes. A raison de 4 PPR par an, 24 ans seront nécessaires pour réaliser ce travail. Il est donc nécessaire de hiérarchiser le travail, afin de commencer par les communes les plus prioritaires. Les critères d'aléas et d'enjeux retenus ont été discutés avec les services techniques concernés, notamment l'Inspection générale des Carrières (IGC).

M. Etcheberry précise que la consultation de l'IGC dans le cadre de l'instruction des permis de construire n'a jamais été obligatoire, mais conseillée.

Compte-tenu de l'échéance du SDPRN (5 ans), les priorités retenues ne portent que sur des communes comprenant des carrières de gypse.

Cette action ne suscite pas de remarques de la part des membres de la commission.

- Action 17 : Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des PPRN

M. Seimbille rappelle que la concertation sur les PPR ne doit pas signifier négociation des aléas avec les collectivités. Les aléas doivent être définis le plus objectivement possible.

- Action 19 : Améliorer l'efficacité de l'utilisation du Fonds Barnier

Compte tenu du foisonnement et de la complexité des textes encadrant la gestion du Fonds Barnier, cette action est particulièrement attendue par les membres de la CDRNM. La DIREN précise toutefois que l'échéance de 2009 pour la réalisation d'une plaquette d'information précise et pédagogique sur le sujet est justifiée par le fait que cet exercice est relativement difficile et qu'il sera mené en concertation avec les autres DDE d'Ile-de-France.

C – Modalités de la concertation :

M. le Secrétaire Général demande que d'ici **fin-janvier 2008**, les membres de la CDRNM fassent part de leurs remarques à la DDEA (Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable) sur le projet de SDPRN remis en séance, qui sera complété par une version finalisée du bilan adressée par courrier aux membres de la CDRNM avant Noël. Il propose que soient tenues des réunions territoriales par arrondissement après les élections municipales, en avril 2008, afin d'aboutir à un schéma définitif à l'été 2008. Ce

schéma pourrait être présenté à la CDRNM pour avis définitif en septembre 2008, avant approbation par le Préfet.

2 - Bilan de l'utilisation du « Fonds Barnier »

La DDEA dresse un bilan des subventions accordées depuis que la gestion du Fonds est déléguée au niveau départemental. Elle présente également les demandes de subvention en cours.

Le cas d'Auvers sur Oise est évoqué. Le maire souhaite qu'une étude soit lancée très rapidement sur la partie la plus sensible de la falaise, avant de réaliser une étude globale sur les 6 km de longueur totale. La DDEA prend note de cette demande.

3 - Point de situation sur les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

La DDEA présente l'ensemble des PPR approuvés dans le département.

Concernant les PPR en projet, elle informe que trois communes font ou feront de façon imminente l'objet d'études préalables : Chars, Epiais-Rhus et Theuville. Pour ces deux dernières communes, une prescription est envisageable en 2008. Au-delà, les PPR à engager en 2008 sont ceux que l'action n°14 du SDPRN relative à la transformation des périmètres R.111-3 identifie comme prioritaires.

4 - Information sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Ce point, présenté par la Préfecture (SIDPC), ne suscite pas de remarques de la part des membres de la commission.

P/ Le Préfet
Le Secrétaire Général



Pierre LAMBERT

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

Bureau de l'Action Administrative
et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Argenteuil, le 09/12/2008

Affaire suivie par
Mme Andrée BOUHFIR
☎ 01 34 23 36 89

Compte-rendu de la réunion présidée par Mme la Sous- Préfète le lundi 27
octobre 2008 relative à la présentation du SDPRN (Schéma Départemental de
Prévention des Risques Naturels)

Personnes présentes:

- Mairie d'ARGENTEUIL:
Mme COLIN, 1ère Adjointe au maire ;
Mme GELLE, Adjoint au maire à l'Environnement
Mme WAETERLOOS, chef du Service Environnement.
M. DUFRESNE, chef du Service Sécurité Civile
- Mairie de Cormeilles-en- Parisis:
M. BOEDEC, Maire
M. SABATIER, DST
- Mairie d' HERBLAY:
M. BARBE, Maire
Mme GALLEY, Technicien
- Mairie de La Frette sur seine
M. BOURDON, Adjoint au maire
- Mairie de Montigny- les- Cormeilles:
Mme LECOQ, chef du Service Environnement
Melle PLARD, stagiaire Service Environnement
- Mairie de Sannois:
Mme FAVIER, DST
M. GROS, Service urbanisme
- DDEA:
M. BAJARD, DDEA Adjoint
M. BYE, Adjoint au chef du SUADD
Mme ANTOINE, SUADD, Responsable Pôle Risques, Ecologie et Développement Durable
Mme MARTIN, M.PORCHER, Mission Prévention des Risques.
- Sous- Préfecture d'Argenteuil:
Mme BOUHFIR, adjointe au chef du BAARCT.

1) Introduction:

M. BAJARD:

- Le SDPRN est un document stratégique qui définit la politique de prévention des risques naturels à l'échelle du département.

Il fait l'objet d'une concertation dans chaque arrondissement à travers la présentation ce jour du projet de SDPRN aux élus des 7 communes de l'arrondissement d'Argenteuil.

- A travers ce document, on constate que la quasi totalité des zones du département sont soumises à au moins une risque ou à aléa.
- Il s'agit d'un document évolutif, nécessitant des expertises complémentaires au fur et à mesure de l'évolution du contexte et de la connaissance (comme par exemple pour le risque argile, susceptible d'évoluer avec les changements climatiques).
- Le volet communication sera à discuter dans le cadre de la présente réunion (diffusion sur internet, question de la publication).

M. BYE:

- Ce document ne concerne pas par définition les risques technologiques.
- Deux types de risques sont traités: inondation et mouvement de terrain.
- Il s'agit d'un document d'orientation sur 5 ans proposant un bilan annuel en commission départementale des risques naturels majeurs.
- Il vise la mise en commun Etat/ Communes de méthodes de travail en matière de prévention des risques naturels.
- La structure du SDPRN consiste en:
 - * un bilan des aléas et des moyens de prévention des risques naturels
 - * des objectifs généraux autour de 6 thèmes
 - * un programme de 22 actions, dont 11 concernent directement les communes.

II) Bilan:

A) Aléas naturels présents dans le Val d'Oise:

Mme ANTOINE :

Les aléas « éboulement et chute de pierres » et « ruissellement pluvial » ne sont pas représentés sur la carte de synthèse car leur connaissance est partielle.

L'aléa inondation :

34 communes sont concernées par les inondations fluviales (par débordement de cours d'eau), auxquelles s'ajoute le phénomène de remontée de nappe. Toutes ces communes sont couvertes par un PPR inondation.

Une grande majorité des communes sont concernées par les inondations pluviales, mais seules les quelques communes couvertes par un PPR intégrant ce risque sont identifiées sur la carte de synthèse (Presles, Valmondois, communes riveraines de l'Epte et de l'Aubette de Magny). Plus généralement, ce sont en tout 74 communes qui ont été identifiées comme sujettes aux coulées de boue. Une étude vient d'être lancée dans le cadre du SDPRN pour identifier les communes où le risque de ruissellement pluvial est à traiter en priorité.

L'aléa mouvement de terrain:

- Il peut être qualifié de rapide (effondrement de cavités souterraines) et causer des dommages sur les personnes ou lent (affaissement de cavités souterraines, tassement différentiel) et provoquer des dommages sur les biens.
- 140 communes sont faiblement impactées.
- Sur les 119 communes soumises à risques majeurs, 20 ont engagées un Plan Communal de Sauvegarde et 10 n'ont pas élaboré de DICRIM.
- 107 communes sont toujours concernées par un périmètre de l'article R111-3 du code de l'urbanisme
- 13 PPRMT ont été élaborés

B) Remarques:

- Mme COLIN et M. BOURDON:
Ils souhaiteraient avoir une vision plus précise de l'arrondissement. M. BAJARD précise qu'il est possible techniquement de zoomer sur les cartes à partir de la version informatique du SDPRN, mais que la vocation de ce document est d'avoir une vue d'ensemble du département.

III) Plan d'actions:

- Action 1: Création d'une base de données communale sur les risques naturels:
 - elle serait mise à jour par la DDEA
 - outre les déclarations de sinistre y figureraient également les événements qui n'ont pas fait l'objet d'indemnisation.

Mme COLIN remarque que cette base lui semble d'un intérêt relatif pour les communes.
Mme ANTOINE précise qu'il s'agit d'un outil de partage de la connaissance. En effet, les communes feraient remonter à l'Etat les informations qu'elles détiennent et qui leur seraient ensuite accessibles via cette base partagée. Par ailleurs, de nombreuses informations des services de l'Etat (toutes les études et données concernant la commune) seraient versées à cette base.
Mr DUFRESNE propose d'ajouter à cette base de données des photos que possèdent les communes.
- Action 2: Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières:

Tout particulier ayant des informations sur des indices d'effondrement de cavités souterraines ou de manière doit les communiquer à sa mairie. Il convient de rappeler qu'il est propriétaire du sol et du sous-sol et donc responsable des incidents susceptibles de survenir sur son terrain, d'où la nécessité d'informer les pouvoirs publics des indices de risque dont il a la connaissance. Lorsque la commune possède ce type d'information, elle doit à son tour en informer l'IGC et l'Etat.

Si la base de données relatives aux carrières souterraines abandonnées de l'IGC est relativement exhaustive, il convient de souligner qu'il n'existe pas d'information précise concernant les cavités formées par dissolution naturelle du gypse, sauf dans les cas d'études liées à des PPR ou lorsque des indices apparus localement ont été communiqués à l'IGC, d'où l'importance de cette action.
- Action 6: Identification des pistes d'amélioration des dispositifs de prévision et surveillance des risques « inondation » et « mouvement de terrain »:
 - M. BARBE souligne la difficile expérience de la sécheresse 2003
 - Mme DUBOS remarque que les élus sont en attente d'information sur les procédures existantes (possibilité de conventionnement avec l'IGC, obligations pour les maires et particuliers, possibilité de subventionnement par le Fonds barnier...)
 - Mme ANTOINE précise que ce type de réunion a déjà été organisé par la préfecture/SIDPC en octobre 2007, à l'attention de l'ensemble des communes du département, mais que la DDEA va faire remonter cette demande au SIDPC, service préfectoral en charge de l'information préventive, afin de réfléchir à l'organisation d'une réunion par arrondissement avec les communes sur l'ensemble de ces sujets.
- Action 10: Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs:
 - Celle-ci a été élaborée par le SIDPC.
 - les élus demandent à être consultés sur son contenu avant sa diffusion
 - Mme DUBOS remarque qu'il conviendrait en premier lieu de faire l'information des élus afin qu'ils soient à même de répondre aux questions de leurs administrés.
- Action 12: Information des particuliers sur les prescriptions des PPR:
 - il s'agit d'une part de notifier leurs obligations aux propriétaires des biens existants concernés par les prescriptions d'un PPR, en leur rappelant notamment les conséquences en matière d'assurance en cas de non respect de leurs obligations ainsi que les possibilités de subvention par le fonds Barnier, d'autre part d'assurer un suivi administratif de la mise en oeuvre de ces prescriptions (certificat suite à la réalisation des travaux prescrits). Mme Antoine souligne que

cette démarche est proposée uniquement pour les futurs PPR, et qu'elle sera précisée le moment venu avec les communes concernées.

En outre, afin que l'information soit suivie en cas de changement de propriétaire, elle sera reprise dans les dossiers communaux synthétiques disponibles pour chaque commune sur le site internet de la préfecture dans le cadre de l'information des acquéreurs-locataires.

M) Aperçu des actions de l'Etat :

Nécessité de réaliser des PPR intercommunaux multirisques compte tenu du nombre de PPR mouvements de terrain à réaliser pour transformer les anciens périmètres R111-3.

Dans l'arrondissement, un PPR couvrant Montigny les Corneilles et Corneilles en Parisis est identifié comme prioritaire (risque commun lié à d'anciennes carrières de gypse).

La commune de Sannois s'interroge sur l'opportunité d'être incluse dans ce PPR intercommunal.

La DDEA répond que c'est possible bien que Sannois ne soit que moindrement concernée par ce risque (seulement 16 ha d'espaces urbanisés ou urbanisables sous-minés par d'anciennes carrières).

V) Conclusion :

Calendrier:

- Accès dans les jours qui viennent pour les communes au projet de SDPRN grâce à la création de liens internet.
- Les communes feront remonter à la DDEA leurs observations pour la mi-janvier 2009.
- Début 2009 : présentation du projet amendé en commission départementale des risques naturels majeurs.
- Approbation par le Préfet au 1er trimestre 2009.

La procédure d'élaboration du SDPRN n'a aucune incidence sur les PPR en cours d'achèvement (ex. d'Argenteuil).

La Sous-Préfète

Aimée DUBOS



République française

Soisy-sous-Montmorency, le lundi 26 janvier 2009



Madame Anne-Lise PANCIN-HEROULT
Bureau du Développement Durable
Et des Collectivités Territoriales
Sous-préfecture de Sarcelles

Madame,

Suite à l'envoi le 20 janvier dernier du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2008 du bureau du développement durable et des collectivités territoriales, je souhaite porter à votre attention que les termes de mon intervention n'ont pas été repris tels que je les avais exprimés.

Ainsi, j'avais souligné "qu'il appartenait au propriétaire du terrain de signaler aux Services Techniques de la commune ou à ceux du Département, tout mouvement, affaissement ou tassement constaté afin d'en déterminer la cause et de pouvoir les répertorier et qu'une information auprès de la population s'imposait."

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir corriger le compte-rendu en ce sens.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

François ABOUT

Conseiller municipal délégué

Copie : Luc STREHAIANO, Maire de Soisy, Conseiller général

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Maire - hôtel de ville - 95230 Soisy-sous-Montmorency ☎ 01 34 05 20 00 📠 01 34 05 20 01



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le

Bureau de la Dynamique
des Territoires et de
l'Intercommunalité

Affaire suivie par : Hélène Frégné
☎ 01.34.20.27.91
helene.fregne@val-doise.pref.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION SUR LE PROJET DE
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (SDPRN)
Arrondissement de Pontoise
mercredi 12 novembre 2008 à 15h00 en préfecture

Ordre du jour:

- Présentation générale du SDPRN
- Synthèse du bilan du SDPRN
- Présentation des actions concernant les communes
- Aperçu des actions spécifiques aux services de l'Etat

Participants: annexe jointe

Le secrétaire général expose l'objet de la réunion, qui est de présenter le projet de schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN) aux élus locaux et de susciter leurs réactions.

1) M. Bajart de la DDEA introduit la présentation du SDPRN qui est un document évolutif, à usage essentiellement de l'Etat et des collectivités locales. Ce n'est pas un document opposable contrairement aux plans de prévention des risques.

Mme Fauché de la DDEA présente le SDPRN comme un outil de concertation, de coordination entre l'Etat et les collectivités locales, qui propose des actions partenariales et des méthodes de travail avec les communes.

Le SDPRN s'appuie d'abord sur un bilan, d'après lequel sont définis des objectifs généraux. Un programme d'actions est ensuite élaboré, qui se décline lui-même en 22 actions. Il est rappelé qu'il s'agit d'un des premiers SDPRN en France, initié par la DDEA au 1^{er} trimestre 2007.

La démarche d'élaboration du SDPRN se décline en plusieurs étapes, dont celle de la concertation dans laquelle s'inscrit la réunion d'aujourd'hui. Cette concertation a été programmée suite au renouvellement des équipes municipales en 2008.

Le projet de SDPRN est le fruit d'un travail collectif issu de la réalisation d'une enquête auprès de 6 communes caractéristiques des situations rencontrées dans le Val d'Oise, d'une enquête micro-trottoir auprès de 300 habitants et d'un échange avec l'ensemble des communes dans le cadre de la concertation en cours.

2) Mme Antoine de la DDEA revient dans un premier temps sur le bilan (Cf. diaporama accessible à partir du sommaire communiqué par mail le 19 novembre 2008), illustré par plusieurs cartes.

- La carte de synthèse n°7 « risques naturels du Val d'Oise » présente les phénomènes dont l'Etat n'a qu'une connaissance partielle (ex. chute de pierres).

- La carte n°8 sur les plans de prévention des risques (PPR) existant dans le département témoigne de la très bonne couverture par les PPR inondation fluviale, contrairement au risque de ruissellement pluvial. Elle met en relief les nombreux anciens périmètres dits « R111-3 » à transformer en véritable PPR dotés d'un zonage précis et d'un règlement.

- La carte n°11 relative à la « nature des phénomènes présents sur les communes du Val d'Oise » permet d'identifier les différents types d'aléas pour chaque commune.

- La carte sur « l'exposition des territoires aux phénomènes naturels » révèle que l'arrondissement de Pontoise est très faiblement concerné par les aléas en termes de surface impactée, tandis que la carte n°14 sur le « pourcentage des populations exposées aux phénomènes naturels » montre que la population est modérément à fortement exposée. Ainsi, entre 50 et 93% des populations notamment des communes d'Amenucourt, d'Us et Bessancourt sont exposées à ces risques.

- La carte n°15 identifie les documents de prévention existants (document d'information communal sur les risques majeurs -DICRIM-, PPR, plan communal de sauvegarde -PCS-) par commune. Sur les 119 communes concernées, 10 doivent encore élaborer leur DICRIM et 100 leur PCS. L'Est et le Sud-Est du département sont touchés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Il est donc pertinent d'élaborer un PPR sur ces territoires.

Outre cette cartographie, le bilan contient une description des acteurs et moyens de prévention des risques naturels, les résultats des enquêtes de terrains et une partie conclusive soulignant la nécessité d'améliorer la connaissance du ruissellement fluvial, de réaliser des PPR mouvements de terrains (carrières et argiles), de terminer la réalisation des DICRIM et PCS, de mieux informer les citoyens, et d'accroître la coopération Etat/communes en matière de partage de la connaissance et d'élaboration des PPR.

3) Mme Antoine présente les objectifs généraux et le plan d'actions. Parmi les 22 actions, 11 concernent directement les communes. Elles leur rappellent leurs responsabilités en matière de prévention des risques et définissent des partenariats possibles avec l'Etat.

Le secrétaire général s'interroge sur la portée de la connaissance de l'aléa « argile » dans les constructions nouvelles en l'absence de PPR. Mme Martin précise qu'une plaquette rappelant les règles de bon sens en matière de construction a été distribuée aux communes par les services de la préfecture. Ces plaquettes sont disponibles sur le site internet de la DDEA.

- Action 1 = Constitution d'une base de données communale « risques naturels »

Elle sera plus complète et plus fiable que les bases de données existantes et devra être mise à jour régulièrement, par les communes particulièrement. Si l'outil est validé par les communes, sa mise en place se fera début 2009. Il sera possible de l'alimenter avec des photos.

Le secrétaire général sollicite une explication sur les différences avec le DICRIM et le PCS. Mme Chobert (Préfecture/SIDPC) précise que le DICRIM est un document d'information à destination de la population et élaboré par la commune, qui recense les risques et décrit les mesures de sauvegarde. Le PCS est un document opérationnel qui définit des mesures immédiates de protection des personnes, prévoit l'organisation locale de l'alerte et recense les moyens humains ou matériels. Sur le point de savoir si les DICRIM ont été mis à jour, la préfecture n'en a connaissance que lorsque la commune lui en fait part.

Mme Antoine ajoute que la base de données communale sera à l'usage de l'Etat et des communes et comportera des informations techniques évolutives plus complètes que celles des DICRIM/PCS.

- Action 2 = Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières

La DDEA rappelle les obligations incombant aux citoyens (information du maire) et aux communes (cartographier ces phénomènes et relayer l'information auprès de l'inspection générale des carrières -IGC- et de la DDEA) issues de l'article L563-6 du Code de l'environnement.

Mme le maire de Vetheuil fait remarquer que le travail réalisé par l'IGC en 2004 se heurtait à l'accord préalable des propriétaires. Mme Antoine rappelle l'obligation d'information qui s'impose au citoyen. Le secrétaire général s'interroge sur la possibilité d'instituer une servitude, ou de recourir à tout autre moyen obligeant le particulier à autoriser l'accès à son bien. Selon Mme Martin, l'IGC peut contraindre un particulier lorsque l'accès ne se fait que par cette propriété privée. Elle rappelle que la propriété du sol et du sous-sol implique une responsabilité du propriétaire en cas de problème. Mme le maire de Vetheuil expose la situation qu'elle rencontre entre le propriétaire d'une cavité et son voisin propriétaire du jardin endommagé et déplore un manque de soutien. Ces propos recueillent l'assentiment de Mme l'adjointe au maire de Pontoise, dont la commune a dû élaborer une plaquette de sensibilisation des particuliers à ce sujet.

La plaquette de l'action n°2 devra donc exposer plus clairement la notion de responsabilité et permettre ainsi une meilleure sensibilisation de la population.

- Action 6 = Amélioration des dispositifs de prévision et d'alerte des risques d'inondation et de mouvement de terrain.

Mme Chobert du SIDPC apporte des précisions sur le questionnaire qui sera envoyé aux communes pour connaître leur niveau de satisfaction et leurs attentes sur les dispositifs de prévention et d'alerte. Les possibilités de développer ces dispositifs seront étudiées au regard des réponses récoltées. (ex. : aujourd'hui Vigicrue ne concerne pas les petits cours d'eau). L'ampleur de la diffusion de ce questionnaire n'est pas encore arrêtée.

- Action 9 = Information des acquéreurs et des locataires (IAL) :

L'article L125-5 du Code de l'environnement impose aux particuliers qui vendent ou louent un bien dans une zone couverte par un PPRT ou PPRN de communiquer sur les risques visés par le plan. Certains particuliers ont des difficultés à trouver l'information. La consultation des sites de la préfecture et de la DDEA (les PPR approuvés et leurs cartes sont mis en ligne)

est conseillée, car l'ensemble des informations nécessaire au renseignement de l'état des risques y est disponible.

- Action 10 = Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs.

Elle sera bientôt validée par le Préfet et sera alors mise en ligne sur le site de la préfecture. Mme Chobert précise qu'elle sera d'abord diffusée aux collectivités puis aux particuliers avec probablement l'aide des mairies.

- Action 11 = Dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et des plans communaux de sauvegarde (PCS)

Le délai réglementaire pour élaborer ces documents étant dépassé, il est indispensable de les élaborer au plus tôt. Mme le maire de Vetheuil s'interroge sur le moyen de s'assurer du caractère satisfaisant du PCS. La Préfecture/SIDPC rappelle que le maire est responsable de l'élaboration de ce document. Néanmoins, quand elle est destinataire de projets de PCS, elle relève les lacunes majeures et en fait part aux communes concernées. En outre, la DDEA/Service d'ingénierie d'appui territorial propose d'accompagner certaines communes pilotes afin d'être ensuite en mesure de répondre aux questions techniques de toutes les communes.

- Action 12 = Information des particuliers sur les prescriptions des PPR

Rares sont les communes qui assurent l'information régulière (au moins tous les 2 ans) des citoyens concernés par un PPR, telle qu'elle est prévue à l'article L125-2 du Code de l'environnement. Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux PPR, la DDEA propose une démarche d'information ciblée basée :

- d'une part sur une notification de leurs obligations aux propriétaires des biens existants concernés par les prescriptions d'un PPR (préparée par les services de l'Etat), rappelant notamment les conséquences en matière d'assurance en cas de non respect de leurs obligations ainsi que les possibilités de subvention par le fonds Barnier,
- d'autre part sur un suivi administratif de la mise en oeuvre de ces prescriptions (certificat suite à la réalisation des travaux prescrits).

La DDEA souligne que cette démarche est proposée uniquement pour les futurs PPR, et qu'elle sera précisée le moment venu avec les communes concernées.

Il faut s'assurer que l'information suit en cas de changement de propriétaire. Elle sera donc reprise dans les dossiers communaux synthétiques disponibles pour chaque commune sur le site internet de la préfecture dans le cadre de l'information des acquéreurs-locataires.

- Action 13 = Repères de crues.

L'assistance s'interroge sur les moyens de matérialiser les repères de crues. La DDEA précise qu'un repère de crue peut se matérialiser par un macaron, un simple coup de peinture, une marque sur un mur qui témoigne du niveau atteint lors d'une montée des eaux...

- Action 17 = Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des PPR.

Il s'agit de mettre en oeuvre les principes d'une circulaire du 03 juillet 2007, soulignant notamment l'importance pour les services de l'Etat d'associer l'équipe municipale et la population en amont de l'enquête publique. Cette démarche a été suivie pour le PPR d'Argenteuil en cours d'élaboration.

- Action 19 = Amélioration de l'efficacité du fonds « Barnier ».

La DDEA a noté les difficultés des particuliers à établir des demandes de subvention et la longueur des délais d'instructions que cela génère. Elle propose donc d'élaborer une plaquette claire et pédagogique à l'attention des pétitionnaires. Ce travail intéressant l'ensemble des départements franciliens, la DIREN Ile-de-France a été désignée comme coordonnatrice de cette action.

Le secrétaire général regrette la trop grande exigence des services de l'Etat dans l'instruction des demandes, et cite le cas de la commune d'Auvers sur Oise. La DDEA fait remarquer qu'elle est tenue par les règles définies au niveau national, mais qu'elle est favorable à expliquer plus clairement aux pétitionnaires les conditions d'éligibilité des projets et à accélérer les délais d'instruction des dossiers éligibles, d'où la mise en oeuvre de cette action du SDPRN.

Le représentant de la commune d'Epiais-Rhus expose le phénomène des coulées de boue qui a touché sa commune et regrette de ne pas avoir été averti sur l'existence de ce fonds. La DDEA rappelle que ce fonds est mobilisable selon des critères précis. Le secrétaire général invite la DDEA à intégrer dans sa plaquette d'information des exemples concrets d'utilisation du fonds piochés dans le Val d'Oise. Le secrétaire général interroge la DDEA sur le nombre de mobilisations du fonds Barnier. Les communes de Chars, Pontoise Bessancourt et Méry sur Oise en ont bénéficié. Concernant la commune de Chars, la DDEA mentionne le problème du montant du devis du bureau d'étude qui dépassait le montant de l'expropriation ; il était donc supérieur à la valeur vénale du bien. Dans ce cas, il n'est pas possible de bénéficier du fonds. Le devis a donc été révisé. Entre temps, la commune a du réaliser des travaux urgents. La commune a touché une subvention mais les travaux de remise en l'état lui ont coûté plus cher.

- Action 21 = Programme de retour d'expérience suite aux catastrophes naturelles

Après avoir souligné le peu de retours d'expérience, la DDEA annonce qu'une commune au moins du département pourra bénéficier d'un retour d'expérience effectué via la DDEA. Suite à une catastrophe naturelle, les communes pourront s'adresser à la DDEA qui mobilisera un laboratoire technique pour accompagner la commune dans son retour d'expérience. Les informations seront capitalisées puis feront l'objet d'une rediffusion auprès des communes concernées.

Mme le maire de Vetheuil indique que sa commune est touchée tous les ans par des inondations et des coulées de boue qui ne sont pas qualifiées de catastrophes naturelles. La DDEA estime que le retour d'expérience peut également avoir lieu dans cette situation. Le secrétaire général note la complexité de la tâche pour les communes.

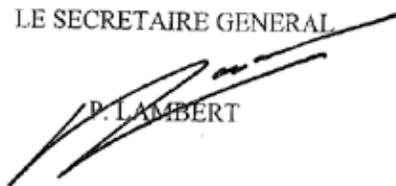
4) La DDEA présente un aperçu des 11 actions spécifiques aux services de l'Etat.

Une plaquette de présentation du projet de SDPRN est remise en séance. L'ensemble du schéma sera mis en ligne sur le site internet de la DDEA avec un accès restreint aux communes ou envoyé sur Cdrom en cas de difficulté. Les communes sont invitées à envoyer à la DDEA leur avis sur les grandes orientations et les méthodes de travail proposées avant la mi-janvier 2009.

La mise en oeuvre du SDPRN sera ensuite évaluée régulièrement et au moins une fois par an en CDRNM.

Le secrétaire général confirme que certaines fiches actions seront adaptées au regard des observations formulées par les communes. Le SDPRN sera ensuite soumis à la prochaine commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) qui aura lieu au début de l'année 2009, puis fera l'objet d'une approbation par le Préfet. D'ici là, le secrétaire général encourage un dialogue continu entre les services de la DDEA et les communes.

LE SECRETAIRE GENERAL



P. LAMBERT

Feuille1

ANNEXE		LISTE DES PARTICIPANTS
NOM	PRENOM	SERVICE QUALITE
LAMBERT	Pierre	Secrétaire général de la préfecture
LANZA	Michèle	Secrétaire générale de la sous-préfecture
LENOAN	Jean-Yves	Directeur du développement durable et des collectivités territoriales, préfecture
BAJART	Michel	DDEA 95
FAUCHE	Aude	DDEA 95 / SUADD
MARTIN	Mauricette	DDEA 95
ANTOINE	Stéphanie	DDEA 95
PORCHER	Adrien	DDEA 95
CHOBERT	Catherine	SIDPC, préfecture
LAUNAY	Denis	DDEA 95 SIAT/
PIEDVACHE	Rémy	DDEA SATO
CANDONI	Aline	DDEA SATO / SDU
SAINT DENIS	Sandrine	DDEA SATO / MT
CIVINO	Michel	DDEA SATO / MT
BEDRANE	Djafar	DDEA 95 / SATO / SAU
FRETIGNE	Hélène	BDTI, préfecture
FERLIER		Maire de VIGNY
CHOPIN		Adjoint urbaniste
BARGAS	Samuel	service urba cmne de TAVERNY
LERDU	Xavier	Maire d'AVERNES
BRETON	Eric	Maire HODENT
FAURY	Roland	AdjT maire de PLESSIS-BOUCHARD
REDOIS	Romain	Mairie d'OSNY
DUFLOS	Murielle	Maire Adjoint OSNY
RUFFIANDIS	Jean-Marie	Mairie d'Ennery – Conseiller
GONON	Mireille	Mairie de Menucourt - Conseillère
BERTIN	Jean-Marie	Mairie de Cergy – délégué sécurité
PLISSON	Chantal	Mairie de Cergy
FARRUGIA	Maria	Mairie de Cergy AdjT resp urba rég
FRANCHETTE	Christiane	Maire Adjoint Pontoise
RENAUDE	Corinne	Directrice urbanisme PONTOISE
WANNER	Jean-Claude	Maire de BOISEMONT
HERPIN-POULENAT	Dominique	Maire de VETHEUIL
MAIGRET	Jacqueline	Maire de MARINES
GUIARD	Michel	Maire de BOISSY L'AILLERIE
BELLET	Daniel	Maire Adjoint MERIEL
BEQUET	Jean-Pierre	Maire d'AUVERS SUR OISE
BREJAUD	Daniel	DST-Mairie d'ERAGNY
STALMACH	Nicole	Conseillère EPIAIS-RHUS
MICHEL	Jean-François	Maire de SANTEUIL
STALMACH	Jean-Pierre	Maire EPIAIS-RHUS
BEAUDRON	Thierry	service urbanisme ERMONT
DAGOMET	Didier	Maire BETHEMONT LA FORET

Page 1



PREFECTURE DU VAL D'OISE
SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Bureau du développement durable
et des collectivités territoriales

Sarcelles, le 20 JAN. 2009

Affaire suivie par :
Melle Anne-Lise PANCIN-HEROULT
Tél : 01 34 04 30 30

**Compte-rendu de la réunion de concertation relative au schéma
départemental de prévention des risques naturels (SDPRN)**

Le 18 novembre 2008, s'est tenue à la sous-préfecture de Sarcelles, sous la présidence de Monsieur D'ABZAC, Sous-Préfet, la réunion de concertation relative au schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN).

Participaient à cette réunion :

Représentants des communes

- M. François LAZZARINI, maire-adjoint de la commune d'ANDILLY ✓
- M. Henri POIRIER, maire-adjoint de la commune d'ASNIERES-SUR-OISE ✓
- Mme Germaine LEDEME, conseillère municipale de la commune d'ASNIERES-SUR-OISE ✓
- M. Alain RINCHEVAL, maire de la commune de BELLEFONTAINE ✓
- M. Francis MALLARD, maire de la commune de BOUQUEVAL ✓
- M. Jacques LABARRE, maire-adjoint de la commune de CHAUMONTEL ✓
- Mme Edith BOSSUTO, maire de la commune d'EPINAY-CHAMPLATREUX ✓
- Mme Jacqueline CHOLIN, maire adjointe de la commune d'EZANVILLE ✓
- M. Michel GRENEAU, maire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS ✓
- Mme Ghislaine WURNIESKY, responsable du service environnement santé de la commune de GONESSE ✓
- Mme Yolande GARRET, conseillère municipale de la commune de GONESSE ✓
- M. Juan MARTIN, directeur des services techniques de la commune de GOUSSAINVILLE ✓
- M. Jean-Pierre FARNAULT, maire-adjoint de la commune de LOUVRES ✓
- M. Patrick CHESNEL, directeur des services techniques de la commune de LOUVRES ✓
- M. Jacques HENAU, maire-adjoint de la commune de MARLY-LA-VILLE ✓
- Mme Véronique RIBOUT, maire de la commune de MOISSELLES ✓
- M. Jean-Claude BOISTARD, maire de la commune de MONTSOULT ✓
- Mme Catherine BORGNE, maire de la commune de NOISY-SUR-OISE ✓
- M. Jacques FERIQU, conseiller municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE ✓
- M. Joël VANDERSTIGEL, maire-adjoint de la commune de SAINT-WITZ ✓
- M. François ABOUT, conseiller municipal de la commune de SOISY-SOUS-MONTMORENCY ✓
- M. Serge LESIRE, service technique de la commune de VILLIERS-LE-BEL ✓

Représentants de la DDEA du Val d'Oise

M. Michel BAJARD, directeur adjoint en charge de l'agriculture

Mme Aude FAUCHE, responsable du service de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable (SUADD)

Mme Stéphanie ANTOINE, responsable développement durable

Mme Mauricette MARTIN, responsable mission prévention des risques

M. Adrien PORCHER

Mme Dominique PETIGAS-HUET, responsable du service de l'aménagement territorial est (SATE)

Représentante de la Sous-Préfecture de Sarcelles

Melle PANCIN-HEROULT Anne-Lise, adjointe au chef du bureau du développement durable et des collectivités territoriales

Monsieur D'ABZAC ouvre la séance et rappelle l'importance de la démarche de prévention des risques naturels au regard des grands événements naturels (tempêtes, inondations), de l'évolution du climat et de la particularité des cavités souterraines des communes de l'arrondissement de Sarcelles.

M. BAJART introduit la présentation du SDPRN et rappelle que la réunion est destinée à présenter la démarche aux élus et à connaître leurs besoins. Il précise que le SDPRN est un document stratégique qui définit la politique de prévention des risques naturels à l'échelle du département.

Il s'agit d'un document évolutif, nécessitant des expertises complémentaires au fur et à mesure de l'évolution du contexte et de la connaissance (comme par exemple pour le risque argile, susceptible d'évoluer avec les changements climatiques). A travers ce document, on constate que la quasi totalité des zones du département sont soumises à au moins un risque ou à aléa.

Mme Fauché présente le SDPRN comme un outil de concertation et de coordination entre l'Etat et les collectivités locales qui propose des actions partenariales et des méthodes de travail avec les communes.

La démarche d'élaboration du SDPRN se décline en plusieurs étapes, dont celle de la concertation dans laquelle s'inscrit la réunion d'aujourd'hui. Cette concertation a été programmée suite au renouvellement des équipes municipales en 2008.

Le projet de SDPRN est le fruit d'un travail collectif issu de la réalisation d'une enquête auprès de 6 communes caractéristiques des situations rencontrées dans le Val d'Oise, d'une enquête micro-trottoir auprès de 300 habitants et d'un échange avec l'ensemble des communes dans le cadre de la concertation en cours.

Ce schéma comporte 3 volets :

- une cartographie et un bilan des risques,
- une liste de 22 actions que l'Etat fixe avec ses partenaires pour prévenir les risques,
- un système de suivi de ces actions durant la mise en oeuvre de ce plan.

1- bilan

Mme Antoine revient dans un premier temps sur le bilan illustré par plusieurs cartes. L'intérêt du SDPRN est d'orienter l'urbanisation future par la prise en compte des risques naturels, ce que permet d'identifier la cartographie.

Les aléas « éboulement et chute de pierres » et « ruissellement pluvial » ne sont pas représentés sur la carte de synthèse (carte n° 7) car leur connaissance est partielle.

La carte n°8 sur les plans de prévention des risques (PPR) existant dans le département témoigne de la très bonne couverture par les PPR inondation fluviale (34 communes sont concernées par les inondations fluviales, auxquelles s'ajoute le phénomène de remontée de nappe et toutes sont couvertes par un PPR inondation) ; contrairement au risque de ruissellement pluvial, où seules les quelques communes couvertes par un PPR intégrant ce risque sont identifiées sur la carte de synthèse. Plus généralement, 74 communes ont été identifiées comme sujettes aux coulées de boue, notamment dans l'Est du Val d'Oise et peu de PPRT ont été établis. Une étude a été lancée dans le cadre du SDPRN pour identifier les communes où le risque de ruissellement pluvial est à traiter en priorité.

L'aléa mouvement de terrain : il peut être qualifié de rapide (effondrement de cavités souterraines) et causer des dommages sur les personnes ou de lent (affaissement de cavités souterraines, tassement différentiel) et provoquer des dommages sur les biens. On relève la présence de gypse et d'argile sur le territoire des communes de Bouffémont et de Mareil en France, notamment. Plus globalement, l'Est et le Sud-est du département sont touchés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Il est donc pertinent d'élaborer un PPR sur ces territoires.

M. le Sous-Préfet souligne que les questions relatives aux situations particulières des communes sont complexes, notamment, celles relative à l'argile et qu'il existe de la documentation spécifique concernant les règles à suivre en matière de zones argileuses.

Il demande si les caractéristiques de l'urbanisation actuelle ont été prises en compte dans la cartographie. Ce que confirme la DDEA.

Outre cette cartographie, le bilan contient une description des acteurs et moyens de prévention des risques naturels, les résultats des enquêtes de terrains et une partie conclusive soulignant la nécessité d'améliorer la connaissance du ruissellement fluvial, de réaliser des PPR mouvements de terrains (carrières et argiles), de terminer la réalisation des DICRIM et PCS, de mieux informer les citoyens, et d'accroître la

coopération Etat/communes en matière de partage de la connaissance et d'élaboration des PPR.

2- objectifs généraux et plan d'action

Mme Antoine présente les objectifs généraux et le plan d'actions. Parmi les 22 actions, 11 concernent directement les communes. Elles leur rappellent leurs responsabilités en matière de prévention des risques et définissent des partenariats possibles avec l'Etat.

2-1 : les actions concernant directement les communes

- **Action 1 : création d'une base de données communale sur les risques naturels**

Cette base de données est un outil de connaissance partagé organisé sous forme de fiches.

Les données sont mises à jour par la DDEA sur la base des informations fournies par les communes (événements locaux, information de la population, ...).

M. D'ABZAC souligne que ce modèle de fiche a pour vocation d'être diffusé sur internet, afin de répondre à un objectif de réactualisation en temps réel. Dès lors, les services de la commune doivent être en éveil et informer la DDEA qui se chargera de la mise à jour.

Dans un premier temps, le travail va consister à vérifier les données et les mises à jour par les communes. Car les fiches ont été établies par la DDEA en fonction des informations qui étaient à disposition des services de l'Etat.

Dans un second temps, la mise à jour sera fonction des événements.

Des photos peuvent venir illustrer les sinistres.

- **Action 2 : inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières**

Les communes doivent sensibiliser leurs administrés pour qu'ils fassent remonter les événements. Car, la sécurité relève tant de la responsabilité des maires que des propriétaires des terrains ; ce qui constitue un moyen de sensibilisation des administrés. Ainsi, il convient de rappeler qu'il sont propriétaires du sol et du sous-sol et donc responsables des incidents susceptibles de survenir sur son terrain, d'où la nécessité d'informer les pouvoirs publics des risques dont il a connaissance. Lorsque la commune possède ce type d'information, elle doit à son tour en informer l'IGC et l'Etat. Il convient de souligner qu'il n'existe pas d'information précise concernant les cavités formées par dissolution naturelle du gypse, sauf dans les cas d'études liées à des PPR ou

lorsque des indices apparus localement ont été communiqués à l'IGC, d'où l'importance de cette action.

M. ABOUT souligne que c'est au propriétaire du terrain qu'il appartient de déterminer les motifs d'affaissement, l'origine du tassement.

M. D'ABZAC rappelle l'importance pour les communes d'envisager un courrier aux propriétaires en cas de constatation d'un tassement ou d'un affaissement sur un terrain, afin de leur rappeler leur devoir et leur responsabilité.

- **Action 6 : amélioration des dispositifs de prévision et d'alerte des risques « inondation » et « mouvement de terrain »**

Dans ce cadre, il est fait référence au syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne qui exerce une surveillance du Croult et du Petit Rosne.

- **Action 11 : dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et des plans communaux de sauvegarde (PCS)**

M. D'ABZAC rappelle que le DICRIM a vocation à informer la population.

La plaquette de la préfecture va être adressée à chaque administré.

Le DICRIM = document à disposition dans les mairies pour les citoyens.

- **Action 12 : information des particuliers sur les prescriptions des PPR**

Rares sont les communes qui assurent l'information régulière (au moins tous les 2 ans) des citoyens concernés par un PPR, telle qu'elle est prévue à l'article L125-2 du Code de l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux PPR, la DDEA propose une démarche d'information ciblée fondée sur :

- d'une part, une notification de leurs obligations aux propriétaires des biens existants concernés par les prescriptions d'un PPR, rappelant notamment les conséquences en matière d'assurance en cas de non respect de leurs obligations ainsi que les possibilités de subvention par le fonds Barnier,
- d'autre part, un suivi administratif de la mise en oeuvre de ces prescriptions (certificat suite à la réalisation des travaux prescrits).

La DDEA souligne que cette démarche est proposée uniquement pour les futurs PPR, et qu'elle sera précisée avec les communes concernées.

En outre, afin que l'information soit suivie en cas de changement de propriétaire, elle sera reprise dans les dossiers communaux synthétiques disponibles sur

le site internet de la préfecture dans le cadre de l'information des acquéreurs-locataires.

Le PPR peut comporter des prescriptions sur des biens existants (par exemple, on peut demander aux propriétaires d'immeubles situés sur des carrières de gypse de faire une étude du sol).

M. D'ABZAC souligne l'importance de l'information tous les deux ans et de l'information particulière des personnes concernées par un risque au regard du risque contentieux.

M. D'ABZAC rappelle l'objet de ces trois actions d'information :

- le plus général : information globale sur les risques Val d'Oise par la préfecture,
- DICRIM : information sur les risques naturels par communes,
- PPR: information des personnes directement concernées par un risque.

- **Action 13 : repère de crue**

Les personnes présentes s'interrogent sur les moyens de matérialiser les repères de crues. La DDEA précise qu'un repère de crue peut se matérialiser de différentes façons : un macaron, un simple coup de peinture, une marque sur un mur qui témoigne du niveau atteint lors d'une montée des eaux.

- **Action 19 : amélioration de l'efficacité du fonds Barnier (fonds de prévention des risques naturels majeurs)**

La DDEA a relevé des difficultés pour les particuliers à établir des demandes de subvention et la longueur des délais d'instructions que cela génère. Elle propose donc d'élaborer une plaquette claire et pédagogique à l'attention des pétitionnaires. Ce travail intéressant l'ensemble des départements franciliens, la DIREN Ile-de-France a été désignée comme coordonnatrice de cette action.

M. D'ABZAC précise que l'idée du fond est de gérer le déplacement d'habitations concernées par un risque important ou imminent.

D'autre part, le fonds a été élargi :

- au financement d'études et travaux prescrits par le PPR,
- aux mesures pour protéger les biens.

- **Action 21 : programme de retour d'expérience suite aux catastrophes naturelles**

M. le Sous-Préfet souligne que le retour d'expérience concernant les crises est instructif pour éviter de renouveler d'éventuelles erreurs, analyser la gestion de crise, comprendre le phénomène et les solutions techniques à mettre en oeuvre.

2-2 : les actions pilotées par les services de l'Etat

La DDEA présente un aperçu des actions spécifiques aux services de l'Etat :

- amélioration de la connaissance de l'aléa,
- prise en compte des risques des aménagements du territoire.

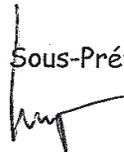
Dans ce cadre, la DDEA souligne l'intérêt d'une approche par bassin.

3- Calendrier :

- Accès pour les communes au projet de SDPRN grâce à la création de liens internet,
- ce lien permettra à la DDEA de recueillir les observations des communes qui serviront à amender le projet : mi-janvier 2009,
- début 2009 : présentation du projet amendé en commission départementale des risques naturels majeurs,
- approbation par le Préfet avant la fin du 1er trimestre 2009,
- la mise en œuvre du SDPRN sera ensuite évaluée régulièrement et au moins une fois par an en CDRNM.

M. D'ABZAC, en conclusion, rappelle aux communes qu'elles auront le soutien des services de l'Etat (DDEA, préfecture, sous-préfecture) et encourage un dialogue continu avec les services de la DDEA.

Le Sous-Préfet



Henri D'ABZAC



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le 30 JUIN 2009

Bureau de la Dynamique des Territoires
et de l'Intercommunalité

1082

Affaire suivie par : H. Frégné
☎ 01.34.20.27.91
helene.fregne@val-doise.pref.gouv.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)
En Préfecture, le 30 avril 2009 à 15h30**

Présidée par M. Lambert, Secrétaire Général de la Préfecture, la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) s'est réunie en Préfecture le 30 avril 2009 à 15h30.

Ordre du jour:

- 1 - La validation du projet de Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels (SDPRN) : présentation du bilan de la concertation et des quelques modifications apportées au projet
- 2 - La mise en oeuvre du SDPRN : 1ères actions engagées et indicateurs de suivi
- 3 - L'information sur l'utilisation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou fonds Barnier
- 4 - Point de situation sur les PPRN en cours
- 5 - L'information sur les nouvelles dispositions du fonds de solidarité pour les communes
- 6 - L'information sur les demandes de catastrophes naturelles

MEMBRES PRESENTS:**COLLEGE « Collectivités Territoriales »:**

- M. Paul STEIN, adjoint au maire de Pontoise chargé du cadre de vie, de l'environnement, de la voirie, de la gestion des déchets, de la propreté et des espaces verts
- M. Jean-Pierre BEQUET, Maire d'Auvers-sur-Oise
- M. Jean-Luc HERKAT, vice-président du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

COLLEGE « organisme professionnels et associatifs »:

- Mme Sarah GERIN, ingénieur d'études à la mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels
- M. Nicolas MARQUETTE, notaire à la chambre interdépartementale des notaires
- Mme Clémence DESBRUERES, ingénieur géologue géotechnique à l'inspection générale des carrières

COLLEGE « Administration et Etablissements publics de l'Etat »:

- M. Frédéric FAUPIN, adjoint au chef du SIDPC de la préfecture du Val d'Oise
- Mme Aude FAUCHE, chef du SUADD de la DDEA du Val d'Oise
- M. Michel BAJARD, adjoint en charge de l'agriculture de la DDEA du Val d'Oise
- Mme Nathalie BERTHIER, DIREN

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.pref.gouv.fr>
10, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 08.21.80.30.95 - Fax : 01.30.30.62.63

- Lieutenant Colonel BESNARD, service opérations du SDIS
- M. SALOME, Agence de l'Eau Seine Normandie
- M. Daniel DELECAMBRE, inspecteur d'académie adjoint

MEMBRES AYANT DONNE MANDAT :

- Le représentant de la DDASS au représentant du directeur de cabinet de la préfecture du Val d'Oise
- Le représentant du SNS au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise adjoint, en charge de l'agriculture
- Le représentant du DRIRE au représentant du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise

Ont également assisté à cette réunion:

- M. LeNoan, directeur du développement durable et des collectivités territoriales de la préfecture du Val d'Oise
- Mme Rieu, chef du bureau de la dynamique des territoires de la préfecture et son adjointe, Melle Frétigné
- Mme Antoine, Mme Martin, M. Porcher du SUADD - DDEA
- Mme Céline WAETERLOOS, chef du service environnement de la mairie d'Argenteuil
- Mme Laure ROCOBLAVE, directrice des services techniques de la mairie de Méry-sur-Oise
- M. Marc LE HIR DE FALLOIS, directeur des services techniques de la mairie d'Auvers
- M. Florent GASPARINI, technicien du syndicat mixte pour l'aménagement des berges de l'Oise
- M. Eric CHANAL, directeur général du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne
- M. Florian FERREIRA, direction de l'urbanisme de la CAVAM

M. le Secrétaire Général remercie les membres de la commission et leurs collaborateurs de leur présence. Après présentation de l'ordre du jour, M. le Secrétaire Général donne la parole à la DDEA.

1 - La validation du projet de SDPRN : présentation du bilan de la concertation et des quelques modifications apportées au projet

Mme Antoine (DDEA) rappelle que le projet de schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN) a été envoyé aux membres de la commission par mail, parallèlement à l'envoi de la convocation par voie postale. Le SDPRN sous format papier sera envoyé aux membres une fois approuvé.

Elle expose les différentes modifications apportées au projet de SDPRN suite à la 1ère présentation en CDRNM. La 1ère modification notable porte sur les cartes d'exposition des communes. Elles permettent de comparer la superficie des communes exposée aux risques avec le nombre d'habitants exposés aux risques. La deuxième modification porte sur la forme des documents, pour donner suite aux courriers adressés par les membres de la commission au cours du 1er semestre 2008.

Sur demande de M. le Secrétaire Général, Mme Antoine présente les communes les plus exposées aux risques comparativement à la population touchée (= 50 à 94 % de la population de la

commune est située dans une zone à risques) parmi lesquelles figurent Amenucourt, Us, etc. Elle confirme qu'il s'agit bien de tous risques naturels confondus, aussi bien les mouvements de terrains que les inondations. Suite à l'étonnement exprimé par les maires pendant la phase de concertation, M. le Secrétaire Général souhaite que les maires des 10 communes les plus exposées soient informés de cette situation. Mme Antoine acquiesce et rappelle que tous les maires concernés seront contactés au moment opportun.

Mme Antoine fait le bilan de la concertation avec les collectivités qui s'est déroulée en 2008. Elle a été bien accueillie et l'information sur les risques naturels a été appréciée. Des réunions régulières par arrondissement ont été réclamées pour faire le point sur l'évolution de la réglementation et sur les procédures. Le bilan de la concertation et les comptes rendus des réunions seront annexés au SDPRN.

Mme Antoine présente les modifications apportées au projet de SDPRN suite à la concertation:

- Action 2 : Responsabilité des propriétaires de terrains sous-minés. Mme Antoine rappelle l'obligation faite aux maires d'avertir les services de l'Etat et l'inspection générale des carrières (IGC) de l'existence de cavités souterraines. Si les principales « salles » sont connues par l'IGC, ce n'est pas le cas des galeries, et surtout des cavités formées par la dissolution naturelle du gypse, d'où l'intérêt de cette remontée d'information. Les maires doivent parallèlement informer leurs administrés de la responsabilité qui repose sur les propriétaires de terrains sous-minés en cas d'incident.
- Action 19 : La plaquette d'information sur l'utilisation du Fonds Barnier sera illustrée par des exemples Val d'Oisiens et produite au 2nd semestre 2009. Il s'agira d'une plaquette très concrète, accompagnée de fiches détachables de demande de subvention.
- Action 21 : Programme de retour d'expériences suite aux catastrophes naturelles. Mme Antoine rappelle que la DDEA détient des crédits pour faire intervenir un laboratoire technique qui accompagnera les communes dans leur retour d'expérience.
- Carte 6 : Mise à jour des données relatives aux catastrophes naturelles. C'est la seule carte qui a été modifiée suite à la concertation. Elle a été complétée grâce à une capitalisation des connaissances du SIDPC et de la DDEA.

2 - La mise en oeuvre du SDPRN : 1ères actions engagées et indicateurs de suivi.

- Action 1 : La base de données communale sur les risques naturels, qui sera lancée au 1er semestre 2009, permettra de disposer de toutes les connaissances relatives aux risques commune par commune. Elle sera alimentée par les services de l'Etat et par les communes elles-mêmes, qui recevront un courrier les sollicitant pour compléter le tableau.
Le SDIS s'interroge sur l'accessibilité de cette base de données. Mme Antoine répond qu'il y a 2 options : la rendre accessible au grand public ou en restreindre l'accès à une liste définie de personnes. Dans les deux cas, le SDIS pourra évidemment y avoir accès.
- Action 3 : Connaissance du risque de ruissellement pluvial. L'étude sur le ruissellement pluvial est en cours. La connaissance de cet aléa est nécessaire puisqu'entre le tiers et la moitié des communes du département sont concernées par celui-ci. L'étude a été engagée par un laboratoire de l'équipement qui réalisera une cartographie à l'échelle de ce département et permettra de qualifier cet aléa commune par commune (afin de cibler les communes les plus concernées).
- Action 5 : Un travail sur les barrages ou « ouvrages hydrauliques pouvant entraver la circulation d'eau » a été réalisé par la DDEA. Les 70 barrages recensés doivent être classés en 4 catégories en fonction du volume d'eau retenue et de la hauteur de l'ouvrage. Très peu d'entre eux présentent des risques en cas de rupture. Un rappel de leurs obligations de contrôle périodique et d'entretien sera ensuite effectué auprès des gestionnaires de ces ouvrages.

- Action 6 : L'identification des pistes d'amélioration des dispositifs de prévention et surveillance des risques « inondation » et « mouvements de terrain » est en cours. Cette action est pilotée par le SIDPC. Un questionnaire en cours d'élaboration devrait être envoyé à toutes les communes pour connaître les difficultés qu'elles rencontrent en cas d'alerte.
- Action 7 : La révision du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) est en cours, avec pour objectif une approbation en 2010.
- Action 10 : La plaquette d'information grand public sur les risques majeurs est en cours de finalisation. Elle présentera les risques majeurs et les réflexes à adopter en cas de survenue d'un évènement. L'objectif est une diffusion à tous les habitants du Val d'Oise cette année.
- Action 12 : Information des particuliers sur les prescriptions des PPR. Les services de l'Etat sont concernés par la mise en oeuvre de ces prescriptions. Pour tout nouveau PPR, la DDEA préparera un courrier à l'adresse des particuliers les avertissant que leur terrain est situé dans le périmètre d'un PPR et que cela implique des prescriptions dont le non-respect est sanctionné par telle ou telle mesure. La plaquette sur le Fonds Barnier sera jointe au courrier.

M. LeNoan souhaite savoir si la limite des 10% de la valeur vénale du bien est toujours valable. Mme Antoine répond qu'elle l'est, à savoir que l'obligation de réaliser des études ou travaux sur les biens existants ne pèse que dans la limite des 10% de la valeur vénale du bien concerné et que le Fonds Barnier ne finance les études/travaux que dans cette même limite. Pendant la concertation, la question de la transmission de l'information sur l'état du bien lors d'une vente a été posée.

La DDEA s'engage, avec le SIDPC, à mettre à jour les dossiers communaux d'information dans lesquels figureront les obligations concernant le bien. Le contrôle de la réalisation des travaux prescrits se fera par le biais d'un courrier adressé aux particuliers qui devront se faire délivrer un certificat par un expert, qui sera récolté en mairie puis adressé à la Préfecture. Cette démarche sera suivie pour tout nouveau PPR, comme c'est le cas pour Argenteuil.

- Action 13 : Un guide sur les repères de crues, élaboré par la DIREN pour assurer une homogénéité au niveau de la région, sera lancé au second semestre 2009.
- Action 14 : Transformation des périmètres R111-3 en véritables plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT). Mme Antoine souligne que ces périmètres R111-3 ne permettent pas une connaissance fine des cavités souterraines abandonnées et des règles constructives à y adopter, ce que permettent les PPR qui sont précis et qui rendent obligatoires des dispositions sur les biens futurs mais aussi existants. Il y a une centaine de PPR à élaborer, ce qui implique de définir des priorités au regard de la nature des cavités (gypse plus urgent), de la superficie de terrains construits sous-minée, de la dynamique d'urbanisation de la commune, etc. Une approche multirisques (carrières, dissolution du gypse et argiles), par bassin de risques (donc intercommunale) sera privilégiée. Un PPR intercommunal va être initié cette année avec les communes de Montigny-les-Cormeilles et Cormeilles-en-Parisis. L'élaboration d'un PPR mouvements de terrain est en cours sur la commune d'Argenteuil.
- Action 15 : Prise en compte du risque « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPRMT. Il s'agira de PPR multi-risques dans la plupart des cas, excepté pour une quinzaine de communes qui ne sont concernées que par le risque retrait/gonflement des argiles, comme Ezanville ou Bailly-en-France.
- Action 16 : La révision des anciens plans d'exposition aux risques en PPR. La révision va être amorcée pour Valmondois et sera engagée en 2010 pour les communes de Margency et Presles.

- Action 17 : L'amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels est une exigence qui résulte d'une circulaire du 3 juillet 2007. Ainsi, à Argenteuil, une concertation en continu a été conduite avec la commune et 3 réunions de concertation avec la population ont été menées avant l'enquête publique pour le PPRMT d'Argenteuil. Ce type de concertation sera réalisée pour tous les PPR.
- Action 19 : L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du fonds Barnier grâce à une l'élaboration d'une plaquette par la DIREN est en cours (Cf supra). La distribution de celle-ci se fera avant l'automne 2009, selon Mme Antoine.

Mme Antoine assure qu'un suivi régulier des actions sera mené, tout au long des 5 années du SDPRN, grâce à une batterie d'indicateurs. Ces bilans intermédiaires seront présentés lors des réunions annuelles de la CDRNM.

M. Marquette, représentant de la chambre interdépartementale des notaires, demande si une diffusion du SDPRN et de ses documents afférents est prévue auprès des géomètres-experts. Il expose l'utilité de ces documents lors des mutations.

Mme Antoine doute de l'utilité de ces documents pour ces professionnels puisqu'ils ne présentent qu'une vision départementale, et non commune par commune. Une version du schéma pourra toutefois être envoyée à l'ordre des géomètres. Par ailleurs, tous les PPR sont accessibles en ligne à partir des sites internet de la préfecture et de la DDEA, qui gagnent à être connus par ces professionnels.

M. Marquette s'interroge également sur l'utilisation du fonds Barnier et l'information des syndicats de copropriété sur les risques naturels.

Mme Antoine répond que ces syndicats sont informés lorsque le PPR est élaboré mais reconnaît qu'il existe certainement un manque d'information sur le fonds.

M. le Secrétaire Général souhaite qu'une version papier du SDPRN soit envoyé aux membres de la CDRNM, à tous les établissements publics de coopération intercommunale et qu'il soit accessible par internet par le biais d'un accès grand public. Il rappelle qu'il s'agit d'un document informatif et non opposable.

Le président du SIAH met l'accent sur les petites communes et certaines personnes qui n'ont pas accès à internet ou pas les moyens d'imprimer ce SDPRN.

Mme Antoine répond qu'une version papier sera envoyée à toutes les communes. Le SIAH insiste sur la nécessité d'une large diffusion.

le Secrétaire Général demande l'avis de la commission sur le schéma. Le SDPRN reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 - L'information sur l'utilisation du FPRNM (ou fonds Barnier) en 2008

M. le Secrétaire Général demande s'il y a des dossiers en cours. Mme Antoine répond que les PPR en cours seront financés par ce fonds. La DDEA attend les demandes des communes, qu'elle transmettra au MEEDDAT pour qu'il ouvre les crédits (Le MEEDDAT procède à 2 délégations par an). La difficulté de ce fonds réside dans les délais d'octroi des subventions comparés à l'urgence des travaux à réaliser. Mme Antoine rappelle que la subvention ne peut pas être versée si les travaux ont commencé avant la reconnaissance de la complétude du dossier par le Préfet, qui ne vaut pour autant pas acceptation de la demande de subvention. M. Paul STEIN de la ville de Pontoise signale des glissements de terrains sur sa commune.

A la question de M. le Secrétaire Général sur la lisibilité de la plaquette, Mme Antoine répond qu'elle comportera des exemples concrets.

4) Point de situation sur les PPRN en cours

Mme Fauché constate que le département dispose d'une bonne couverture en terme de PPR inondations fluviales. Des PPRN ont été prescrits sur les communes d'Argenteuil et d'Epiais-Rhus, d'autres sont au stade des études préalables pour juger de l'opportunité de prescrire ou non un PPR (ex. : la Boucle de Moisson), et enfin d'autres études préalables à l'élaboration de PPR seront à engager au 2nd semestre 2009.

La DDEA est interrogée sur le remplacement des périmètres R111-3 par des PPR. Mme Antoine rappelle l'intérêt des PPR et répond qu'il reste environ 360 périmètres R111-3.

M. LeNoan demande quelles sont les communes touchées par le risque unique de retrait/gonflement des argiles.

Mme Antoine cite les communes de Baillet-en-France, du Plessis-Bouchard, de Franconville, d'Ermont, d'Eaubonne, d'Andilly, de St Gratien, d'Enghien-lès-Bains, de Deuil-la-Barre, de Montmagny, de Sarcelles, de Garges-lès-Gonesses et d'Ezanville. Elle répond également qu'il n'y a pas de PPR retrait/gonflement des argiles à l'échelle du département.

5) L'information sur les nouvelles dispositions du fonds de solidarité pour les communes

Mme Martin (DDEA) présente le fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements créé par le décret du 25 août 2008, pour tout événement climatique ou géologique grave ayant causé des dégâts pour un montant compris entre 150 000 euros et 4 000 000 euros. Ce fonds permet de reconstruire à l'identique les infrastructures routières et les ouvrages d'art, les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation, les digues, les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau, les stations d'épuration et de relevage. Ce fonds n'est pas cumulable avec les subventions du fonds Barnier. Actuellement, une demande de la commune de Valmondois est traitée par le SIDPC. M. LeNoan demande quel type de catastrophe naturelle peut donner lieu à l'utilisation de ce fonds. Mme Martin donne l'exemple des orages.

6) L'information sur les demandes de catastrophes naturelles :

Après un bref rappel sur la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, M. Faupin (SIDPC) explique que 45 demandes ont été déposées en 2008 ; 41 ont été transmises au ministère (les 4 restantes l'ont été en 2009). 33 demandes ont été examinées en commission interministérielle « catastrophes naturelles ».

Parmi les 33 demandes examinées,

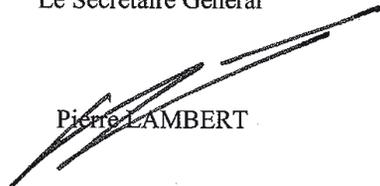
- 6 concernent des phénomènes orageux (5 communes ont obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Berville, Presles, Valmondois, Cergy et Jouy le Moutier).
- 27 font suite à des phénomènes de mouvements de terrain (retrait – gonflement des argiles consécutifs à des périodes de sécheresse) et concernent 8 communes (Beaumont-sur-Oise, Cergy, Courdimanche, Eaubonne, Franconville, Herblay, la Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles). 17 demandes ont obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

M. Faupin expose les conséquences du nouvel article 125-1 du code des assurances qui prévoit un délai maximum de 18 mois entre la réalisation du phénomène et le dépôt par le maire de la demande en préfecture. Un nouveau formulaire est à la disposition des communes.

Il a été convenu que le lien de dépendance entre le fonds de solidarité et la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle devait être clarifiée auprès du ministère. Après consultation des services de la direction générale des collectivités locales, il apparaît qu'il n'y a aucun lien entre le fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles et la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La demande de subvention doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la date de l'événement climatique ou géologique grave.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire Général lève la séance.

Le Secrétaire Général



Pierre LAMBERT

ANNEXE 3 : EXTRAIT DE L'ÉTUDE GRIF-SET ENVIRONNEMENT SUR LES INONDATIONS DE TYPE TORRENTIEL A COULÉES DE BOUE DANS LE VAL D'OISE 2001-2002

L'étude qui a été menée sur le département du Val d'Oise a permis d'identifier et d'établir un premier diagnostic des communes ayant subi des inondations de type torrentiel à coulées de boues. Cette étude a comporté deux phases distinctes, une première phase concernant les communes plus particulièrement touchées par les inondations de l'année 2000 et du début de l'année 2001 (25 communes concernées), puis une seconde phase s'attachant à l'ensemble des communes restantes (49 communes identifiées).

Un questionnaire d'enquête a été envoyé à chacune des communes du département afin d'analyser la nature des problèmes rencontrés. Une reconnaissance de terrain a permis de constater la situation vis à vis des problèmes de ruissellement et d'érosion des communes concernées par les inondations torrentielles à coulées de boue.

Les tableaux ci-après présentent le résultat global de l'analyse en identifiant les communes soumises aux risque d'inondation torrentielle à coulées de boues et les autres, et en indiquant le nombre d'arrêtés pris, les types d'études en cours, et le nombre de thalwegs menaçant l'urbanisation d'après le DDRM du Val d'Oise.

A/ Communes ayant subi des inondations de type coulées de boues

Communes	Etude phase 1	Etude phase 2	Nombre d'arrêtés CAT- NAT orages	DDRM	Etat des études et travaux
Ableiges		X	1	1	Contrat de rivière Viosne en cours
Ambleville		X	0	3	Contrat de bassin Aubette de Magny en cours
Arronville		X	0	1	-
Asnières sur Oise		X	4	3	PPRI 1998
Attainville	X		3	3	Schéma Directeur d'Assainissement en cours
Auvers/Oise	X		6	6	
Avernes	X		1	2	Contrat de Bassin Aubette de Meulan en cours
Bantheu		X	0	1	SDA en projet
Bellefontaine		X	2	3	Aménagements projetés
Belloy en France		X	3	2	/
Berville		X	0	0	Contrat de bassin Sausseron
Bessancourt		X	1	0	/
Bethemont		X	2	0	/
Boisemont		X	1	0	/
Boissy l'Aillerie	X		2	4	
Bonneuil en France		X	3	1	SDA en cours
Bray et Lû		X	1	0	Contrat de Bassin Aubette de Meulan en cours
Butry /Oise		X	1	1	/
Champagne/Oise		X	3	2	/
Charmont	X				
Chars		X	2	2	SDA en cours
Chaumontel	X		3	4	/

Préfecture du Val d'Oise- SIDPC
DDE/SUA-BPR

Communes	Etude phase 1	Etude phase 2	Nombre d'arrêtés CAT- NAT orages	DDRM	Etat des études et travaux
Chaussy	X		1	3	/
Chennevières les Louvres		X	1	3	SDA en cours
Cléry en Vexin		X	0	1	/
Courcelles/Viosne	X		1	3	Contrat de rivière Viosne en cours
Courdimanche		X	2	0	SDA en cours
Epiais les Louvres		X	1	0	SDA en cours
Epiais-Rhus	X		3	0	/

Ezanville		X	2	5	SDA en cours
Fontenay en Parisis		X	0	2	SDA en cours
Fosses	X		3	3	/
Frémainville		X	0	0	Contrat de bassin de la Montcient en projet
Génainville		X	0	1	/
Génicourt	X		2	1	/
Gonesse		X	4	7	SDA en cours
Goussainville		X	3	4	SDA en cours
Grisy les Plâtres	X		1	0	/
Guiry en Vexin		X	0	0	Contrat de bassin Aubette de Meulan en cours
Haravilliers	X		1	2	/
Hodent		X	1	1	Contrat de bassin Aubette de Magny en cours
Labbeville		X	2	3	Contrat de bassin Sausseron
Louvres	X		4	3	SDA en cours
Luzarches		X	3	0	-
Magny en Vexin		X	1	6	PPRI
Marines		X	2	0	-
Marly la Ville		X	5	0	-
Communes	Etude phase 1	Etude phase 2	Nombre d'arrêtés CAT- NAT orages	DDRM	Etat des études et travaux
Mesnil Aubry		X	3	1	SDA en cours
Mériel		X	3	1	-
Moisselles	X		3	3	SDA en cours
Montgeroult	X		2	0	Contrat de rivière Viosne en cours
Montlignon		X	3	0	-
Nesles la Vallée		X	2	5	-
Neuville/Oise		X	1	0	-
Nucourt		X	0	2	PPRI

Préfecture du Val d'Oise- SIDPC
DDE/SUA-BPR

Omerville		X	0	3	Contrat de bassin Aubette de Magny
Parmain		X	2	0	-
Le Perchay	X		1	1	
Pierrelaye	X		1	2	-
Plessis Bouchard		X	3	0	-
Plessis Luzarches		X	0	2	-
Puiseux-en-France	X		1	5	
Saint-Gervais		X	0	2	PPRI Magny
Seraincourt		X	1	1	-
Theuville	X		1	0	-
Us	X		2	2	
Vallangoujard		X	2	2	Contrat de bassin Sausseron
Valmondois	X		3	6	Contrat de bassin Sausseron
Vauréal		X	2	2	-
Vémars	X		3	5	SDA
Vétheuil		X	1	3	-
Viennes en Arthies		X	0	0	-
Vigny	X		2	3	Contrat de bassin Aubette de Meulan
Villaines sous bois	X		1	3	-

B/ Communes ayant subi des inondations de type débordement de réseaux

Communes	Nombre d'arrêtés cat-nat
Andilly	3
Argenteuil	11
Beauchamp	5
Bernes sur Oise	3
Bouffemont	5
Bruyères sur Oise	2
Corneilles en Parisis	5
Deuil la Barre	7
Domont	6
Eaubonne	6
Ermont	6
Franconville	5
Herblay	4
Margency	4
Montigny	2
Montsourt	2
Saint-Leu la Forêt	2
Saint-Prix	1
Saint Witz	4
Taverny	5
Villiers le sec	1

L'analyse préalable de la situation pour l'ensemble du département a permis d'identifier **74 communes** pour lesquelles le risque d'inondation de type torrentiel à coulées de boues est prépondérant. Ces communes font l'objet d'un dossier communal détaillé concernant les événements majeurs, les caractéristiques des axes d'écoulement et les bassins versants associés ainsi que les pistes de solutions à étudier pour remédier à la situation. Les communes étudiées ont été classées selon 3 catégories, les communes où le risque d'inondation de type torrentiel est **prépondérant**, les communes où le **risque existe mais ne présente pas une sensibilité accrue**, et les communes où le **risque existe mais reste secondaire par rapport à d'autres types de risques**.

Communes	Risque prépondérant	Risque existant	Risque secondaire
Ableiges	X		
Ambleville	X		
Arronville		X	
Asnières sur Oise			X
Attainville	X		
Auvers/Oise	X		
Avernes	X		
Bantheu	X		
Bellefontaine	X		
Belloy en France	X		
Berville		X	
Bessancourt		X	
Bethemont			X
Boisemont		X	
Boissy l'Aillierie	X		
Bonneuil en France			X
Bray et Lû			X
Butry /Oise			X
Champagne/Oise		X	
Charmont		X	
Chars	X		
Chaumontel		X	

Communes	Risque prépondérant	Risque existant	Risque secondaire
Chaussy	X		
Chennevières les Louvres		X	
Cléry en Vexin			X
Courcelles/Viosne	X		
Courdimanche		X	
Epiais les Louvres		X	
Epiais-Rhus			X
Ezanville		X	
Fontenay en Parisis		X	
Fosses	X		
Frémainville			X
Génainville		X	
Génicourt		X	
Gonesse		X	
Goussainville		X	
Grisy les Plâtres		X	
Guiry en Vexin		X	
Haravilliers		X	
Hodent		X	
Labbeville	X		
Louvres	X		
Luzarches	X		
Magny en Vexin		X	
Marines		X	
Marly la Ville		X	
Mesnil Aubry		X	

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LES RISQUES MAJEURS À L'ATTENTION DES MAIRES DU VAL D'OISE

Le Maire est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens, c'est à dire un ensemble de dispositions qui vise à prévenir les catastrophes et à impulser auprès des services, une meilleure prise en compte des risques.

L'information des citoyens sur les risques majeurs est un droit depuis juillet 1987.

Le maire est le partenaire de l'Etat pour relayer cette information auprès des habitants de sa commune.

L'objectif de ce questionnaire est de mieux connaître les difficultés auxquelles le Maire est confronté pour mener à bien cette mission ainsi que ses attentes et ses besoins.

Dans cette perspective, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles éditera un guide destiné aux élus leur permettant de réaliser des actions de communication, d'information et de formation.

Le SIDPC remercie par avance le maire ou son représentant pour sa collaboration et le retour rapide de ce questionnaire à la préfecture -SIDPC.

NOM DE LA COMMUNE	=>.....
DATE	=>.....
Coordonnées pour un contact ultérieur	=>.....

- | | |
|--|----------------|
| 1/ Votre commune est-elle soumise à des risques naturels ? | oui non |
| 2/ Votre commune est-elle soumise à des risques industriels ? | oui non |
| 3/ Votre commune est-elle soumise à d'autre risques ? | oui non |

REPONSE SOUHAITEE POUR LE 7 MARS 2007

I/ Les risques naturels

1/ Les risques climatiques

Connaissez-vous la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles	oui	non	?	NC
La commune a-t-elle fait l'objet de reconnaissances de catastrophes naturelles ?	oui	non	?	NC
La commune est-elle soumise au risque inondation ?	oui	non	?	NC
Si oui... -avez-vous installé des repères de crue ?	oui	non	?	NC
-quelles mesures avez-vous prises pour réduire ces risques ?.....				

2/ Les mouvements de terrain

La commune est-elle soumise à un risque de mouvement de terrain ? (affaissement, effondrement, chutes de pierres)	oui	non	?	NC
La commune est-elle soumise au risque de sécheresse ? (retrait gonflement des sols argileux)	oui	non	?	NC
Existe-t-il des cavités souterraines sur la commune ?	oui	non	?	NC
Existe-t-il des marnières sur la commune ?	oui	non	?	NC
La commune a-t-elle connaissance d'autre type de risques naturels ?	oui	non	?	NC
Si oui, lesquels ?.....				
-quelles mesures avez-vous prises pour réduire ces risques ?.....				

? = ne sait pas
NC = non concerné

II/ Le risque industriel

La commune est-elle soumise à un risque industriel ?	oui	non	?	NC
Si oui... -la commune abrite-t-elle un ou des site(s) classé(s) " Seveso seuil haut " ?	oui	non	?	NC
-la commune abrite-t-elle un ou des site(s) classé(s) " Seveso seuil bas " ?	oui	non	?	NC
La commune est-elle soumise à un risque aérien	oui	non	?	NC
La commune est-elle concernée par le Plan d'exposition aux bruit (PEB) ?	oui	non	?	NC
La commune est-elle soumise à un risque lié au transport de matières dangereuses ?	oui	non	?	NC

III/ La connaissance du risque**1/ Les documents d'Information**

La commune a-t-elle réalisé son Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ? si oui, - à quelle date - dernière mise à jour - comporte-t-il la carte des marnières	oui	non	?	NC
La commune a-t-elle réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?	oui	non	?	NC
La commune dispose –t- elle du Dossier Départemental des Risques Majeurs ?	oui	non	?	NC
La commune dispose –t- elle d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ?	oui	non	?	NC
La commune dispose –t- elle d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques ?	oui	non	?	NC
La commune dispose-t-elle de plans départementaux de secours ?	oui	non	?	NC
La commune dispose-t-elle des textes réglementaires relatifs à l'information sur les risques	oui	non	?	NC
Un service (ou une personne) est-il chargé de centralisé l'ensemble des documents cités ci-dessus	oui	non	?	NC

2/ Les différents acteurs

Votre commune a-t-elle collaborée avec différents services de l'Etat (préfecture, DDE, DIREN, DRIRE, ...)	oui	non	?	NC
La commune a-t-elle connaissance du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ?	oui	non	?	NC
La commune a-t-elle collaboré avec l'Entente Oise-Aisne ?	oui	non	?	NC
La commune a-t-elle collaboré avec d'autres acteurs (associations locales et/ou nationales, ONG) ? si oui, - lesquelles	oui	non	?	NC
Pensez-vous que les associations soient un bon relais de l'information ?	oui	non	?	NC

3/ La mémoire du risque

La commune dispose-t-elle d'archives relatant des événements naturels passés ?	oui	non	?	NC
Existe-t-il une liste des demandes de catastrophes naturelles (dates, événements) ?	oui	non	?	NC
Existe-t-il une liste des autres incidents ou accidents industriels graves (ICPE, TMD) ?	oui	non	?	NC

IV L'information et la population

1/ Connaissance du risque

Votre commune est-elle en mesure d'identifier ses secteurs à forte densité de population?	oui	non	?	NC
Votre commune connaît-elle les secteurs les plus exposés aux risques?	oui	non	?	NC
Votre commune connaît-elle les établissements les plus sensibles aux risques ?	oui	non	?	NC
Votre commune est-elle capable d'évaluer l'impact d'un événement sur les bâtiments (économique, social, ...) ?	oui	non	?	NC
Existe-t-il dans votre commune des cartes zonant les risques si oui, - oui, d'où proviennent-elles - où sont-elles localisées	oui	non	?	NC
Avez-vous pris connaissance de la loi du 31 juillet 2003 relative à la prévention des risques ?	oui	non	?	NC

2/ Les moyens d'alerte

Existe-t-il un système d'alerte et d'information aux populations ?	oui	non	?	NC
La population connaît-elle les moyens d'alerte ?	oui	non	?	NC
La population a-t-elle été informée des consignes à appliquer à en cas d'alerte ?	oui	non	?	NC
Si non pourquoi?.....				
Faites-vous parvenir une information sur les risques aux personnes concernées ?	oui	non	?	NC
Quelles actions d'information utilisez-vous pour la population ? (affichage, site Internet, réunion d'information, bulletin municipal...) ?				
Connaissez-vous l'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires sur les risques ?	oui	non	?	NC
La population a-t-elle été informée de l'information due aux acquéreurs et locataires ?	oui	non	?	NC

3/ Population et municipalité

Connaissez-vous le formulaire d'état des risques ?	oui	non	?	NC
les services municipaux aident-ils la population pour remplir le formulaire d'état des risques ?	oui	non	?	NC
La population est-elle informée des conséquences (pour elle) en cas d'absence d'état des risques ?	oui	non	?	NC
Les vendeurs et bailleurs sont-ils informés des conséquences en cas de non production de l'état des risques ?	oui	non	?	NC
Les documents (DDRM, DICRIM, DCS, ...) sont-ils consultables en mairie par la population ?	oui	non	?	NC
Les habitants vous sollicitent-ils pour avoir des informations sur les risques de votre commune?	oui	non	?	NC

V Votre avis

Pensez-vous que votre département est sujet à des risques élevés ?	oui	non	?	NC
Vous sentez-vous bien informés sur la conduite à tenir en cas d'accident majeur ?	oui	non	?	NC
Ressentez-vous, depuis quelques années, une meilleure coopération Etat / collectivités ?	oui	non	?	NC
Avez-vous suffisamment d'information sur le partage des compétences Etat / maires ?	oui	non	?	NC
Vous sentez-vous juridiquement responsable dans la démarche de l'information sur les risques ?	oui	non	?	NC
Votre commune aimerait-elle une meilleure implication du conseil général dans l'information et la prévention face aux risques ?	oui	non	?	NC
Vous sentez-vous bien informés sur les phénomènes survenus par le passé ?	oui	non	?	NC
Un guide est actuellement en préparation afin de mieux informer les Maires sur l'information et la prévention des risques majeurs. Cela vous semble-t-il utile ?	oui	non	?	NC
Selon vous, quels points doivent impérativement y figurer ?.....				

VI Conclusions

Avez-vous des observations et remarques sur la politique d'information préventive des risques majeurs de l'état ? Les besoins importants ?						
A quel degré pensez-vous être engagé dans la démarche de l'information sur les risques		1	2	3	4	5
		moins impliqué		→	plus impliqué	

ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN AUPRÈS DES 6 COMMUNES DE RÉFÉRENCE

(Version juillet 2007)

Votre commune et les risques

1. Pouvez-vous nous présenter succinctement les grandes caractéristiques de votre commune ?

2. Quels sont les risques naturels présents sur le territoire communal ?

2.1 Cas des inondations

Si le territoire communal est soumis à ce risque, pouvez-vous préciser de quels types d'inondation il s'agit ?

- débordement de cours d'eau
- ruissellement pluvial
- remontée de nappe

Connaissez-vous assez précisément les secteurs concernés et pouvez-vous les représenter sur une carte communale ?

2.2 Cas des mouvements de terrains

Si le territoire communal est soumis à ce risque, pouvez-vous préciser de quels types de phénomènes il s'agit ?

- cavités souterraines
- éboulement de falaise
- retrait et gonflement des argiles
- glissements de terrains

Parmi ces phénomènes de mouvements de terrain, lequel jugez-vous le plus important sur votre commune ?

Concernant les éboulements de falaises :

- connaissez-vous précisément les terrains concernés ?
- la mise en place d'un observatoire sur le sujet vous semblerait-elle pertinente ?

Concernant plus particulièrement le phénomène ? retrait-gonflement ? :

- Avez-vous été touché par ce phénomène lors de la sécheresse de 2003 ?
- connaissez-vous la fiche technique élaborée par la DDEA sur le sujet ?
- connaissez-vous la carte qui a été réalisée par le BRGM ?
- si oui, avez-vous constaté des différences entre cette carte et les désordres constatés sur le terrain ?

Concernant les carrières:

- Y a-t-il un suivi des carrières abandonnées sur le territoire communal ? Par qui et comment est-il réalisé ?
- Un inventaire des indices de risques de cavités souterraines a-t-il été réalisé et par qui ? Est-il tenu à jour ?

3. Avez-vous déjà été confronté à des événements naturels majeurs survenus sur la commune ?

3.1 Si oui, pouvez-vous nous en parler ?

- Que s'est-il produit ?
- Quels ont été les principaux dommages et y a-t-il eu une évaluation économique ?
- Comment avez-vous géré la crise ?
- Etes-vous inquiet par rapport à une éventuelle répétition ?
- Quelles mesures de prévention avez-vous prises ?

3.2 Si non, pensez-vous qu'un tel événement catastrophique puisse se produire ? Pour quels types de risques ? Pensez-vous être en mesure de maîtriser la situation ? Quelle mesure de prévention envisagez-vous ?

3.3 Avez-vous demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

- Combien de demandes avez-vous déjà faites et combien de réponses positives avez-vous obtenues ?
- Quelles -sont les raisons qui vous poussent à faire cette demande et éventuellement celles qui vous conduisent à ne pas engager cette procédure ?

4. Quels sont vos interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques ? Dans quelles circonstances êtes-vous amenés à travailler avec eux ?

L'information sur les risques naturels et sa diffusion

5. L'information reçue par la commune.

Avez-vous le sentiment d'être bien informé sur les risques naturels ?

Quelles sont vos sources d'information ?

De quels documents d'information disposez-vous ? Répondent-ils à vos besoins ?

Quelles sont vos attentes en la matière ?

Seriez-vous par exemple intéressé par un tableau recensant les événements naturels, y compris ceux qui ne sont pas déclarés CAT-NAT, mis en place et diffusé par l'Etat ? Accepteriez-vous de l'alimenter ?

Connaissez-vous le lien entre prévention des risques et indemnisation des catastrophes naturelles ?

6. L'information diffusée par la commune

Pensez-vous que la population soit bien informée sur les risques et leurs conséquences ? Selon vous, a-t-elle conscience des risques ?

Avez-vous élaboré un dossier communal d'information sur les risques ? Si oui, comment est-il diffusé ?

Avez-vous déjà organisé des campagnes d'information sur les risques à destination des habitants avant ou depuis l'approbation du PPR ?

Si la commune est soumise aux inondations, avez-vous installé des repères de crue ?

La prévention des risques naturels et les procédures de planification

7. Sur votre commune, y a-t-il un document réglementaire spécialement dédié aux risques naturels ?

Si oui, pouvez-vous nous en parler ?

- S'agit-il d'une demande locale ou d'une décision de l'Etat ?
- Quelle a été l'implication de la commune au moment de l'élaboration de la cartographie du risque et du règlement ?
- Quel avantage présente ce document ?
- Ce document a-t-il des conséquences en matière d'urbanisme ? de développement local ? sur le prix du foncier ? Avez-vous mesuré ces conséquences ?
- Rencontrez-vous des difficultés particulières dans son application ?
- S'il s'agit d'un PPR le cas échéant, connaissez-vous les mesures réglementaires qui doivent être appliquées aux constructions ? Savez-vous si les particuliers les ont mises en oeuvre sur les biens existants ? Pensez-vous qu'un suivi serait nécessaire ?
- **Si non, un PPR vous semble-t-il nécessaire et savez-vous s'il est prévu**

8. Comment le PLU tient-il compte des risques naturels ?

9. L'organisation municipale dispose t-elle d'un service spécialisé sur les risques naturels ?

10. Avez-vous mis en place ou pensez vous mettre en place un Plan de secours communal ?

11. Seriez-vous plutôt favorable à un PPR multirisques ou à un PPR spécifique à chaque risque sur votre commune ?

12. Faites vous partie d'une structure intercommunale ? Si oui, a t-elle des compétences en matière de gestion du risque ?

La prévention des risques naturels et les actions de terrain

13. Des travaux ont-ils été effectués sur la commune pour réduire les risques ? Quels sont-ils ? Par qui ont-ils été réalisés ? Sont-ils efficaces ?

14. Selon vous, quelles sont les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques ? Par qui et à quelles échelles territoriales ?

15. Y a-t-il des ouvrages de protection intéressant la sécurité publique sur le territoire (barrages le long d'étangs, bassins de retenue des eaux pluviales, ...) ? Comment sont-ils entretenus et par qui ?

16. Seriez-vous favorable à la réalisation d'une étude sur ces sujets ? (Diagnostic, évaluation et mesures de prévention à prendre)

17. Avez-vous besoin de financement complémentaire pour vos actions de prévention ?

18. Avez-vous déjà bénéficié de subventions issues du Fonds Barnier et pour quelles actions ?

19. Quelle est l'action que vous jugez nécessaire d'engager en priorité sur votre commune en matière de prévention des risques ?

ANNEXE 6 : FICHES D'ENTRETIEN DES 6 COMMUNES

Les risques à Argenteuil

• Carte d'identité

Code postal	95100
Code INSEE	95018
Nom du Maire	MOTHRON Georges
Début mandat	2001
Intercommunalité	Communauté ARGENTEUIL-BEZONS
Superficie	17,22 ha.
Population totale	101600 (INSEE 1999)
Densité	5842 hab/km ²

Source : Données de l'INSEE, site Internet de la commune.

• Les risques naturels ¹

Type de risque	OUI	NON
Carrière Ex-R111.3	X	
Eboulement de falaises		X
Présence de gypse	X	
Retrait gonflement	X	
Inondation pluviale	X	
Inondation fluviale	X	
Tempête	X	
Coulée de boue		X

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC (première année - Juin 2007)

• Documents relatifs aux risques

Document	présence	Prescription	Enquête publique	Approbation	Révision1	Date Révision2
PPR inondation fluviale	Oui	17/02/2000	Non signalé	26/06/2002		
PPR inondation pluviale	Non	-	-	-	-	-
PPR mouvements de terrain	Oui	04/03/2005				
PPR multirisques	Non	-	-	-	-	-
EX R 111.3 carrières souterraines	Oui	Non signalé	Non signalé	08/04/1987		
Atlas des axes de ruissèlement	Oui			1990	12/09/2007	
Etudes GRIF SET	Non	-	-	-	-	-
Atlas des Zones inondables	Oui			1999		
DCS	Oui			1999		
DICRIM	Oui			12/04/2000		
PLU/POS	Oui			18/09/2000	20/02/2006	
DDRM	Oui			2004		
Autre	Non	-	-	-	-	-

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC M1 (première année - Juin 2007)

¹ La présence du risque dans ce tableau ne tient pas compte de la dangerosité de celui-ci.

✓ **Actions vis à vis des risques**

Actions réalisées par	La Commune	L'Intercommunalité	L'Etat	Les associations
Mesures structurelles	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune en ce qui concerne la gestion des risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des berges de Seine 	<ul style="list-style-type: none"> Non signalé
Mesures non structurelles	<ul style="list-style-type: none"> Plaquettes d'information lors de la construction de nouveaux bâtiments Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2000, valant Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) PCS (<u>en cours</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> DCS PPR inondation de la Seine PPR mouvements de terrain multirisques (<u>en cours</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> Non signalé

Source : Entretiens effectués dans les mairies concernées.

✓ Résumé de l'entretien

Nom de la personne interrogée	Mme Céline Waeterloos
Fonction	Service de l'environnement
Présent depuis	Mai 2006

Nom de la personne interrogée	M. Christian Dufresne
Fonction	Chef de la sécurité civile
Présent depuis	Octobre 2002

La commune et les risques

Les grandes caractéristiques de la commune

- Commune installée entre les versants des collines de Corneilles-en-Parisis et les berges de la Seine, traversée par l'autoroute A15.
- Risques de mouvements de terrains dominants sur le territoire. Très peu d'événements majeurs.
- Risque d'inondation par débordement de la Seine très présent, mais montée des eaux assez lentes, laissant ainsi le temps de l'évacuation des riverains.

Les risques naturels présents sur le territoire communal

- Les inondations : dans le cas d'une crue de la Seine de type de celle de 1910, 2200 personnes seraient à évacuer.
- 5 risques de mouvements de terrains : l'effondrement des anciennes carrières souterraines, le retrait-gonflement des sols argileux, la dissolution du gypse, les glissements de terrains et les tassements de remblais. Risques concernant surtout les biens matériels (dégâts sur les habitations).
- Quelques zones de ruissellement, surtout dans les zones non urbanisées. Risque non prioritaire, ne nécessitant pas l'élaboration de PPR.

Les événements naturels majeurs survenus sur la commune

- 2001-2002 : déstabilisation, sous l'effet de fortes pluies, d'une carrière abandonnée. Remblaiement de la carrière en cours, fin prévue fin 2009-début 2010.
- La question d'une crue type 1910 se pose, avec une plus grande urbanisation qu'à l'époque et un risque d'inondation par le biais des canalisations d'assainissement.
- Dans la plupart des cas, suite à la survenance de sinistres, la commune fait une demande de reconnaissance Cat Nat afin de simplifier les démarches administratives des riverains auprès des assurances.

Les interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques

- Lors de l'élaboration des documents de prévention : la DDEA du Val d'Oise.
- Les services de la prévention météo.

L'information sur les risques naturels et sa diffusion**L'information reçue par la commune**

- DDRM
- Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2000, valant Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- PPR, et dans ce cadre, études de l'IGC et du LROP
- Cartographie (vigi-crue, vigilance météo...)
- Information répondant aux besoins des services concernés, mais besoin de « vulgarisation » pour les autres services
- Communication insuffisante de la part de l'Etat

L'information diffusée par la commune

- Enquêtes publiques lors de l'élaboration des documents de prévention
- Distribution de plaquettes d'information sur les mesures à prendre en compte lors de la construction en zone à risque.
- Site internet de la commune, affichage des cartes relatives aux mouvements de terrains et du PPRI dans le hall d'accueil de la mairie.
- Population peu réceptive à ce type d'information. Problème de conscience du risque.

La prévention des risques et les procédures de planification

Les documents réglementaires spécialement dédiés aux risques naturels

- PPR inondation de la Seine Argenteuil Bezons, approuvé le 26/06/2002.
- Un PPR mouvements de terrain multirisques en cours d'élaboration, prescrit le 04/03/2005.
- PPR considéré comme un outil utile, dans la mesure où il permet d'assurer, autant que possible, la sécurité des riverains.
- L'une des conséquences d'un PPR est l'augmentation des coûts de la construction (par exemple, cuvelage ou surélévation dans les zones inondables).
- Nécessité de suivre la mise aux normes des bâtiments existants concernés par les prescriptions des documents de prévention, ainsi que le respect des règles édictées pour les constructions nouvelles.

La prise en compte des risques dans le Plan local d'urbanisme

- Le PPR est annexé au PLU, pas de zonage spécial risques sur le PLU.

L'organisation municipale et le service spécialisé sur les risques naturels

- Pas de service totalement dédié aux risques. Risques gérés transversalement entre les différents services concernés (sécurité civile, urbanisme, environnement...).

La commune et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- Modernisation de la sécurité civile.
- Permanence à la mairie 24/24h.
- Plan d'hébergement d'urgence pouvant accueillir 3200 personnes.
- Système d'alerte qui permet d'être prévenu 4 jours à l'avance.
- PCS en cours d'élaboration.

PPR multirisques ou PPR spécifique à chaque risque

- Suite à l'expérience du PPR mouvements de terrain multirisques en cours d'élaboration, la commune est favorable à ce type d'outil, plus pratique pour les services techniques, malgré une complexité du document qui peut induire une certaine confusion dans l'esprit des riverains si les choix ne sont pas suffisamment clairement expliqués. Un effort pédagogique supplémentaire est donc à fournir.

Structure intercommunale et compétences en matière de gestion du risque

- Présence d'une structure intercommunale, qui ne s'occupe pas de la gestion des risques.

La prévention des risques naturels et les mesures structurelles

Les mesures structurelles réduisant les risques

- Pas de digues, ni de barrages.
- Etat gestionnaire des berges de la Seine.
- Surdimensionnement du réseau de canalisations d'eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement urbain.

Les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques

- Mettre l'accent sur la prévention des risques.
- Mettre en place un organisme ou un service qui se chargerait de s'assurer que les dispositions du PPR sont mises en place lors des constructions nouvelles et de la mise aux normes des bâtiments existants.
- Rendre plus clair les documents de prévention.
- Développer la communication à tous les niveaux, sur les conséquences des risques et comportements à adopter : « on sait ce que l'on risque, pas ce que l'on doit faire ».

La commune et les ouvrages de protection intéressant la sécurité publique

- Aucun ouvrage de ce type sur la commune.

La réalisation d'une étude sur les risques naturels

- Très favorable à toute initiative permettant d'enrichir la connaissance du risque.

Les besoins de financement complémentaires pour les actions de prévention de la commune

- Intérêt pour ce type de financement.

La commune et les subventions issues du Fond Barnier

- Demande de subvention sur le Fond Barnier en octobre 2006, pour la mise en place d'un service de surveillance de la carrière Sovérini pendant son remblaiement.

Conclusion

Améliorer la prévention des risques en développant :

- la connaissance des risques
- les formes d'information sur la conduite à tenir en cas de catastrophes,
- le suivi des dispositions des PPR.

Fiche des risques : commune d'Argenteuil – 09/2007

✓ **Les événements²**

Date	Événement/incident	Précision événement	CAT NAT demandé	CAT NAT obtenu
22/06/1983	Inondation	Crue	Oui	03/08/1983
05/05/1984	Inondation	Crue	Oui	16/07/1984
07/08/1989	Orages	(ND)	Oui	(ND)
01/01/1991	Mouvement tassements différentiels	Sécheresse	Oui	03/11/1997
25/05/1992	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	21/08/1992
28/05/1992	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	21/08/1992
31/05/1992	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	21/08/1992
Mai et Juin 1992	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	21/08/1992
19/07/1994	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	20/04/1995
01/07/1995	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	29/12/1995
05/08/1995	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	12/03/1998
20/08/1996	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	(ND)
01/02/1997	Mouvement tassements différentiels	(ND)	Oui	27/12/2000
05/08/1997	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	12/03/1998
30/05/1999	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	29/09/1999
26/07/2001	Inondation, coulées de boue	(ND)	Oui	21/12/2001
Été 2003	Mouvement tassements différentiels	(ND)	Oui	20/12/2005
Juillet 2001 à Aout 2005	Mouvement de terrain	Gypse	Oui	11/04/2006

Source : Tableau fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

TOTAL Événement/incident	Tempête	Inondation	Mvt de terrain
CAT NAT OBTENUS	0	12	4
CAT NAT REFUSES	1	1	0
NOMBRE D'INCIDENTS	0	0	0

Source : Tableau fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

Légende :

- ✓ Événement : ayant fait l'objet d'une demande d'arrêté CAT NAT (obtenu ou non)
- ✓ Incident : n'a pas fait lieu d'une demande CAT NAT
- ✓ Précision événement : (ND) = non défini

² Ce tableau ne rend pas compte des impacts socio-économiques des événements vécus. Sous réserve de modifications des documents de la DDEA et de la Préfecture.

Informations complémentaires**• Table des sigles :**

- CAT NAT (arrêté) : Arrêté de Catastrophe Naturelle
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- DICRIM : Document d'information sur les risques majeurs
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- PPRMT : Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain
- UCP : Université de Cergy Pontoise
- UPX : université de Paris X Nanterre
- TARAC : Territoires et Acteurs du Risque, Analyses Comparées. (master de recherche conjoint UCP et UPX)

Les risques à Auvers-sur-Oise

• Carte d'identité

Code postal	95430
Code INSEE	95039
Nom du Maire	Jean Pierre Bequet
Début mandat	1989
Intercommunalité	Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Superficie	1269 ha
Population totale	6820 hab. (INSEE 1999)
Densité	537 hab. /km ²

Source : Données de l'INSEE, site Internet de la commune.

• Les risques naturels ¹

Type de risque	OUI	NON
Carrière Ex-R111.3	X	
Eboulement de falaises	X	
Présence de gypse		X
Retrait gonflement	X	
Inondation pluviale	X	
Inondation fluviale	X	
Tempête	X	
Coulée de boue	X	

Source : Tableaux de synthèse faits dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC (première année - Juin 2007)

• Documents relatifs aux risques

Document	présence	Prescription	Enquête publique	Approbation	Révision1	Date Révision2
PPR inondation fluviale	OUI	05/03/96		07/07/98	05/07/07	
PPR inondation pluviale	NON	-	-	-	-	-
PPR mouvements de terrain	NON	-	-	-	-	-
PPR multirisques	NON	-	-	-	-	-
EX R 111.3 carrières souterraines	OUI			08/04/87		
Atlas des axes de ruissellement	OUI					1990
Etudes GRIF SET	OUI					2001
Atlas des Zones inondables	OUI					1999
DCS	OUI					1999
DICRIM	OUI					2000
PLU/POS	OUI : POS					20/09/05
DDRM	OUI	15/03/02	15/11/02	15/05/03		
Autre	NON	-	-	-	-	-

Source : Tableaux de synthèse faits dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC M1 (première année - Juin 2007)

¹ La présence du risque dans ce tableau ne tient pas compte de la dangerosité de celui-ci.

- **Actions vis à vis des risques**

Actions réalisées par	La Commune	L'Intercommunalité	L'Etat	Les associations
Mesures structurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Bassins de retenue 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Repères de crue sous le pont d'Auvers (en projet) • Bassin de surstockage • Chambres à sable
Mesures non structurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin journalier d'information sur les crues en cas d'événement • Affichage provisoire • Site Internet de la commune • Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2000, valant Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Alerte météo et « vigicrues » à destination des maires • Site Internet « primnet » et « eauseine » également disponible au public • DCS • PPR inondation de la Vallée de l'Oise 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé

Source : Entretiens effectués dans les mairies concernées.

- **Résumé de l'entretien**

Nom de la personne interrogée	M. Jean Pierre Bequet
Fonction	Maire
Ancienneté (présent depuis)	1989

La commune et les risques

Les grandes caractéristiques de la commune

- Ville de 7000 habitants, qui fait partie du Parc Naturel du Vexin Français. Appartient à la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (culture et tourisme prédominant : 300 000 visiteurs par an)
- Ville concentrée essentiellement le long de l'Oise et de la voie ferrée, séparée de l'espace boisé et agricole du plateau par des falaises.
- Ville très étendue (6 Km de long), possédant de nombreux réseaux et voiries. Habitat essentiellement pavillonnaire.

Les risques naturels présents sur le territoire communal

- Il s'agit des crues de l'Oise, de coulées de boue provenant des plateaux agricoles et boisés lors d'importants orages, des risques d'effondrement d'anciennes carrières de calcaire, mais aussi d'éboulement de falaises.

Les événements naturels majeurs survenus sur la commune

- Les crues se produisent régulièrement, les plus importantes ayant touché jusqu'à 140 pavillons en bordure de l'Oise.
- Les coulées de boue constituent un événement ponctuel pouvant être particulièrement violent. Des travaux ont d'ailleurs été engagés pour les limiter.
- La commune n'est pas sensiblement touchée par le phénomène de retrait et de gonflement des argiles.

Les interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques

- La DDEA : Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable / Pôle Risques Ecologie et Développement Durable
- La Sous-Préfecture et la Préfecture.
- La DIREN (services en charge de l'eau et de l'assainissement).
- A l'échelle plus locale : les sapeurs pompiers, qui assurent une reconnaissance du niveau des eaux chaque jour en période de crue. La gendarmerie qui assure une surveillance des maisons lors de l'évacuation prolongée des riverains.
- Les entreprises EDF / GDF, les services d'assainissement (SIAMMAF).
- L'entente Oise-Aisne agit également pour le compte d'Auvers-sur-Oise pour la pose prochaine d'un repère de crue sous le pont d'Auvers.

L'information sur les risques naturels et sa diffusion**L'information reçue par la commune**

L'information à la commune est dispensée par le biais de :

- la Préfecture et les services de l'Etat (DDEA notamment) : DDRM, dossier communal synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2000, valant dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)...
- les sites Internet nationaux (primnet, eauseine)

L'information diffusée par la commune

Serveur local disponible en cas de crues, à l'attention des particuliers.

- Site Internet de la commune qui retrace les grands événements produits.
- Affichage provisoire en cas d'événements.
- Pas de plaquette informative diffusée ; articles dans les bulletins municipaux.
- Information régulière des citoyens provenant du service urbanisme de la commune (bulletins d'affichages en mairie).

La prévention des risques et les procédures de planification

Les documents réglementaires spécialement dédiés aux risques naturels

- PPRI de la vallée de l'Oise, qui concerne 22 communes riveraines de l'Oise
- 15 périmètres R111-3 (risque d'effondrement d'anciennes carrières souterraines de calcaire)

La prise en compte des risques dans le Plan Local d'Urbanisme

- Le POS est encore en vigueur et tient compte des risques par le biais des différents PPR qui lui sont annexés.

L'organisation municipale et le service spécialisé sur les risques naturels

- La commune n'est pas assez importante pour développer un service technique spécialisé sur les risques naturels.

La commune et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- La commune dispose d'un document de prévention et d'information des risques incluant le comportement à adopter en cas de crise, mais ne possède pas de PCS.

PPR multirisques ou PPR spécifique à chaque risque

- La commune est peu favorable à un PPR multirisques. Elle préférerait un document plus ciblé sur chaque risque, donc plus lisible selon elle.

Structure intercommunale et compétences en matière de gestion du risque

- La structure intercommunale n'a pas de compétence dans ce domaine.

La prévention des risques naturels et les mesures structurelles

Les mesures structurelles réduisant les risques

- Présence de deux bassins de rétention sur le plateau au Nord de la commune pour réduire le ruissellement urbain et les coulées de boue.
- Travaux de récupération des eaux de pluie (construction de chambres à sable). Ex : quartier du Valhermeil fortement exposé aux coulées de boue et où le SIAMMAF a fait construire des chambres à sable et un bassin de rétention pour le protéger.
- Volonté de construire d'autres bassins de rétention au Nord de la commune.
- L'entente Oise-Aisne a fait installer un bassin de surstockage des eaux ainsi que la réalisation (en cours) de 4 à 5 grands bassins, de portée interrégionale.

Les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques

- Renforcer l'information des riverains exposés aux risques, ainsi que la coordination Etat-commune en termes de moyens et de services (la commune souhaiterait un service d'écoute et de soutien des mairies à la DDEA sur la gestion des risques naturels).

La commune et les ouvrages de protection intéressant la sécurité publique

- Ces ouvrages de protection sont entretenus par les services techniques de la commune, hormis la falaise dont l'entretien régulier est à la charge du propriétaire privé (nettoyage tous les 5 à 10 ans).

La réalisation d'une étude sur les risques naturels

- La réalisation d'une étude spécifique sur les risques naturels serait souhaitable. Plus particulièrement, une étude globale d'analyse du risque de mouvement de terrain lié à la falaise, sur la totalité de la traversée d'Auvers-sur-Oise, pourrait être envisagée par la commune. Elle permettrait de définir les mesures de prévention et de protection nécessaires, notamment les conditions de réalisation d'éventuels travaux d'assainissement dans les rues qui n'en sont pas dotées.

Les besoins de financement complémentaires pour les actions de prévention de la commune

- La commune n'a pas exprimé de besoin de financement complémentaire concernant la prévention, hormis un financement de l'étude sur les risques de mouvement de terrain liés à la falaise citée précédemment.

La commune et les subventions issues du Fond Barnier

- La commune n'a pas reçu de subventions issues du Fond Barnier.

Conclusion

L'action à engager en priorité est la réalisation d'une étude globale sur le risque de mouvement de terrain lié à la falaise, sur la totalité de la traversée d'Auvers-sur-Oise, qui permettrait notamment de définir les conditions de réalisation d'éventuels travaux d'assainissement dans les rues qui n'en sont pas dotées.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des citoyens serait souhaitable afin de renforcer la culture du risque, et développer l'information et la prévention du public. Cette sensibilisation pourrait éventuellement faire intervenir les services de l'Etat pour une présentation du contexte général du Val d'Oise.

- Les événements ²

Date	Événement/incident	Précision événement	CAT NAT demandé	CAT NAT obtenu
1980	Effondrement de falaise	Falaise de Valhermeil (3 maisons endommagées)	NON	-
06/1982	Inondation pluviale	Inondation de caves et routes, voie SNCF coupée	NON	-
11/08/1986	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	17/10/1986
1990	Eboulement de falaise	Rue Schmitz (environ 3000 tonnes de roches)	NON	-
11/05/1993	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	20/08/1993
05/1993	Inondation pluviale	Inondation de caves et sous-sol	NON	-
22/12/1993	Inondation fluviale	Débordement de cours d'eau	OUI	26/01/1994
26/01/1994	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	10/02/1994
08/1994	Inondation pluviale	Coulées de boues	NON	-
17/01/1995	Inondation fluviale	Débordement de cours d'eau	OUI	06/02/1995
24/04/1995	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	28/07/1995
05/1995	Eboulement de falaise	Rue des Meulières (environ 10 tonnes de pierres)	NON	-
10/07/1995	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	28/09/1995
15/05/1997	Inondation et coulée de boue	Orage et coulées de boues	OUI	REFUS
05/08/1997	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	12/03/1998
25/12/1999	Tempête	(ND)	OUI	29/12/1999
11/05/2000	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	06/11/2000
01/01/2001	Mouvement de terrain	Effondrement de carrière	OUI	29/08/2001
29/03/2001	Inondation pluviale	Orage et coulées de boues	OUI	27/04/2001
29/08/2001	Mouvement de terrain	Effondrement de carrière	OUI	26/09/2001
Non signalé	Remontée de nappe	(ND)	OUI	27/12/2001

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

TOTAL Événement/incident	Tempête	Inondation	Mouvement de terrain
CAT NAT OBTENUS	1	13	2
CAT NAT REFUSES	0	1	0
NOMBRE D'INCIDENTS	0	3	0

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

Légende :

- ✓ Événement : ayant fait l'objet d'une demande d'arrêté CAT NAT (obtenu ou non)
- ✓ Incident : n'a pas fait lieu d'une demande CAT NAT
- ✓ Précision événement : (ND) = non défini

² Ce tableau ne rend pas compte des impacts socio-économiques des événements vécus.

Sous réserve de modification des documents de la DDEA et de la préfecture.

Réalisation : C. Rossignol ; F.Pourcelot ; F.Gobert ; M.Dohen ; V.Daudin ; C.Brunias – UCP et DDEA 95

Informations complémentaires**• Table des sigles :**

- CAT NAT (arrêté) : Arrêté de Catastrophe Naturelle
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- DICRIM : Document d'information sur les risques majeurs
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- PPRMT : Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain
- SIAMMAF : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Méry-Auvers-Frépillon
- TARAC : Territoires et Acteurs du Risque, Analyses Comparées. (master de recherche conjoint UCP et UPX)
- UCP : Université de Cergy Pontoise
- UPX : université de Paris X Nanterre

Les risques à Chars

• Carte d'identité

Code postal	95750
Code INSEE	95142
Nom du Maire	Danièle Roux
Début mandat	Elu depuis 1995
Intercommunalité	Communauté des communes du Val de Viosne
Superficie	1721 ha
Population totale	1671 hab. (INSEE1999)
Densité	102,99 hab. /km ²

Source : Données de l'INSEE, site Internet de la commune.

Présentation de la commune

La commune de Chars possède sur son territoire sept types de risques différents, les plus importants étant l'effondrement de carrières souterraines abandonnées et les éboulements de falaise.

Les autres caractéristiques de Chars sont sa localisation géographique (en bordure du département et de la région) et sa population peu importante.

• Les risques naturels ¹

Type de risque	OUI	NON
Carrière Ex-R111.3	X	
Eboulement de falaises	X	
Présence de gypse	X	
Retrait gonflement	X	
Inondation pluviale	X	
Inondation fluviale		X
Tempête	X	
Coulée de boue	X	

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC (première année - Juin 2007)

• Documents relatifs aux risques

Document	présence	Prescription	Enquête publique	Approbation	Révision1	Date Révision2
PPR inondation fluviale	NON	-	-	-	-	-
PPR inondation pluviale	NON	-	-	-	-	-
PPR mouvements de terrain	NON	-	-	-	-	-
PPR multirisques	NON	-	-	-	-	-
EX R 111.3 carrières souterraines	OUI			08/04/87		
Atlas des axes de ruissellement	OUI					1990
Etudes GRIF SET	OUI					2002
Atlas des Zones inondables	NON	-	-	-	-	-
DCS	OUI					2000
DICRIM	OUI					03/10/00
PLU/POS	OUI					20/09/01
DDRM	OUI	15/03/02	15/11/02	15/05/03		
Autre	NON	-	-	-	-	-

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC M1 (première année - Juin 2007)

¹ La présence du risque dans ce tableau ne tient pas compte de la dangerosité de celui-ci.

- **Actions vis à vis des risques**

Actions réalisées par	La Commune	L'Intercommunalité	L'Etat	Les associations
Mesures structurelles	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bassin de retenue 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé
Mesures non structurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2000, valant dossier d'Information communal sur les risques majeurs (DICRIM) • Document d'information distribué par voie postale à la population une fois tous les 2 ans. • Affichage à la mairie en cas de sinistres 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • DCS • PPR à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé

Source : Entretiens effectués dans les mairies concernées.

- **Résumé de l'entretien**

Nom de la personne interrogée	M. Jean Paul Merle
Fonction	Secrétaire de Mairie
Ancienneté (présent depuis)	12 ans

Votre commune et les risques

Les grandes caractéristiques de la commune

- La commune, composée de 1734 habitants environ (2007), accueille essentiellement des commerces et artisans. Les catégories socioprofessionnelles dominantes sont les ouvriers et les employés.
- Commune « porte » vers les départements de l'Oise et de l'Eure (régions Picardie et Normandie), Chars est un lieu de passage important. La commune est considérée comme la dernière « ville banlieue » francilienne desservie par la SNCF. Elle possède un réseau routier important, dont la route N14.

Les risques naturels présents sur le territoire communal

- Le risque de ruissellement est présent sur la commune, et se manifeste par des coulées de boue.
- La commune n'a pas été touchée par la sécheresse de 2003.
- Les risques naturels dominants sont l'effondrement de carrières souterraines abandonnées et les éboulements de falaises.
- Chars possède deux carrières anciennement exploitées pour le calcaire et les champignons.
L'inventaire des carrières présents sur le territoire communal a été réalisé par l'Inspection Générale des Carrières (IGC) en 1999. La commune souhaiterait qu'il soit mis à jour, et qu'un dispositif de surveillance soit installé sur certaines zones à risque. Par ailleurs, les habitants informe la mairie quand des événements se produisent, et celle-ci tient à jour un registre des indices des risques d'effondrement de carrière, qu'elle s'efforce de transmettre aux services de l'Etat.
- Chars souhaiterait par ailleurs la mise en place d'un dispositif de surveillance du risque d'éboulement de falaise (étude et observatoire), piloté par l'Etat ou la communauté de communes du Val de Viosne.

Les événements naturels majeurs survenus sur la commune

- Effondrement de carrière survenu dans une zone d'habitat sous domaine publique en 2001. L'Inspection général des carrières et le groupement de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux sont intervenus pour évaluer les dégâts et la dangerosité du site. Un arrêté municipal de 24 heures a été nécessaire pour évacuer de leur logement les populations concernées. Des travaux de mise en sécurité de la carrière et de la falaise (où se trouvent les entrées de la carrière) ont été réalisés (fin en 2007).
- Une autre sinistre s'est produit dans un lotissement (quartier Bontemps) en 2003. Il a conduit à la mise en sécurité de la falaise concernée et à l'évacuation temporaire des riverains pendant les travaux (fin en 2006).
- Toutes les demandes d'arrêtés CAT NAT (coulée de boue et mouvement de terrain) ont été acceptées.

Les interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques

- Les interlocuteurs privilégiés de la commune en matière de prévention des risques sont la Préfecture, la DDEA, l'Inspection Générale des Carrières (IGC) et les bureaux d'études.

L'information sur les risques naturels et sa diffusion

L'information reçue par la commune

- D'une manière générale, la commune de Chars estime que l'information dispensée par l'Etat ne répond pas bien aux besoins des petites communes rurales.
- Pour trouver les informations complémentaires à celles transmises par les services départementaux de l'Etat sur les risques naturels, Internet est la principale source d'informations, notamment le site www.prim.net.
- La commune est favorable à l'instauration d'une base de données recensant les événements naturels survenus, y compris ceux qui ne sont pas déclarés « catastrophe naturelle », et souhaiterait pouvoir l'alimenter.
- Elle souhaiterait que l'Inspection Générale des carrières mette à jour le plan des carrières réalisé en 1999.

L'information diffusée par la commune

- La population minimise le risque et fait très peu de démarches d'information auprès de la mairie.
- Une partie du DCS (dossier communal synthétique) - valant DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) et réalisé par l'Etat en 2000 - a été diffusée par courrier à la population, conformément aux exigences réglementaires.
- Tous les deux ans, un bulletin municipal est adressé à la population : il traite des risques naturels.
- Outre le bulletin municipal, la mairie réalise pas d'autres campagnes d'informations que par voie d'affichage municipal en cas de sinistres.

La prévention des risques et les procédures de planification

Les documents réglementaires spécialement dédiés aux risques naturels

- La commune ne possède pas de PPR, mais des périmètres R111-3 de carrières souterraines (calcaire et gypse), dont la mise en oeuvre ne pose pas de problème particulier. La commune souhaiterait cependant que ces périmètres soient mis à jour.

La prise en compte des risques dans le Plan local d'urbanisme

- Le PLU intègre les risques par la représentation cartographique des carrières souterraines abandonnées, des axes de ruissellement et risques liés aux falaises. Le PLU est surtout axé sur le risque d'effondrement de carrière.

L'organisation municipale et le service spécialisé sur les risques naturels

- Compte tenu de sa taille, la commune ne dispose pas de service spécialisé sur les risques.

La commune et le Plan Communal de Sauvegarde

- Aucun plan communal de sauvegarde n'est pas envisagé pour le moment.

PPR multirisques ou PPR spécifique à chaque risque

- Ces deux possibilités sont envisageables dans le cas de Chars.

Structure intercommunale et compétences en matière de gestion du risque

- Chars fait partie d'une structure intercommunale qui ne dispose pas de compétences en matière de gestion des risques.

La prévention des risques naturels et les mesures structurelles

Les mesures structurelles réduisant les risques

- Réalisation d'un bassin de retenue (commune, syndicat d'assainissement et Conseil Régional).
- Mises en sécurité de falaises (quartier Bontemps et rue de Moussy) et d'une carrière (rue de Moussy).

Les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques

- Réalisation, par l'Etat ou la communauté de commune, en lien avec l'Inspection Générale des Carrières, d'un diagnostic des carrières et falaises, puis mise en place d'un dispositif de surveillance/suivi sur les secteurs prioritaires.

La commune et les ouvrages de protection intéressant la sécurité publique

- En dehors du bassin de retenue communal, 95% des ouvrages réalisés sont privés et entretenus par les propriétaires.

La réalisation d'une étude sur les risques naturels

- La commune est favorable à la réalisation d'une étude sur les carrières et falaises.

Les besoins de financement complémentaires pour les actions de prévention de la commune

- Besoin de financements complémentaires pour l'information des populations sur les risques et pour l'accompagnement à la mise en sécurité des carrières/falaises.

La commune et les subventions issues du Fond Barnier

- La commune a bénéficié de subventions issues du Fonds Barnier pour la mise en sécurité de falaises et carrière (quartier Bontemps et rue Moussy).

Conclusion

Les actions à mener en priorité à Chars en matière de prévention des risques naturels consiste en l'amélioration de la connaissance et de la surveillance des deux principaux risques touchant la commune :

- mise à jour de l'inventaire des carrières réalisé par l'Inspection Générale des Carrières en 1999
- étude sur les falaises
- instauration d'un dispositif de surveillance des carrières et falaises.

- Les événements ²

Date	Événement/incident	Précision événement	CAT NAT demandé	CAT NAT obtenu
05/07/91	Débordements du cours d'eau, ruissellement et coulée de boue	Inondation Pluviale	OUI	31/07/92
11/05/93	Débordements du cours d'eau, ruissellement et coulée de boue	Inondation Pluviale	OUI	20/08/1993
05/1993	Coulées de boue	Coulées de boue	NON	-
21/02/95	Effondrement éboulement de chutes de pierres et blocs	Eboulement de carrières	OUI	28/09/1995
25/12/99	Débordements du cours d'eau, ruissellement et coulée de boue, et mouvement de terrain	Tempête	OUI	29/12/1999
23/03/01	Mouvement de terrain	Mouvement de terrain (ND)	OUI	27/04/2001
19/05/03	Mouvement de terrain	Mouvement de terrain (ND)	OUI	03/10/2003

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

TOTAL Événement/incident	Tempête	Inondation	Mvt de terrain
CAT NAT OBTENUS	1	2	3
CAT NAT REFUSES	0	0	0
NOMBRE D'INCIDENTS	0	1	0

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

Légende :

- ✓ Événement : ayant fait l'objet d'une demande d'arrêté CAT NAT (obtenu ou non)
- ✓ Incident : n'a pas fait lieu d'une demande CAT NAT
- ✓ Précision événement : (ND) = non défini

² Ce tableau ne rend pas compte des impacts socio-économiques des événements vécus.

Sous réserve de modification des documents de la DDEA et de la préfecture.

Informations complémentaires**• Table des sigles :**

- CAT NAT (arrêté) : Arrêté de Catastrophe Naturelle
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- DICRIM : Document d'information sur les risques majeurs
- GRIMP : Groupement de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- PPRMT : Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain
- UCP : Université de Cergy Pontoise
- UPX : Université de Paris X Nanterre
- TARAC : Territoires et Acteurs du Risque, Analyses Comparées. (master de recherche conjoint UCP et UPX)

Annexe n°6 : Les risques à Gonesse

✓ Carte d'identité

Code postal	95500
Code INSEE	95277
Nom du Maire	JP.BLAZY
Début mandat	1995
Intercommunalité	Aucune
Superficie	1117 ha
Population totale	24701 hab.
Densité	1230 hab/km ²

Source : Données de l'INSEE, site Internet de la commune

Présentation de la commune

Gonesse est une ville située dans la partie urbanisée de l'Est du Val d'Oise, à proximité de l'aéroport du Bourget et l'aéroport international de Roissy-Charles De Gaulle.

Elle est donc soumise à de fortes nuisances aériennes, qui sont considérées comme prioritaires devant les autres enjeux environnementaux de la commune, notamment les risques naturels.

✓ Les risques naturels ¹

Type de risque	OUI	NON
Carrière Ex-R111.3	X	
Eboulement de falaises		X
Présence de gypse		X
Retrait gonflement	X	
Inondation pluviale	X	
Inondation fluviale		X
Tempête	X	
Coulée de boue	X	

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC (première année - Juin 2007)

✓ Documents relatifs aux risques

Document	présence	Prescription	Enquête publique	Approbation	Révision1	Date Révision2
PPR inondation fluviale	NON	-	-	-	-	-
PPR inondation pluviale	NON	-	-	-	-	-
PPR mouvements de terrain	OUI			13/04/04		
PPR multirisques	NON	-	-	-	-	-
EX R 111.3 carrières souterraines	OUI			08/04/87		
Atlas des axes de ruissèlement	OUI					1990
Etudes GRIF SET	OUI	-	-	-	-	-
Atlas des Zones inondables	NON					
DCS	Oui					2001
DICRIM	OUI					06/12/02
PLU/POS	Oui					
DDRM	Oui	2004				
Autre	Non	-	-	-	-	-

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC M1 (première année - Juin 2007)

¹ La présence du risque dans ce tableau ne tient pas compte de la dangerosité de celui-ci.

✓ Actions vis à vis des risques

Actions réalisées par	La Commune	L'Intercommunalité	L'Etat	Les associations
Mesures structurelles	<ul style="list-style-type: none"> Création de bassins de rétention et de noues 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de structure intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Association entre le SIAH du Croult et l'Hôpital de Gonesse pour la réalisation de digues pour la protection du bâtiment existant, ainsi que d'un bassin de rétention pour la construction du nouvel hôpital.
Mesures non structurelles	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'information via des réunions de quartiers Cartographie réglementaire du PPR annexée au PLU Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2002, valant Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> PPR mouvement de terrain (anciennes marnières) 1 périmètre R111-3 pour une cavité de calcaire DCS 	<ul style="list-style-type: none"> Non signalé

Source : Entretiens effectués dans les mairies concernées.

✓ Résumé de l'entretien

Nom de la personne interrogée	M. Grégoire
Fonction	Adjoint au maire, chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et des transports.
Présent depuis	1973

Nom de la personne interrogée	M. Fauconnier
Fonction	Service urbanisme : chargé des transport et des documents d'urbanisme
Présent depuis	Non communiqué

La commune et les risques

Les grandes caractéristiques de la commune

- L'eau est l'une des principales caractéristiques de la commune. Le centre-ville se trouve dans un point bas, et la nappe phréatique affleure à un ou deux mètres de profondeur. Les eaux souterraines ont longtemps été utilisées à des fins commerciales, mais l'usine Schweppes a dû fermer à cause de la pollution de la nappe. Par ailleurs, le Croult, petit affluent de la Seine de 70 kms de long, traverse le centre-ville.
- Les constructions nouvelles du centre-ville sont confrontées au problème de remontée de nappe : on atteint en effet vite la nappe phréatique dès que l'on creuse. Cela induit un surcoût des constructions. Une centaine de logement HLM est situé dans des zones à risques, ce qui nécessite de cuveler les parkings en sous-sols.

Les risques naturels présents sur le territoire communal

- Risque inondation :
 - Risque de remontée de nappe dans le centre-ville.
 - Débordement périodique du Croult du fait de sa canalisation.
 - Ruissellement pluvial, notamment coulées de boue.
- Risque mouvement de terrain :
 - Cavités souterraines : il s'agit d'anciennes marnières principalement. La localisation des cavités est connue, mais aucun suivi n'est réalisé. Fontis et effondrements localisés (ex : le centre du terrain de foot est descendu de deux mètres, le collège a été déplacé).
 - La commune n'a pas été touchée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles durant la sécheresse de 2003, les zones urbanisées n'étant pas concernées par les zones d'argile.

Les événements naturels majeurs survenus sur la commune

- En 1992, inondation de l'hôpital (destruction d'une partie des archives) à cause du ruissellement pluvial et du débordement du Croult. Des aménagements de protection (bassin + noues) ont depuis été réalisés.
- Selon la commune, aucun arrêté CAT NAT majeur.

Les interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques

- Beaucoup de contacts avec l'Inspection Générale des Carrières, moins avec la DDEA depuis que le PPR est approuvé.

L'information sur les risques naturels et sa diffusion

L'information reçue par la commune

- Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par l'Etat en 2002, valant Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), peu connu de la commune.
- La coordination entre la commune et l'Etat n'est pas jugée optimale en matière de transmission des informations sur les risques.
- Efforts à l'échelle départementale, mais manque de réunions d'information.
- Les sources d'informations complémentaires sont les cartes du BRGM et de l'inspection Générale des Carrières.

L'information diffusée par la commune

- Bien qu'il existe un intérêt pour les questions liées aux risques, la population n'a pas réellement conscience des risques et n'est pas suffisamment informée.
- Gonesse a organisé des campagnes d'information sur les risques, à travers les réunions de quartiers lors de l'élaboration du PLU (cf. enquête publique).
- Pas d'information sur le site Internet de Gonesse, hormis des cartes liées aux risques naturels (PLU, PPR).
- La commune n'a pas installé de repères de crues. Il en existe peut-être, installés par le SIAH du Croult.

La prévention des risques et les procédures de planification

Les documents réglementaires spécialement dédiés aux risques naturels

- Présence d'un PPR mouvement de terrain relatif aux anciennes marnières, et d'un périmètre R111-3 valant PPR (cavité de calcaire).
- Dans le cadre de l'élaboration du PPR par la DDEA, quelques réunions techniques ont eu lieu avec la commune, ainsi qu'une implication des conseils de quartiers.
- Le PPR a généré de nouvelles contraintes constructives (respect de certaines normes par rapport aux fontis et à la nappe phréatique proche), plus qu'une impossibilité totale de construire. Il n'a pas été constaté de modification flagrante du prix du foncier.
- La mise en oeuvre du PPR ne pose pas de problèmes particulier pour les constructions neuves et aménagements nouveaux sur bâti existant. Toutefois, ce n'est pas le cas des mesures relatives aux biens et activités existantes. La commune ne connaît pas les outils réglementaires permettant de faire appliquer ce type de prescription, et estime qu'il n'y a pas assez de moyens pour remettre l'ensemble du bâti concerné aux normes.

La prise en compte des risques dans le Plan local d'urbanisme

- Les risques naturels sont intégrés dans les annexes cartographiques du PLU.

L'organisation municipale et le service spécialisé sur les risques naturels

- Il n'existe pas de service spécialisé sur les risques naturels à Gonesse. Les services concernés sont principalement le service urbanisme, le service environnement et les services techniques.

La commune et le Plan Communal de Sauvegarde

- La commune n'a pas réalisé de plan communal de sauvegarde, mais pense qu'il s'agirait d'un outil utile à mettre en place.

PPR multirisques ou PPR spécifique à chaque risque

- La commune est favorable à l'idée d'un PPR multirisques traitant de l'ensemble des risques présents sur le territoire communal. Elle estime que sa mise en oeuvre serait plus pratique.

Structure intercommunale et compétences en matière de gestion du risque

- Gonesse ne fait pas partie d'aucune communauté de communes.
- Le SIAH du Croult est en charge des questions d'eau et d'assainissement, mais il ne traite pas des risques naturels.

La prévention des risques naturels et les mesures structurelles

Les mesures structurelles réduisant les risques

- Les travaux réalisés ou projetés sont de la compétence de l'hôpital de Gonesse et du SIAH du Croult. Il s'agit :
 - de digues de protection et bassins de rétention pour l'hôpital, réalisés suite aux inondations de 1992
 - d'un bassin en vue de la construction d'un nouvel hôpital.

Les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques

- Il faudrait développer l'information préventive pour tous car les risques sont méconnus ou insuffisamment connus par les habitants.
- Les programmes scolaires devraient réserver des heures à l'information des élèves sur les risques naturels (par l'Etat).

La commune et les ouvrages de protection intéressant la sécurité publique

- La commune pense ne comporter aucun ouvrage de protection intéressant la sécurité publique.

La réalisation d'une étude sur les risques naturels

- La commune est favorable à la réalisation d'études scientifiques pour améliorer la prévention des risques naturels.

Les besoins de financement complémentaires pour les actions de prévention de la commune

- La commune estime qu'avec plus de moyens, elle pourrait développer les actions de prévention des risques.

La commune et les subventions issues du Fond Barnier

- La commune n'a pas reçu de subventions issues du Fond Barnier.

Conclusion

La commune, par ailleurs très préoccupée par des nuisances environnementales liées au bruit et à la pollution de l'eau, n'envisage pas d'action majeure en matière de prévention des risques naturels.

La mise en oeuvre du PPR actuel et du périmètre R111-3 ne pose pas problème particulier.

L'information préventive des populations mérite d'être développée.

Fiche des risques : commune de Gonesse – 09/2007

✓ Les événements²

Date	Événement/incident	Précision événement	CAT NAT demandé	CAT NAT obtenu
(ND)	Inondations/coulées de boue	Ruissellement	Oui	15/11/1983
(ND)	Inondations/coulées de boue	Ruissellement	Oui	21/09/1984
19/04/1988	Inondations/coulées de boue	(ND)	Oui	Non
04/08/1997	Inondations/coulées de boue	(ND)	Oui	Non
30/05/1999	Inondations/coulées de boue	(ND)	Oui	30/05/1999
30/05/1999	Mouvement de terrain	(ND)	Oui	Non
(ND)	Inondations/coulées de boue	Ruissellement	Oui	29/09/1999
(ND)	Mouvement de terrain	(ND)	Oui	02/05/2001
01/02/2001	Inondations/coulées de boue	(ND)	Oui	29/08/2001
27/06/2001	Inondations/coulées de boue	(ND)	Oui	27/12/2001
Été 2003	Mouvement de terrain	Sécheresse	Oui	En cours

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

(ND) : Non défini

TOTAL Événement/incident	Tempête	Inondation	Mvt de terrain
CAT NAT OBTENUS	0	3	0
CAT NAT REFUSES	0	2	1
NOMBRE D'INCIDENTS	0	0	1 (en cours de traitement)

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

Légende :

- ✓ Événement : ayant fait l'objet d'une demande d'arrêté CAT NAT (obtenu ou non)
- ✓ Incident : n'a pas fait lieu d'une demande CAT NAT
- ✓ Précision événement : (ND) = non défini

² Ce tableau ne rend pas compte des impacts socio-économiques des événements vécus. Sous réserve de modifications des documents de la DDEA et de la Préfecture.

Informations complémentaires**• Table des sigles :**

- CAT NAT (arrêté) : Arrêté de Catastrophe Naturelle
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- DICRIM : Document d'information sur les risques majeurs
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- PPRMT : Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain
- SIAH : syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées
- TARAC : Territoires et Acteurs du Risque, Analyses Comparées. (master de recherche conjoint UCP et UPX)
- UCP : Université de Cergy Pontoise
- UPX : université de Paris X Nanterre

Les risques à Méry-sur-Oise

• Carte d'identité

Code postal	95540
Code INSEE	95394
Nom du Maire	Jean Pierre Pernot
Début mandat	Elu depuis 1995
Intercommunalité	Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des impressionnistes
Superficie	1117 ha
Population totale	8929 hab. (INSEE 1999)
Densité	800 hab. /km ²

Source : Données de l'INSEE, site Internet de la commune.

• Les risques naturels ¹

Type de risque	OUI	NON
Carrière Ex-R111.3	X	
Eboulement de falaises		X
Présence de gypse		X
Retrait gonflement	X	
Inondation pluviale	X	
Inondation fluviale	X	
Tempête	X	
Coulée de boue		X

Source : Tableaux de synthèse faits dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC (première année - Juin 2007)

• Documents relatifs aux risques

Document	présence	Prescription	Enquête publique	Approbation	Révision1	Date Révision2
PPR inondation fluviale	OUI	05/03/96	14/11/97	07/07/98	05/07/07	05/07/07
PPR inondation pluviale	NON	-	-	-	-	-
PPR mouvements de terrain	NON	-	-	-	-	-
PPR multirisques	NON	-	-	-	-	-
EX R 111.3 carrières souterraines	OUI			08/04/87		
Atlas des axes de ruissellement	OUI					1990
Etudes GRIF SET	NON	-	-	-	-	-
Atlas des Zones inondables	OUI					1999
DCS	OUI					1999
DICRIM	OUI					14/12/99
PLU/POS	OUI					25/05/07
DDRM	OUI	15/03/02	15/11/02	15/05/03		
Autre	NON	-	-	-	-	-

Source : Tableaux de synthèse faits dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC M1 (première année - Juin 2007)

¹ La présence du risque dans ce tableau ne tient pas compte de la dangerosité de celui-ci.

- **Actions vis à vis des risques**

Actions réalisées par	La Commune	L'Intercommunalité	L'Etat	Les associations
Mesures structurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de circulation publique dans le bois communal. • Suivi de comblement de carrières (domaine publique ou privé) en lien avec l'IGC. • Réalisation de confortement de carrières sous le stade. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des berges de l'Oise en amont par l'Entente Oise-Aisne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé
Mesures non structurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier communal synthétique (DCS) élaboré par l'Etat en 1999, valant dossier d'information sur les risques naturels majeurs (DICRIM) • Information à la population par le biais du bulletin municipal. • Réunion d'information en cas de problèmes et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> • PPRI de la vallée de l'Oise • 5 périmètres R111-3 valant PPR sur des carrières de calcaire • DCS 	<ul style="list-style-type: none"> • Non signalé

Source : Entretiens effectués dans les mairies concernées.

- **Résumé de l'entretien**

Nom de la personne interrogée	Mme Laure Rocoblave
Fonction	Directrice du service technique
Ancienneté (présent depuis)	2002

Nom de la personne interrogée	Mme Sandrine Plessi
Fonction	Responsable du service environnement
Ancienneté (présent depuis)	2002

Nom de la personne interrogée	M. Van Renestergen
Fonction	Adjoint au maire, cadre de vie (environnement, sécurité publique)
Ancienneté (présent depuis)	Mai 2001; environnement depuis 2003

Votre commune et les risques

Les grandes caractéristiques de la commune

- Méry-sur-Oise est une commune à caractère rural et au patrimoine vert : la moitié de sa surface est boisée ou agricole. Elle assure une transition entre la zone urbaine du département et la zone rurale du Vexin.
- La commune dispose d'un patrimoine historique important, dont font partie les anciennes carrières de calcaire (site historique d'extraction de pierres de construction pour la région parisienne).
- Depuis 1994, Méry-sur-Oise connaît une importante migration de population à la recherche d'un cadre de vie naturel, en provenance des villes limitrophes et de Cergy.
- La population est relativement jeune (35% a moins de 25 ans). Les catégories socio-professionnelles sont diversifiées : ouvriers, employés, cadre moyens et supérieurs.
- Méry-sur-Oise est composée de 3 quartiers - Bonneville, Sognolles et le centre-ville - que la commune souhaite rapprocher afin de mieux unifier la ville.

Les risques naturels présents sur le territoire communal

- Le risque d'inondation concerne les débordements de l'Oise et les remontées de nappes phréatiques. Il concerne environ 10% de la population. Le ruissellement pluvial est ressenti comme un risque secondaire sur la commune (bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs reconnaissances de catastrophe naturelle).
- Les risques de mouvements de terrain sont de deux types : les éboulements de falaises, mais surtout les effondrements de cavités souterraines (carrières de calcaire), présentes sur 80% du territoire urbanisé. Plusieurs mesures de prévention des risques d'effondrement des carrières ont été prises par la commune : interdiction de circulation publique dans le bois communal, confortements sous habitations, suivi de comblements des carrières en lien avec l'Inspection Générale des Carrières (IGC).

Les événements naturels majeurs survenus sur la commune

- Inondations par débordement de l'Oise en 1993, 1995, 2001 et 2003.
- Carrières :
 - ✓ Effondrements dans le bois de la Garenne (en 1968, 1983 et 2001) : pas de dommages civils, comblement partiel de 27 hectares et interdiction d'accès au public.
 - ✓ Incendie dans une carrière en mai 2006. Evacuation du périmètre immédiat sur une courte durée.

Les interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques

- Les principaux interlocuteurs de la commune sont la Préfecture, la DDEA pour les demandes de subventions et l'Inspection Générale des Carrières (IGC) pour les visites et rapports annuels sur l'état des carrières.

L'information sur les risques naturels et sa diffusion

L'information reçue par la commune

- Documents thématiques de la part des services de l'Etat (Préfecture) : DDRM, dossier communal synthétique (DCS) élaboré par l'Etat en 1999, valant dossier d'information sur les risques naturels majeurs (DICRIM)...
- Déjeuners thématiques du Conseil général, pouvant porter sur les risques.
- Exposition « culture du risque » dans le Val d'Oise (fin 2006 - début 2007).
- En ce qui concerne l'inventaire des indices de risques d'effondrement de carrières, la commune observe une certaine réticence de la part des propriétaires à faire remonter leurs informations auprès de la mairie ; les requêtes sont plus faciles auprès des anciens habitants.

L'information diffusée par la commune

- Communication des informations par le magazine communal et les panneaux d'affichage municipal.
- Dans le cadre de l'incendie de la carrière en mai 2006, information ciblée auprès des riverains.

La prévention des risques et les procédures de planification

Les documents réglementaires spécialement dédiés aux risques naturels

- Méry-sur-Oise est concernée par le PPR inondation de la vallée de l'Oise et par 5 périmètres R111-3 (valant PPR) sur des carrières de calcaire. Aucune information complémentaire n'a été donnée dans le cadre de l'entretien.

La prise en compte des risques dans le Plan Local d'Urbanisme

- Le PLU est en cours de révision : l'un des objectifs visés est de ne pas dépasser plus de 12000 habitants. Il y a donc peu de perspectives de constructions nouvelles, les carrières limitant de toute façon l'espace constructible habitable.

L'organisation municipale et le service spécialisé sur les risques naturels

- Compte tenu de sa taille, Méry-sur-Oise ne dispose pas de services spécialisés sur les risques naturels. Il s'agit d'un sujet traité de façon transversale entre deux services : l'Environnement et l'Urbanisme.

La commune et le Plan Communal de Sauvegarde

- La commune ne dispose pas et n'envisage pas de plan communal de sauvegarde pour le moment : elle estime que la population n'est pas assez importante et que l'information sur les risques naturels est diffusée par ailleurs de façon efficace en cas de survenance d'évènements particuliers.

PPR multirisques ou PPR spécifique à chaque risque

- La commune est favorable à des PPR spécifiques à chaque risque plutôt qu'à un PPR multirisques, pour des raisons de simplicité de mise en place, de précision des données et de lisibilité.

Structure intercommunale et compétences en matière de gestion du risque

- La structure intercommunale n'a pas de compétences en matière de risques naturels.

La prévention des risques naturels et les mesures structurelles

Les mesures structurelles réduisant les risques

- Des travaux de confortement de carrières ont été réalisés sous les domaines public et privé. Toutes les actions de mise en sécurité ont été faites à la demande de l'IGC. Des confortements ont notamment été opérés sous le stade et le centre technique municipal. Il existe des partenariats avec l'IGC pour le suivi après comblements réalisés sous copropriétés.
- Le principal problème restant est le traitement de l'espace boisé de la Garenne, qui a fait l'objet de comblements partiels sur 27 ha et d'une interdiction de circulation publique suite aux effondrements dont il a été le siège. La recherche de solutions techniques peu coûteuses pour la mise en sécurité des autres cavités souterraines représente un processus long en cours de réalisation (sur 10 ou 15 ans). Le secteur est toutefois moins prioritaire car non habité.

Les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques

- L'information des populations doit être renforcée au niveau communal, et être conduite de façon régulière.
- Une aide réglementaire permettrait d'accélérer le remblaiement de carrières.

La commune et les ouvrages de protection intéressant la sécurité publique

- La commune ne dispose pas d'ouvrages de protection intéressant la sécurité publique.

La réalisation d'une étude sur les risques naturels

- La commune ne voit pas l'intérêt d'une étude au niveau communal, les différents documents réglementaires, ainsi que les services de l'Etat et l'IGC gérant ces questions de façon satisfaisante.

Les besoins de financement complémentaires pour les actions de prévention de la commune

- La commune indique le besoin de financements complémentaires pour des actions de prévention (besoins non précisés).

La commune et les subventions issues du Fond Barnier

- La commune n'a pas reçu de subventions issues du Fond Barnier.

Conclusion

La commune de Méry-sur-Oise aimerait connaître l'avis/l'expérience d'autres communes exposées aux mêmes types de risque : des contacts auprès de la mairie de Pontoise ont déjà été pris.

La commune souhaiterait plus d'informations de l'Etat (par des réunions) au sujet :

- de l'information à conduire auprès des populations
- des possibilités de construction en fonction des travaux de mise en sécurité des carrières déjà réalisés ou à effectuer
- des outils réglementaires permettant d'accélérer le confortement des carrières.

• Les événements ²

Date	Événement/incident	Précision événement	CAT NAT demandé	CAT NAT obtenu
06/1982	Caves inondées	(ND)	NON	-
11/08/1986	Pluvial	Débordement Ruissellement boue	OUI	17/10/86
11/05/93	Pluvial	Débordement Ruissellement boue	OUI	26/10/93
22/08/91	Pluvial	Débordement Ruissellement boue	OUI	29/07/92
22/12/93	fluvial	Débordement Ruissellement boue	OUI	26/01/94
17/01/95	fluvial	Débordement Ruissellement boue	OUI	06/02/95
(ND)	pluvial	(ND)	OUI	05/10/83
17/01/95	pluvial	(ND)	OUI	06/02/95
29-31/03/01	Inondation et coulées de boue	(ND)	OUI	27/04/2001
17/01 au 05/02/95	Inondation et coulées de boue	(ND)	OUI	28/07/95
05-06/08/97	Inondation et coulées de boue	Débordement Ruissellement boue	OUI	12/03/98
25/12/99	Tempête	Débordement Ruissellement boue Mouvement de terrain	OUI	29/12/99
06/94	Inondation cave et sous sols	Débordement Ruissellement boue	NON	-
05/93	Inondation pluviale	(ND)	NON	-
12/12/93		Glissement de terrain	OUI	12/04/94

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

TOTAL Événement/incident	Tempête	Inondation	Mouvement de terrain
CAT NAT OBTENUS	1	2	3
CAT NAT REFUSES	0	0	0
NOMBRE D'INCIDENTS	0	1	0

Source : Tableaux fait par les services de la préfecture et de la DDEA.

Légende :

- ✓ Événement : ayant fait l'objet d'une demande d'arrêté CAT NAT (obtenu ou non)
- ✓ Incident : n'a pas fait lieu d'une demande CAT NAT
- ✓ Précision événement : (ND) = non défini

² Ce tableau ne rend pas compte des impacts socio-économiques des événements vécus.

Sous réserve de modification des documents de la DDEA et de la préfecture.

Réalisation : C. Rossignol ; F.Pourcelot ; F.Gobert ; M.Dohen ; V.Daudin ; C.Brunias – UCP et DDEA 95

Informations complémentaires**• Table des sigles :**

- CAT NAT (arrêté) : Arrêté de Catastrophe Naturelle
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- DICRIM : Document d'information sur les risques majeurs
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- PPRMT : Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain
- UCP : Université de Cergy Pontoise
- UPX : université de Paris X Nanterre
- TARAC : Territoires et Acteurs du Risque, Analyses Comparées. (Master de recherche conjoint UCP et UPX)

Les risques à Pontoise

• Carte d'identité

Code postal	95300
Code INSEE	95500
Nom du Maire	P. HOUILLON
Début mandat	2001
Intercommunalité	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Superficie	7,15 km ²
Population totale	28661 hab. (INSEE 1999)
Densité	3845 hab./km ²

Source : Données de l'INSEE, site Internet de la

• Les risques naturels ¹

Type de risque	OUI	NON
Carrière Ex-R111.3	X	
Eboulement de falaises	X	
Présence de gypse		X
Retrait gonflement	X	
Inondation pluviale	X	
Inondation fluviale	X	
Tempête	X	
Coulée de boue		X

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC (première année - Juin

• Documents relatifs aux risques

Document	présence	Prescription	Enquête publique	Approbation	Révision1	Date Révision2
PPR inondation fluviale	Oui	05/03/1996	14/11/97	07/07/98	15/05/03	05/07/07
PPR inondation pluviale	Non	-	-	-	-	-
PPR mouvements de terrain	Oui	25/10/94	19/10/99	09/11/01		
PPR multirisques	Non	-	-	-	-	-
EX R 111.3 carrières souterraines	Oui	Non signalé	Non signalé	08/04/87		
Atlas des axes de ruissèlement	Oui			1990		
Etudes GRIF SET	Non	-	-	-	-	-
Atlas des Zones inondables	Oui			1999		
DCS	Oui			1999		
DICRIM	Non	-	-	-	-	-
PLU/POS	Oui	Non signalé	Non signalé	23/03/06		
DDRM	Oui			2004		
Autre	Non	-	-	-	-	-

Source : Tableau de synthèse fait dans le cadre du mémoire de F.Gobert, G.Nikolova & C.Rossignol – Master TARAC M1 (première année - Juin 2007)

¹ La présence du risque dans ce tableau ne tient pas compte de la dangerosité de celui-ci.

✓ Actions vis à vis des risques

Actions réalisées par	La Commune	L'Intercommunalité	L'Etat	Les associations
Mesures structurelles	<ul style="list-style-type: none"> Non signalé 	<ul style="list-style-type: none"> aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Barrage géré par Voies Navigables de France 	<ul style="list-style-type: none"> Pose de repères de crues en cours avec l'entente Oise-Aisne
Mesures non structurelles	<ul style="list-style-type: none"> Dossier communal synthétique (DCS) élaboré par l'Etat en 2004, valant dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) Information auprès de la population par le biais de réunions de quartiers et grâce à une plaquette en cours de réalisation au sein de la commune Réunion d'information lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> aucune 	<ul style="list-style-type: none"> DCS PPR inondation de la vallée de l'Oise PPR mouvement de terrain (carrières de calcaire, galeries, ouvrages souterrains maçonnés et falaises) 	<ul style="list-style-type: none"> Non signalé

Source : Entretiens effectués dans les mairies concernées.

✓ **Résumé de l'entretien**

Nom de la personne interrogée	Mme Christiane FRANCHETTE
Fonction	Adjoint chargée de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie. Déléguée à la Communauté d'Agglomération.
Présent depuis	2001

Nom de la personne interrogée	M. Gérard SEIMBILLE
Fonction	1 ^{er} Adjoint, chargé des finances communales et de l'informatique. Conseiller général du Val d'Oise. Président de l'entente Oise-Aisne
Présent depuis	2001 et 2002 en tant que président de l'entente.

La commune et les risques

Les grandes caractéristiques de la commune

- Pontoise est l'une des deux communes majeures de l'agglomération Cergy-Pontoise.
- Ville d'histoire et de patrimoine, elle est aussi une ville jeune et dynamique, qui accueillent des écoles et un site de l'université de l'agglomération.
- La commune est traversée par l'autoroute A15 et constitue le terminus de la ligne de RER C.

Les risques naturels présents sur le territoire communal

- Les inondations fluviales (par débordement de l'Oise) concernent principalement les quartiers du Chou, de l'Hermitage et le Chemin de la Pelouse, soit environ 200 habitations.
- Les inondations par remontée de nappe phréatique concerne principalement le centre-ville.
- Le risque mouvements de terrain concerne :
 - les éboulements de falaise, notamment dans le quartier des Lavandières,
 - les effondrements de cavités souterraines (carrières de calcaire, galeries, ouvrages souterrains maçonnés), nombreuses en centre-ville.

Les événements naturels majeurs survenus sur la commune

- Inondations en 1987, 1993, 1995 et 2001, où la crue de l'Oise a touché des habitations jusque là épargnées. Les demandes de reconnaissance en catastrophe naturelle n'ont été acceptées que pour les crues de 1993 et 1995.
- Eboulements de falaise et effondrements ponctuels de cavités souterraines.
- Peu d'habitations touchées par le phénomène de retrait-gonflement des argiles suite à la sécheresse de 2003.

Les interlocuteurs au sein de l'Etat et de ses services en matière de prévention des risques

- Le principal interlocuteur identifié par la commune est l'Inspection Générale des Carrières (IGC) pour les études relatives aux carrières.

L'information sur les risques naturels et sa diffusion

L'information reçue par la commune

- DDRM, dossier communal synthétique (DCS) élaboré par l'Etat en 2004, valant dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- La commune estime qu'elle reçoit peu d'informations de la part de l'Etat, hormis quelques documents issus de la DDEA et de la Préfecture. Aussi a-t-elle dû, de sa propre initiative, faire la démarche d'aller à la recherche des informations dont elle avait besoin.
- Les documents diffusés par l'Etat sont jugés trop techniques, complexes et rébarbatifs. La commune souhaiterait pouvoir disposer de documents plus simples et pédagogiques, telle que la plaquette sur les risques naturels dans le Val d'Oise diffusée par la Préfecture.
- La municipalité manifeste un intérêt pour une base de données qui recenserait tous les événements naturels survenus sur la commune.

L'information diffusée par la commune

- La population qui n'a pas été directement exposée aux risques n'a pas la conscience de ces derniers, et celle qui y a été confrontée a tendance à oublier les événements passés.
- La commune constate un manque d'information des populations, qui devrait selon elle se faire dans les écoles.
- Des réunions d'information sont organisées par la municipalité uniquement dans le cadre des enquêtes publiques et des réunions de quartiers.
- Des repères de crues seront posés avec l'aide de l'entente Oise-Aisne.

La prévention des risques et les procédures de planification

Les documents réglementaires spécialement dédiés aux risques naturels

- Le PPRI de la vallée de l'Oise intègre notamment une zone turquoise prenant en compte le risque de remontée de nappe phréatique dans le centre-ville. Toute zone inondable devrait être classé en zone rouge, inconstructible. Le PPR doit être la règle qui s'impose.
- Le PPR mouvement de terrain comporte des prescriptions relatives aux biens existants : il oblige notamment les propriétaires à entretenir les cavités et à les ventiler.

La prise en compte des risques dans le Plan local d'urbanisme

- Les PPR sont intégrés au PLU. Les prescriptions du PLU prennent en compte les règles du PPR, mais les cartes de zonage sont séparées. Le règlement PLU concernant les zones inondables est différent de celui des autres zones.

L'organisation municipale et le service spécialisé sur les risques naturels

- Pontoise ne dispose pas de service spécialisé, c'est le service de l'urbanisme et de l'environnement qui en est chargé.

La commune et le Plan de Secours Communal

- Pontoise ne dispose pas de plan communal de sauvegarde.

PPR multirisques ou PPR spécifique à chaque risque

- La commune est favorable à l'idée d'un PPR multirisques si celui-ci est suffisamment lisible. Toutefois, un PPRMT doit pouvoir être révisé régulièrement (dans la mesure où le confortement de cavités peut conduire à supprimer l'aléa), ce qui semble plus difficile pour un PPR multirisques.

Structure intercommunale et compétences en matière de gestion du risque

- La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise n'a aucune compétence en matière de risques.

La prévention des risques naturels et les mesures structurelles

Les mesures structurelles réduisant les risques

- Des travaux ont été réalisés sur le domaine public, notamment la mise en sécurité de la falaise.

Les actions à mener en priorité pour mieux maîtriser les risques

- Priorité à l'information à la population.
- Diversification des actions concrètes.

La commune et les ouvrages de protection intéressant la sécurité publique

- Bassins de rétention d'eaux pluviales entretenus par la commune ou par la communauté d'agglomération.
- Entretien des barrages par le Service de Navigation de la Seine et des écluses par Voies Navigables de France.

Les besoins de financement complémentaires pour les actions de prévention de la commune

- Un financement est toujours le bienvenu.

La commune et les subventions issues du Fond Barnier

- La commune ne mentionne pas de subventions issues du Fond Barnier, mais elle en a bénéficié pour la mise en sécurité de la falaise.

Conclusion

L'information est une des priorités de la mairie de Pontoise, mais elle doit se décliner sous différentes formes.

Les PPR doivent également être appliqués de façon plus rigoureuse et des fonds doivent être débloqués pour mettre en oeuvre les prescriptions des PPR et pour que les communes puissent racheter les terrains classés en zone inondable inconstructible.

Fiche des risques : commune de Pontoise – 09/2007

✓ Les événements²

Date	Événement/incident	Précision événement	CAT NAT demandé	CAT NAT obtenu
13/01/1987	(ND)	Effondrement de terrain	(ND)	(ND)
12/12/1992	(ND)	Effondrement de terrain	Oui	20/08/1993
déc-1993 à janv-1994	Inondations fluviale, pluviale et coulées boue		Oui	26/01/1994
Déc-1990 à mars-1994		Glissement de terrain	Oui	18/07/1995
17/01/1995	Inondation pluviale, fluviale		Oui	06/02/1995
10/07/1995	Inondations pluviale, fluviale et coulées boue		Oui	28/09/1995
15/07/1995	Inondation pluviale, coulées de boue		Oui	NON
06/09/1995	Mouvement de terrain, effondrement de falaises		Oui	01/10/1996
07/07/1996	Mouvement de terrain		(ND)	(ND)
25/12/1999	Inondation fluviale, pluviale, mouvement de terrain		Oui	29/12/1999
26/12/1999	Tempête		Oui	29/12/1999
Mars-2001	Inondation pluviale, coulées boue, mouvement de terrain		Oui	27/04/2001
20/03/2001	Mouvement de terrain		Oui	27/02/2002
Été 2003	Mouvement de terrain	Mouvement tassement différentiels	Oui	20/12/2005

Source: DDEA, préfecture et mémoire M1 TARAC SDPRN tomes 1 et 2.

(ND) : Non défini

TOTAL Événement/incident	Tempête	Inondation	Mvt de terrain
CAT NAT Obtenus	1	7	7
CAT NAT Refusés	0	1	0
Nombre d'incidents	0	0	0

Source : DDEA, préfecture et mémoire M1 TARAC SDPRN tomes 1 et 2

² Ce tableau ne rend pas compte des impacts socio-économiques des événements vécus. Sous réserve de modifications des documents de la DDEA et de la Préfecture.

Informations complémentaires**• Table des sigles :**

- CAT NAT (arrêté) : Arrêté de Catastrophe Naturelle
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- DICRIM : Document d'information sur les risques majeurs
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- PPRMT : Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain
- UCP : Université de Cergy Pontoise
- UPX : université de Paris X Nanterre
- SNS : Service de Navigation de la Seine
- TARAC : Territoires et Acteurs du Risque, Analyses Comparées. (master de recherche conjoint UCP et UPX)
- VNF : Voies Navigable de France

ANNEXE 7 : ENQUÊTE MICRO-TROTOIR (RÉALISÉE PAR F.NAVARRON ET F. POURCELOT)



Enquête risques naturels et information préventive

Merci de nous consacrer quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

L'objectif de ce questionnaire est double :

- ✓ Vous permettre de savoir quel est votre connaissance en matière de risques naturels par notre **EVALU'RISK**.
- ✓ Nous permettre de réaliser un mémoire sur le thème de «l'information préventive grand public sur les risques naturels».

... Ce questionnaire n'a aucune visée commerciale.

Le val d'Oise et vous

1) Si vous deviez présenter le Val d'Oise à Quelqu'un, quelles idées développeriez vous ?

-
-
-

Les risques et vous

2) Que vous évoque spontanément le mot «risque» ?

.....

3) A quel type de risques vous sentez vous le plus exposé ? (Cocher 1 seule réponse)

- Les risques naturels (inondations, mouvements de terrain, tempêtes, séismes, avalanches...)
- Les risques sociétaux (attentats, terrorisme, guerre, ...)
- Les risques technologiques (nuage chimique, explosion d'usines à haut risques ...)
- Aucun des 3
- Ne sait pas

4) Dans le département, le plus important est le risque ? (Cocher 1 seule réponse)

- Inondation
- Tempête
- Mouvements de terrain
- Ne sait pas
- Autre :

5) Avez-vous déjà subi l'un des risques suivants (dans le département ou non) ?

- Les inondations
- Les tempêtes
- Les mouvements de terrain
- Autre(s) :
- Non

Si oui, quels enseignements avez-vous tiré de ces événements ?

.....

.....

6) Pensez-vous vivre dans une zone où le risque naturel est présent ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas
- Lequel :

- 7) La fréquence de ces événements est (selon vous) :**
 Plus importante dans le val d’Oise que dans les autres départements de l’Ile de France.
 Quasiment identique par rapport aux autres départements
 Moins importantes que dans les autres départements
 Ne sait pas
- 8) Dans le département, les dommages dus aux risques naturels les plus importantes touchent essentiellement :**
 Les biens Les 2
 Les personnes Ne sait pas
- 9) Quels événements marquants pouvez-vous citer (en matière de risques naturels dans le Val d’ Oise) ?**

- 10) Assistons nous à un accroissement ou à une diminution des risques naturels et pourquoi ?**

Connaissance des acteurs et outils

- 11) Avez-vous eu connaissance d’actions d’information sur les risques naturels ?**
 Oui Non
Si oui, par qui à t’elle été produite ?

Qu’en pensez-vous ?

- 12) Quelles structures administratives sont les plus compétentes pour gérer les risques naturels ?**
 €La mairie €Ecoles
 €conseil général et préfecture €Ministère
 €Associations de riverains €Compagnies d’assurances
 €Pompiers €Autre :
 €Police/gendarmerie €Ne sait pas
- 13) Selon vous, quelles sont les mesures les plus efficaces pour lutter contre les risques naturels ?**

- 14) Pour vous, que signifie une bonne politique d’information préventive ?**

- 15) Connaissez vous les documents suivants ?**
 Plan de prévention des risques (PPR)
 Document d’information communale sur les risques majeurs (DICRIM)
 Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
 Plan local d’urbanisme (PLU) ou plan d’occupation des sols (POS)
 Non, aucun de ces documents

Information préventive et vous16) **Pensez vous être bien informé ?**Oui
Non

Ne sait pas

17) **Quelles informations avez-vous et d' où viennent t'elles ?**.....
.....18) **Pensez vous avoir besoin d'information**Oui
Non

Ne sait pas

Quelle(s) sorte(s) d'information(s) en matière de risques naturels ?.....
.....19) **Lisez vous ces magazines ou fréquentez vous les lieux suivants ? Peuvent t'ils être de bon vecteurs d'information sur les risques naturels ?**

Vous lisez ces magazines suivants :				Bon vecteurs d'information ?	
	régulièrement	occasionnellement	jamais	OUI	NON
Le magazine communal					
Val d'Oise MAG					
La gazette					
L'écho régional					

Vous fréquentez les lieux suivants :				Bon vecteur d'information ?	
	Régulièrement	occasionnellement	jamais	OUI	NON
Mairie					
préfecture					
Conseil général					
Autre administration					

Autre : A préciser :

Surfez-vous sur Internet ?				
Oui, souvent	Oui, occasionnellement		Non	
Surfez vous régulièrement sur ces sites Internet ?			Sont ils un bon vecteur d'information sur les risques naturels ?	
Sites Internet	OUI	NON	OUI	NON
Mairie				
Préfecture				
Conseil général				
Conseil régional				
Ministère(s)				
Prim.net*				

Ministères : A préciser :

* prim.net est un portail d'information sur les risques administré par le ministère de l'environnement et du développement durable.

20) Quelles seraient les formes les plus adaptées pour faire de l'information sur les risques ?

- | | |
|---------------|---------------|
| Plaquette | CDROM |
| Site Internet | Ne sait pas |
| Film/ DVD | Autre : |

--- EVALU'RISK ---

2 minutes pour évaluer ses connaissances en matière de risques naturels.

1 Lesquels de ces cours d'eau traversent ou bordent le département ? (3pts)

- | | |
|----------|---------------------|
| La seine | L'Epte |
| La Marne | Le canal de l'Ourcq |
| L'Oise | Ne sait pas |

2 Une crue est une augmentation exceptionnelle de la hauteur d'eau et du débit d'un cours d'eau. Les crues peuvent être classées selon leur importance. Une crue centennale est ? (2pts)

- Une crue qui a chaque année une chance sur 100 de se produire.
 Une crue qui se produit tout les 100 ans en moyenne.
 Ne sait pas.

3 Les risques naturels sont totalement évitables grâce aux actions techniques ? (1pt)

- Vrai. Ne sait pas.
 Faux.

4 La mairie a l'obligation légale de m'informer par courrier sur les risques naturels si je suis dans une zone à risque ? (2pt)

- Vrai Ne sait pas.
 Faux

5 Je suis obligé d'informer le futur propriétaire ou locataire de mon bien immobilier sur l'existence d'un risque naturel ? (1pt)

- Vrai Ne sait pas.
 Faux

6 Mon assurance peut refuser de m'indemniser totalement si mon bien immobilier ne respecte pas les normes fixées par les documents d'urbanisme ? (1pt)

- Vrai Ne sait pas.
 Faux

Vous êtes : Homme Femme	Agé(e) de : Moins de 20 ans 20 à 59 ans Plus de 60 ans	Profession : (Etudiant : préciser la filière ou l'UFR)
Ville :		Code POSTAL :
Enfant(s) : OUI NON	Etes vous ? Propriétaire Locataire	Année d'arrivée dans le Val d'Oise :

N'hésitez pas à nous demander la correction du questionnaire. Bonne journée.

ANNEXE 8 : TABLEAU D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS

code INSEE	Communes	% population	% territoire
95002	ABLEIGES	3,90	2,55
95008	AINCOURT	11,85	4,70
95011	AMBLEVILLE	16,90	92,60
95012	AMENUCOURT	25,57	150,90
95014	ANDILLY	36,93	132,40
95018	ARGENTEUIL	17,50	59,10
95019	ARNOUVILLE-LES-GONESSE	30,27	49,70
95023	ARRONVILLE	6,60	62,80
95024	ARTHIES	18,20	14,80
95026	ASNIERES-SUR-OISE	15,70	29,60
95028	ATTAINVILLE	3,60	0,40
95039	AUVERS-SUR-OISE	6,97	17,47
95040	AVERNES	7,60	80,70
95042	BAILLET-EN-FRANCE	32,50	105,70
95046	BANTHELU	7,00	133,40
95051	BEAUCHAMP	0,00	0,00
95052	BEAUMONT-SUR-OISE	11,10	41,90
95054	BELLAY-EN-VEXIN (LE)	0,00	0,00
95055	BELLEFONTAINE	4,23	51,40
95056	BELLOY-EN-FRANCE	3,00	1,80
95058	BERNES-SUR-OISE	29,40	2,40
95059	BERVILLE	20,10	65,70
95060	BESSANCOURT	37,35	233,30
95061	BETHEMONT-LA-FORET	44,57	21,60
95063	BEZONS	16,58	50,80
95074	BOISEMONT	31,80	35,30
95078	BOISSY-L'AILLERIE	7,10	30,70
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	15,85	6,30
95091	BOUFFEMONT	49,25	187,70
95094	BOUQUEVAL	6,65	2,05
95101	BRAY-ET-LU	16,38	162,70
95102	BREANCON	17,93	0,60
95110	BRIGNANCOURT	10,80	79,10
95116	BRUYERES-SUR-OISE	28,10	5,20
95119	BUHY	31,40	45,70
95120	BUTRY-SUR-OISE	20,90	43,73
95127	CERGY	7,28	8,90
95134	CHAMPAGNE-SUR-OISE	12,08	37,70
95139	CHAPELLE-EN-VEXIN (LA)	17,70	0,00
95141	CHARMONT	14,83	109,30
95142	CHARS	6,50	27,60
95144	CHATENAY-EN-FRANCE	26,50	26,20
95149	CHAUMONTEL	17,65	5,90
95150	CHAUSSY	8,83	2,80
95151	CHAUVRY	26,17	49,70
95154	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	2,90	0,00

95157	CHERENCE	8,10	3,40
95166	CLERY-EN-VEXIN	6,10	4,10
95169	COMMENY	10,10	0,00
95170	CONDECOURT	4,84	8,50
95176	CORMELLES-EN-PARISIS	20,04	114,50
95177	CORMELLES-EN-VEXIN	12,07	45,10
95181	COURCELLES-SUR-VIOSNE	17,00	12,20
95183	COURDIMANCHE	13,93	53,40
95197	DEUIL-LA-BARRE	40,87	122,30
95199	DOMONT	25,50	120,90
95203	EAUBONNE	11,90	48,70
95205	ECOUEN	14,33	85,30
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	31,00	40,60
95211	ENNERY	1,87	4,60
95212	EPIAIS-LES-LOUVRES	11,30	0,00
95213	EPIAIS-RHUS	11,53	25,40
95214	EPINAY-CHAMPLATREUX	16,30	28,90
95218	ERAGNY	14,68	5,10
95219	ERMONT	22,00	39,70
95229	EZANVILLE	10,20	27,70
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	4,67	0,70
95250	FOSES	6,40	6,50
95252	FRANCONVILLE	35,00	110,60
95253	FREMAINVILLE	13,90	31,20
95254	FREMECOURT	20,77	85,70
95256	FREPILLON	34,37	114,20
95257	FRETTE-SUR-SEINE (LA)	13,02	89,80
95258	FROUVILLE	20,85	36,60
95259	GADANCOURT	4,10	1,30
95268	GARGES-LES-GONESSE	30,00	91,70
95270	GENAINVILLE	6,00	4,40
95271	GENICOURT	1,60	0,00
95277	GONESSE	19,35	76,60
95280	GOUSSAINVILLE	8,95	2,05
95282	GOUZANGREZ	0,00	0,00
95287	GRISY-LES-PLATRES	16,24	94,00
95288	GROSLAY	47,13	178,70
95295	GUIRY-EN-VEXIN	7,60	144,90
95298	HARAVILLIERS	14,45	68,30
95301	HAUTE-ISLE	13,93	73,00
95303	HEAULME (LE)	26,55	61,20
95304	HEDOUVILLE	44,15	13,90
95306	HERBLAY	12,68	65,70
95308	HEROUVILLE	0,00	0,00
95309	HODENT	15,75	30,70
95313	ISLE-ADAM (L')	23,05	52,30
95316	JAGNY-SOUS-BOIS	14,63	75,90
95323	JOUY-LE-MOUTIER	4,48	4,80
95328	LABBEVILLE	18,10	17,10
95331	LASSY	3,17	54,30

95341	LIVILLIERS	2,50	0,00
95348	LONGUESSE	5,10	16,50
95351	LOUVRES	11,15	5,00
95352	LUZARCHES	16,80	48,60
95353	MAFFLIERS	18,68	114,30
95355	MAGNY-EN-VEXIN	9,65	93,00
95365	MAREIL-EN-FRANCE	25,00	165,00
95369	MARGENCY	49,78	179,00
95370	MARINES	18,30	27,00
95371	MARLY-LA-VILLE	6,35	1,70
95379	MAUDETOUT-EN-VEXIN	33,70	14,40
95387	MENOUVILLE	8,15	21,40
95388	MENUCOURT	22,25	95,00
95392	MERIEL	24,57	24,07
95394	MERY-SUR-OISE	13,45	48,10
95395	MESNIL-AUBRY (LE)	0,00	0,00
95409	MOISSELLES	10,07	2,70
95422	MONTGEROULT	8,35	24,80
95424	MONTIGNY-LES-CORMEILLES	45,37	122,10
95426	MONTLIGNON	35,73	212,70
95427	MONTMAGNY	35,45	156,20
95428	MONTMORENCY	18,68	75,00
95429	MONTREUIL-SUR-EPTE	28,27	138,50
95430	MONTSOULT	36,13	82,70
95436	MOURS	29,53	97,20
95438	MOUSSY	1,50	4,40
95445	NERVILLE-LA-FORET	30,83	65,00
95446	NESLES-LA-VALLEE	5,13	46,40
95447	NEUILLY-EN-VEXIN	27,80	34,20
95450	NEUVILLE-SUR-OISE	20,73	57,50
95452	NOINTEL	33,10	83,10
95456	NOISY-SUR-OISE	16,70	41,40
95459	NUCOURT	7,45	9,30
95462	OMERVILLE	6,40	21,10
95476	OSNY	2,53	4,40
95480	PARMAIN	12,18	50,60
95483	PERCHAY (LE)	15,70	2,50
95487	PERSAN	14,98	44,00
95488	PIERRELAYE	10,07	10,20
95489	PISCOP	37,73	90,00
95491	PLESSIS-BOUCHARD (LE)	88,70	84,70
95492	PLESSIS-GASSOT (LE)	12,90	0,00
95493	PLESSIS-LUZARCHES (LE)	12,00	19,50
95500	PONTOISE	17,28	13,58
95504	PRESLES	0,00	54,20
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	0,00	0,00
95510	PUISEUX-PONTOISE	14,80	0,00
95523	ROCHE-GUYON (LA)	11,98	99,80
95527	ROISSY-EN-FRANCE	1,45	0,05
95529	RONQUEROLLES	14,90	61,90

95535	SAGY	2,75	51,00
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	34,90	179,10
95541	SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	11,25	120,70
95543	SAINT-CYR-EN-ARTHIES	3,93	14,30
95554	SAINT-GERVAIS	7,33	34,60
95555	SAINT-GRATIEN	22,40	41,70
95563	SAINT-LEU-LA-FORET	35,83	138,60
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	17,80	102,10
95572	SAINT-OUEN-L'AUMONE	6,78	15,10
95574	SAINT-PRIX	15,65	111,10
95580	SAINT-WITZ	9,98	89,00
95582	SANNOIS	33,65	103,80
95584	SANTEUIL	8,10	9,65
95585	SARCELLES	14,30	73,20
95592	SERAINCOURT	6,43	84,40
95594	SEUGY	32,90	1,10
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	25,12	107,10
95604	SURVILLIERS	3,93	0,00
95607	TAVERNY	24,43	63,30
95610	THEMERICOURT	5,10	72,30
95611	THEUVILLE	6,70	74,60
95612	THILLAY (LE)	17,80	26,40
95625	US	18,80	56,30
95627	VALLANGOUJARD	4,05	29,70
95628	VALMONDOIS	16,00	34,33
95633	VAUDHERLAND	48,30	47,15
95637	VAUREAL	3,90	3,80
95641	VEMARS	5,25	5,90
95651	VETHEUIL	8,73	161,10
95652	VIARMES	18,40	34,00
95656	VIENNE-EN-ARTHIES	9,55	86,30
95658	VIGNY	2,40	2,40
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	0,00	0,00
95675	VILLERON	2,40	0,00
95676	VILLERS-EN-ARTHIES	16,30	18,40
95678	VILLIERS-ADAM	25,35	149,10
95680	VILLIERS-LE-BEL	20,00	90,20
95682	VILLIERS-LE-SEC	0,40	0,00
95690	WY-DIT-JOLI-VILLAGE	2,40	19,20

ANNEXE 9 : MÉTHODOLOGIE DE LA BASE COMMUNALE

N.B. 1: Les tableaux remplis de cette fiche méthodologique correspondent aux informations de la commune d'Auvers-sur-Oise, prise ici en exemple.

N.B.2 : Sont surlignées en beige les informations des communes dont l'Etat ne dispose pas et qu'il serait intéressant de renseigner dans la base de données.

I. Connaissance de l'aléa:

Risques naturels présents sur la commune

Type de risque naturel	Présence du risque	Date de la dernière mise à jour du document source
Mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse (Cf. cartes géologiques des buttes témoins, tableau communal des risques naturels de la DDEA pour les événements connus)	-	-
Mouvements de terrain liés aux carrières souterraines (Cf. PPR mouvement de terrain, ex-R111. 3, liste des arrêtés CAT NAT de la Préfecture*, tableau communal des risques naturels de la DDEA pour les événements connus)	X	Ex R111.3 datant de 8 avril 1987
Mouvements de terrain liés au retrait et au gonflement d'argile (Cf. cartes du BRGM, liste des arrêtés CAT NAT de la Préfecture, tableau communal des risques naturels de la DDEA pour les événements connus)	X	Cartes du BRGM datant de novembre 2004
Mouvements de terrain liés aux éboulements de falaises (Cf. tableau communal des risques naturels de la DDEA pour les événements connus)	X	-
Inondation fluviale (Cf. liste des arrêtés CAT NAT de la Préfecture, PPR inondation)	X	PPRI Fluvial datant de 5 juillet 2007
Inondation pluviale (Cf. liste des arrêtés CAT NAT de la Préfecture)	X	-
Étude « coulées de boue » GRIF-SET de la DDEA	X	2001
Atlas des zones inondables	X	1999
Axes de ruissellement (Cf. atlas des axes de ruissellement en milieu non urbain de la DDEA et zonage pluvial des schémas directeurs d'assainissement des communes)	X	Atlas des axes de ruissellement datant de 1990 et mis à jour le 13/02/2007
Atlas des zones compressibles	X	1990
Inventaire des barrages intéressant la sécurité publique	<i>Etudes en cours</i>	...
Tempête (1999)	X	-

* Les arrêtés concernés correspondent à ceux intitulés "arrêtés de catastrophe naturelle sécheresse".

N.B: Certaines cases de ce tableau apparaissent en grisé. Elles correspondent aux documents dont la mise à jour ne s'effectue pas (cependant, les anciens articles ex R111-3 ayant valeur de PPR encore en place doivent être transformés en véritables PPR : cf. action 14 du SDPRN).

Ce premier tableau apporte une information sur les risques présents sur la commune. Ces risques sont les mouvements de terrain (dissolution du gypse, effondrement de carrières souterraines, retrait-gonflement des sols argileux et éboulement de falaise) et les inondations (inondations fluviales et pluviales).

Il en fait le récapitulatif complet en fonction des archives des services de l'Etat qui attestent de leur présence, de même qu'il indique la date de la dernière mise à jour. Ces documents recensent la présence d'un risque de manière plus ou moins précise (exemple des coulées de boue recensées par le bureau d'études GRIF SET).

Parmi les documents de référence, on compte 3 atlas (atlas des axes de ruissellements de la DDEA, atlas des zones compressibles de la DDEA et atlas des zones inondables de la DIREN), qui permettent d'apporter des renseignements supplémentaires quant à l'existence de zones susceptibles d'être touchées par des inondations, de même que sur l'existence de sols compressibles.

Ce tableau est réalisé à partir des documents présents à la DDEA (archives) et a été rempli pour chacune des 185 communes. Il pourra par la suite être complété avec l'évolution de la connaissance des risques par de nouveaux documents (exemple : un PPR, ou études...).

L'inventaire des barrages intéressant la sécurité publique est une information intéressante mais elle n'est pas disponible au moment de l'approbation du SDPRN, car elle est en attente de validation des données (cf. Cemagref et Service de l'Eau, de la Forêt et de l'Environnement de la DDEA).

Tableau des arrêtés CAT NAT (extrait)

Type de risque	Date de l'arrêté	Demandes refusées	Nature et localisation des sinistres indemnisés	Montant des indemnités
Inondation fluviale	26/01/1994			
Inondation fluviale	06/02/95			
Inondation pluviale et/ou coulée de boue	17/10/1986			
Inondation pluviale et/ou coulée de boue	20/08/1993			

Ce tableau recense les demandes d'arrêtés CAT NAT obtenues et refusées. Les dates des arrêtés CAT NAT reconnus sont consignées dans ce tableau sous l'intitulé « date de l'arrêté ». Les demandes refusées correspondent aux demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par les communes auprès de l'Etat mais qui ont été refusées du fait que l'évènement ne revêtait pas un caractère d'ampleur exceptionnelle (voir annexe 2 des arrêtés de catastrophe naturelles disponibles sur le site Legifrance).

Dans ce tableau, il y sera consignée la date à laquelle la demande a été effectuée par la commune lorsque celle-ci a été refusée par l'Etat, dans la case intitulée « Demandes refusées ».

Ces informations permettent de renseigner sur le nombre et la nature des évènements qui se sont produits. La nature et la localisation des sinistres indemnisés permettent d'apporter des éléments supplémentaires, de même que le montant des indemnités. Ces informations sont détenues par les assureurs.

Ce tableau est à compléter au fur et à mesure que des arrêtés CAT NAT sont demandés et reconnus. Cette information (date de l'arrêté et demandes refusées) est connue des services de l'Etat qui se chargent de la remplir.

Tableau des autres événements connus

Évènements connus	Date de l'évènement
Effondrement de falaise	1980
Inondation pluviale	Juin 1982
Eboulement de falaise	1990

Ce tableau renseigne sur tous les événements qui se sont produits dans le Val d'Oise mais qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance ou d'arrêté de l'état de catastrophe naturelle. Ces événements n'étaient pas d'ampleur exceptionnelle et donc ne nécessitaient pas une demande.

Ces informations sont communiquées par la commune, afin de préciser tous les risques même les moins importants qui se produisent localement.

Il peut aussi être rempli par les services de l'Etat lorsque ceux-ci disposent de ces informations (via la presse par exemple). D'une façon générale, il s'agit plus d'informations dont disposent les communes.

II. Surveillance et prévision des phénomènes:**Tableau des systèmes de surveillance**

Type de risque (Carrière, éboulement de falaise, inondation...)	Système de surveillance mis en place (ex: relais local du dispositif « vigicrues » sur les principaux cours d'eau)
...	...

Ce tableau renseigne sur la présence de systèmes de surveillance des risques mis en œuvre pour chaque type de risque naturel dans les communes du Val d'Oise.

Les communes comprenant une station de mesure du dispositif vigicrues sur l'Oise dans le Val d'Oise sont l'Isle-Adam et Pontoise.

Ce tableau permet de définir quel est le système de surveillance existant pour chaque risque dans la commune et de faire un parallèle avec les autres systèmes de surveillance existants ou non dans les communes avec des risques similaires. Ces informations sont transmises par les communes.

III. Information et éducation sur les risques :**Tableau relatif à l'information sur les risques**

	Présence sur la commune	Date de la dernière mise à jour		
Dossier départemental sur les risques majeurs	X	2004		
Dossier d'information communale sur les risques majeurs	X			
Dossier communal synthétique	X	12/04/2000		
Plan communal de sauvegarde	-	-		
Information régulière de la population par les maires pour les communes concernées par un PPR (au moins tous les 2 ans, pour l'ensemble des risques connus sur la commune)		Risques pour lesquels l'information a été donnée	Dates de l'information	Modalités de l'information (bulletin, affiche, réunion...)
	
Mesures obligatoires des PPR relatives à l'existant	Nature des prescriptions	Délai de mise en œuvre	Date d'information des personnes concernées par la mairie	Dates de réception par la Préfecture des certificats attestant la mise en œuvre des mesures
		Mise hors d'eau par les particuliers (PPRIVO)	05/07/2012	-
Inventaire des repères de crue	- délibération - pose d'1 repère sous le pont de l'Oise réalisé ou en cours	...		

Ce tableau renseigne sur les différents modes d'information sur les risques utilisés dans les communes tels que le DDRM (réalisés par les services de l'Etat et dont toutes les communes en sont pourvues) et les DICRIM.

Ces DICRIM et PCS sont obligatoires lorsqu'un PPR est prescrit ou approuvé dans une commune. Si la commune n'a pas réalisé de DICRIM, le DCS réalisé par l'Etat – quand il existe - vaut DICRIM. Cependant, quelques communes n'ont pas de DCS. Les DICRIM et PCS étant réalisés par la commune, ces informations sont transmises par les communes.

L'information régulière sur les risques de la commune vers le public est effectuée par cette dernière, qui peut alors en informer aux services de l'Etat, en n'omettant pas de préciser la forme sous laquelle l'information est diffusée, les risques qu'elle concerne et la date à laquelle elle a été effectuée.

Les PPR étant approuvés par le préfet, les services de l'Etat renseignent l'information relative aux prescriptions des PPR concernant le bâti existant, de même que les délais de mise en œuvre. Il en est de même pour l'information concernant la réception par la préfecture des certificats attestant de la réalisation des prescriptions des PPR.

Par contre, l'information des personnes concernées par les obligations du PPR étant réalisée par la commune, celle-ci peut informer les services de l'Etat des modalités d'information utilisées et du moment auquel cette information a été réalisée.

L'inventaire et la pose des repères de crue est une information détenue par la commune.

IV. Prise en compte des risques dans l'aménagement :

Tableau des documents réglementaires

Documents réglementaires	Présence des documents sur la commune	Date d'approbation / révision	Zonage réglementaire
PPRI fluviale	X	05/07/2007	Zones rouges, bleues, vertes et turquoises
PPRI pluviale	-	-	-
PPR mouvement de terrain	-	-	-
Ex-R111.3 (nombre et types de cavité)	X	08/04/1987	15 périmètres, calcaire et cavités diverses

Ce tableau recense tous les documents de prévention des risques opposables qui ont été approuvés, en fonction du risque présent dans chaque commune du Val d'Oise. Il concerne les PPR et anciens périmètres R111-3. Il précise les différentes zones réglementaires du PPR. Ces informations sont fournies par les services de l'Etat.

V. Travaux permettant de réduire le risque :

Travaux réalisés

	Objet des travaux	Date	Montant total	Montant de la subvention
Travaux subventionnés par le Fonds Barnier	-	-	-	-
Autres travaux	2 bassins de rétention, chambres à sable...

Ce tableau recense les travaux de protection réalisés dans le cadre de la mise en œuvre d'un PPR

ou à l'initiative des communes au regard des risques en présence. Ils sont donc renseignés par la commune. Les services de l'Etat mentionnent les travaux qui bénéficient d'une subvention sur le Fonds Barnier.

Le tableau prévoit de renseigner la nature des travaux, leur date de réalisation, le montant des dépenses et, le cas échéant, celui de la subvention.

Travaux préconisés (dans les secteurs d'intervention prioritaire)

Secteurs concernés	Raisons du caractère prioritaire	Objet des travaux
...

Ce tableau renseigne sur les travaux préconisés par les services de l'Etat aux communes, dans le cadre d'un PPR ou bien lorsque l'importance du risque le nécessite. Il précise les secteurs concernés, les raisons pour lesquels ces travaux sont nécessaires, ainsi que la nature des travaux. Il est rempli par les services de l'Etat.

VI. Retour d'expérience

Tableau des sinistres

Sinistres faisant l'objet d'une demande d'arrêt CAT NAT	Date	Retour d'expérience
...

Ce tableau indique les sinistres survenus dans la commune et ayant fait l'objet d'un retour d'expérience par la commune. Cette information est à renseigner par la commune.

VII. Axes de travail

- Réaliser un plan communal de sauvegarde
- Transformer les anciens périmètres R111.3 en PPR mouvement de terrain (non prioritaire, en 47ème position sur 99) en incluant le risque « retrait - gonflement des argiles »
- Étudier l'opportunité d'un PPRI Pluvial

Les axes de travail renseignent sur ce qu'il serait intéressant de faire pour chaque commune en fonction des outils de prévention existants. Il dresse le récapitulatif des chantiers à engager (par exemple, transformer les anciens articles R111-3 en PPR). Ces préconisations diffèrent d'une commune à l'autre.

Il est rempli par la DDEA, en tant que pilote du SDPRN.

ANNEXE 10 : NOTICE EXPLICATIVE DE LA CARTOGRAPHIE DU SDPRN

Le schéma est composé d'un dossier récapitulatif de l'état des lieux de la prévention des risques naturels dans le Val d'Oise, mais aussi d'une cartographie traduisant l'ensemble des risques naturels sévissant dans le département, ainsi que les documents de risques associés. Enfin, l'intérêt de ce schéma est qu'il s'accompagne d'une base de données communale, comportant l'ensemble des informations sur les risques dans chaque commune du Val d'Oise en fonction des 6 grands thèmes énoncés.

Notice pour les cartes de risques:

Le schéma contient 11 cartes réalisées au sein de la DDEA¹ pour le schéma:

- Carte des communes soumises aux inondations fluviales dans le Val d'Oise;
- Carte des communes soumises au ruissellement pluvial dans le Val d'Oise;
- Carte des cavités souterraines du Val d'Oise connues de l'Inspection générale des carrières;
- Carte des communes touchées par des éboulements de falaises dans le Val d'Oise;
- Carte des différents plans de prévention des risques naturels du Val d'Oise;
- Carte de la répartition géographique des personnes interrogées sur leur perception des risques naturels;
- Carte du nombre de phénomènes naturels présents sur les communes du Val d'Oise;
- Carte de la nature des phénomènes naturels présents sur les communes du Val d'Oise;
- Carte de l'exposition des territoires aux phénomènes naturels;
- Carte de l'exposition des populations aux phénomènes naturels;
- Carte de la couverture documentaire des communes du Val d'Oise;

Trois autres cartes sont présentes dans ce schéma mais elles ont été rajoutées au dossier par la suite:

- Carte des remontées de nappes et des PPRI dans le Val d'Oise, réalisée le 24 septembre 2007 par la DDEA à partir d'informations provenant du BRGM;
- Carte du risque de mouvement de terrain lié au retrait et au gonflement de l'argile, réalisée en octobre 2007 sur la base des informations du BRGM et de la préfecture;
- Carte des risques naturels du Val d'Oise, réalisée en octobre 2007 pour la «Journée d'information sur les risques» du 18 octobre 2007.

L'ensemble des cartes a été réalisé avec le logiciel Mapinfo 8.0, sur un fond de carte départemental IGN BD Carto. Le logiciel BD Topo Pays a également été utilisé pour certaines cartes.

¹ Cartes strictement réalisées à destination du SDPRN selon les sources détenues à la DDEA et à la préfecture.

Carte 2: Carte des communes soumises aux inondations fluviales dans le Val d'Oise:

Cette carte a été réalisée sur la base de la liste des arrêtés CAT NAT de janvier 1982 à janvier 2006 (préfecture), et du Tableau communal des risques naturels du Val d'Oise (DDEA).

Chaque commune a donc été répertoriée dans un tableau Excel («les risques naturels du Val d'Oise») en fonction du nombre d'arrêtés CAT NAT Inondation fluviale qu'elle a cumulé.

Ont été également répertoriés les arrêtés CAT NAT Remontée de nappe, qui s'apparentent aux inondations fluviales (en cas d'épisode pluvieux, la nappe d'eau souterraine va se gorger d'eau et affleurer à la surface, pour déborder par la suite en surface et rejoindre les eaux du cours d'eau).

Certaines communes ayant cumulé plusieurs arrêtés, elles ont été classées selon un niveau de degré d'importance. En effet, des communes n'étant pas touchées par ce risque n'ont pas fait l'objet d'un arrêté («aléa non présent»), puis les autres ont été classées selon les niveaux «aléa faible» (un arrêté), «aléa modéré» (2 arrêtés), «aléa fort» (3 arrêtés ou plus).

Ces degrés ont été représentés en aplats de couleur, alors que les arrêtés de remontée de nappe ont fait l'objet d'une analyse thématique en figurés ponctuels.

Carte 3: Carte des communes soumises au ruissellement pluvial dans le Val d'Oise :

La représentation des informations sur cette carte est basée sur la Liste des arrêtés CAT NAT de janvier 1982 à janvier 2006 (préfecture), et du Tableau communal des risques naturels du Val d'Oise (DDEA). Le risque de ruissellement pluvial se traduit ici par le recensement par commune des arrêtés CAT NAT Inondation pluviale (mêmes sources d'informations que pour les arrêtés CAT NAT Inondation fluviale). Les niveaux de degré d'importance sont plus nombreux pour ce risque, car étant plus fréquent que celui des inondations fluviales, les communes ont fait l'objet de plus d'arrêtés: «aléa très faible» (zéro à un arrêté), «aléa faible» (2 à 3 arrêtés), «aléa modéré» (4 à 5 arrêtés), «aléa important» (6 à 7 arrêtés), et «aléa très fort» (8 arrêtés ou plus).

Ces degrés d'importance sont également représentés en aplats de couleurs, et les coulées de boue (qui peuvent apparaître suite à du ruissellement pluvial), connues grâce aux études Grif Set de 2001 et 2002, sont représentées en analyse thématique avec des figurés ponctuels.

Carte 4: Carte des cavités souterraines du Val d'Oise connues de l'Inspection générale des carrières (IGC):

La représentation des cavités souterraines a été faite à partir des sources géologiques des terrains et traduites dans le tableau «les risques naturels du Val d'Oise». Il s'agit du recensement par la DDEA, du BRGM et de l'IGC (inventaire de 2005 dont les communes de Beaumont-sur-Oise, Bessancourt et Grisy-les-Plâtres qui possédaient un zonage non réglementaire ou un ex R111-3 ont été transformées en PPR) des secteurs contenant de la craie, du calcaire, du gypse, des marnières et autre type de terrains –divers: exploitations de sables, caves maçonnées...-. Ils sont représentés en aplats de couleurs

afin de mieux les discerner sur la carte.

Sont également représentés les périmètres de zonage réglementaires (PPR) et non réglementaires. Le zonage réglementaire est représenté avec un motif à point afin de pouvoir le voir sur les différents types de cavités. Le zonage non réglementaire est représenté par des cercles (suite à une nouvelle analyse thématique).

Carte 5: Carte des communes touchées par des éboulements de falaises dans le Val d'Oise:

Cette carte a été réalisée à partir des informations contenues dans le Tableau communal des risques naturels du Val d'Oise (sinistres connus recensés par la DDEA) et dans les DCRM (cas de Boissy-l'Aillier, où il n'y a pas eu de sinistre, mais où le risque a été clairement identifié sur certains secteurs par la commune).

Carte 6: Carte du risque de mouvement de terrain lié au retrait et au gonflement de l'argile:

Cette carte est réalisée à partir des données du BRGM sur l'intensité et la répartition géographique des sols argileux, ainsi que des arrêtés CAT NAT sécheresses répertoriés dans la liste des arrêtés CAT NAT de janvier 1982 à janvier 2006 (préfecture). Les arrêtés CAT NAT sont représentés en figurés ponctuels afin de les faire ressortir sur la carte.

Carte 7: Carte des risques naturels du Val d'Oise:

Cette carte a été réalisée pour la «Journée d'information sur les risques naturels du Val d'Oise», prévue le 18 octobre 2007.

Elle est réalisée à partir des informations géologiques et hydrologiques de la DDEA 95, du BRGM et de l'IGC.

Carte 8: Carte des différents plans de prévention des risques naturels du Val d'Oise:

Cette carte a été élaborée à partir des sources géologiques des terrains et traduites dans le tableau «les risques naturels du Val d'Oise». Il s'agit du recensement par la DDEA, du BRGM et de l'IGC des secteurs contenant de la craie, du calcaire, du gypse, des marnières et autre type de terrains –divers: exploitations de sables, caves maçonnées...- Ils sont représentés en aplat de couleurs afin de mieux les discerner sur la carte.

Les PPR sont ici représentés sont les PPRIF, PPRIP et PPRMT approuvés sur le territoire, ainsi que les PPRMT prescrits (il n'y a pas de PPRI prescrit à l'heure actuelle).

Par souci de représentation sur le logiciel Mapinfo, les PPRIF ont été représenté en aplat de couleurs, les PPRIP et PPRMT approuvés et prescrits sont représentés par des analyse thématiques en figurés ponctuels et linéaires.

Carte 9: Carte de la répartition géographique des personnes interrogées sur leur perception des risques naturels:

Cette carte a été réalisée à la suite d'une enquête-trottoirs réalisée en 2007 par deux groupes d'étudiants de l'Université de Cergy-Pontoise. Cette enquête se compose de deux volets: il y a tout d'abord une série de 20 questions sur la perception de l'information préventive auprès du public, puis un test composé de 6 questions afin de déterminer la connaissance des risques par ce public.

Les données de cette carte sont le résultat de 300 enquêtes auprès du public réparti dans diverses communes du Val d'Oise. Elle représente le nombre de personnes interrogées dans chaque commune du Val d'Oise.

Carte 10: Carte du nombre de phénomènes naturels présents sur les communes du Val d'Oise :

Cette carte représente le total des risques naturels présents dans le Val d'Oise pour chaque commune. Les risques sont recensés dans le tableau «les risques naturels du Val d'Oise», en fonction de leur présence sur le territoire. Les risques (inondations pluviale et fluviale, retrait-gonflement des sols argileux, éboulement de falaise, effondrement de carrière et dissolution du gypse et zones compressibles) sont additionnés et représentés en aplat de couleurs sur une échelle allant de un risque (exemple de Livilliers) jusqu'à 7 (exemple de Chars).

Carte 11: Carte de la nature des phénomènes naturels présents sur les communes du Val d'Oise :

Cette carte représente l'ensemble des phénomènes naturels présents dans chaque commune, mais à l'inverse de la carte du nombre de phénomènes présents sur les communes, ici ces risques sont visibles par l'emploi d'un système de camemberts. Les risques d'inondations fluviale et pluviale mais aussi retrait-gonflement des sols argileux sont connus par le recensement du nombre d'arrêtés CAT NAT de la préfecture de janvier 1982 à janvier 2006. Les coulées de boue sont connues grâce aux Etudes GRIF SET Environnement de 2001 et 2002. Les zones compressibles, les effondrements de carrière et la dissolution du gypse n'ayant pas entraîné d'évènement justifiant la reconnaissance d'un arrêté CAT NAT sont toutefois présents dans les communes. Ils sont ici répertoriés grâce à la connaissance scientifique des phénomènes (atlas des zones compressibles, inventaire des périmètres des articles ex R111-3 ainsi que les cartes des bassins de gypse). Pour les effondrements de carrière et éboulements de falaise, n'ayant pas de données suffisantes, la carte s'est basée sur les sinistres (évènements) connus des services de l'Etat.

Carte 13: Carte d'exposition des territoires aux risques naturels:

Cette carte permet de distinguer, pour chaque commune du Val d'Oise concernées par un ou plusieurs risques naturels, le pourcentage de territoires exposés aux risques naturels par rapport à l'ensemble de la commune.

Les tables utilisées pour concevoir la carte sont:

- ZONES_COMPRESSIBLES_DIAG
- zone_gypse_DIAG
- PPRMT_DIAG
- PPRI_DIAG
- Carrieres_IGC_04_2005_DIAG
- Alea_RG_3_postes_DIAG

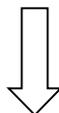
L'aléa « faible » de retrait-gonflement des argiles a été exclu de la procédure de conception de la carte car il est présent sur le département. Si ce degré d'aléa n'avait pas été enlevé du calcul, chaque commune du Val d'Oise posséderait une superficie du territoire exposé à presque 100%.

La carte ne prend en compte que le zonage réglementaire : les PPRMT, les PPRI et les R111.3 liés aux carrières. Quant au gypse, la délimitation du risque correspond à l'étude réalisée par la DDEA du Val d'Oise le 1^{er} juillet 1993 (ou un bureau d'étude mais lequel et quand ?).

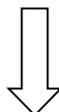
La surface de chaque risque a été calculée en fonction de la délimitation des phénomènes sur le périmètre de la commune.

Calcul :

Codes	Communes	% de territoire exposé aux risques					
		carrières	PPRI	gypse	zones compressibles	argile	PPRMT
95039	AUVERS-SUR-OISE	5,10	9,70	Pas de risque connu	6,10	Pas de risque moyen ou fort connu	Pas de PPR MT



carrières	PPRI	zones compressibles	addition des %
5,10	9,70	6,10	20,90



$20,90 / 3 = 7\%$ du territoire communal soumis aux risques naturels connus sur la commune (« Addition des % » divisée par le nombre de risque connu parmi les 6 référencés pour cette carte)

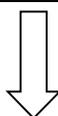
Carte 14: Carte d'exposition des populations soumises aux risques naturels :

Cette carte permet de distinguer le pourcentage de personnes vivant dans le Val d'Oise, et étant exposées à un ou plusieurs risques naturels existant pour chaque commune du Val d'Oise, par rapport au nombre total de personnes vivant dans chaque commune du département.

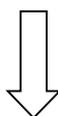
La table DENSIMOS divise le territoire en « groupe de population » et permet de connaître la population touché par le risque.

Ce nombre est ensuite divisé par la population totale de la commune et multiplié par 100 pour obtenir un résultat en pourcentage.

Communes	Argile	Gypse	inondation	PPRMT	Zones compressibles	carrière
AUVERS-SUR-OISE	Pas de risque moyen ou fort connu	Pas de risque connu	29,80	Pas de PPR MT	13,20	9,40



Inondation	Zones compressibles	Carrière	Addition des %
29,80	13,20	9,40	52,40



52,40 / 3= 17,47% de la population de la commune est soumise aux risques naturels connus sur la commune

(« Addition des % » divisée par le nombre de risque connu parmi les 6 référencés pour cette carte)

Carte 15: Carte de la couverture documentaire des communes du Val d'Oise :

Cette carte représente l'ensemble des documents réglementaires et informatifs dont possède chaque commune. Les documents représentés sont :

- informatifs (DICRIM obligatoires réalisés, PCS engagés et réalisés, atlas des axes de ruissellement mis à jour – 28 communes concernées-)
- réglementaires (PPR et zonage réglementaire ex R111-3)
- projets (PPR multirisque engagé –Argenteuil-)

Les documents manquants correspondent aux DICRIM obligatoires non réalisés.

Les sources de ces documents proviennent d'un tableau réalisé par les services de la préfecture (SIDPC) dont lequel l'ensemble des documents réglementaires et informatifs est répertorié par commune. Les articles R111-3 proviennent de la liste des cavités répertoriées en R111-3 depuis 1987 et 1989 par la DDEA ainsi que la liste des PPR.

ANNEXE 11 : INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS DU SDPRN

Légende des tableaux :

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Crée ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achevé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

Action 1 Base de données communale sur les risques naturels

Rappel de l'objectif:

Mettre à disposition des services de l'Etat et des communes une base de données construite à partir de la BD communale de la DDEA, de la BD Cat Nat de la Préfecture, complétée par la BD nationale GASPAP et organisée en fiches communales

Les fiches sont pré-remplies par la DDEA à l'aide des données à sa disposition. Restent à renseigner:

- les informations concernant les barrages intéressant la sécurité publique (inventaire DDEA en cours)
- les données locales des communes dont l'Etat ne dispose pas (en beige)

Indicateurs : Nombre de communes transmettant les données locales à la DDEA et fréquence annuelle de mise à jour de la BD par la DDEA

<i>Année</i>	<i>Nombre de communes ayant transféré des informations cette année</i>	<i>Nombre de mise à jour / an par la DDEA</i>
2008		
2009		
2010		
2011		
2012		
2013		

Action 2 Inventaire des indices de risque de cavités souterraines et marnières

Rappel de l'objectif:

Mieux informer les communes sur les obligations découlant de l'art. L563-6 du Code de l'Environnement

Indicateur:

Nombre de courriers informant l'Etat et l' IGC des indices de risques de présence de cavités souterraines et marnières.

<i>Année</i>	<i>Nombre d'informations de la part des communes</i>
2007	1
2008	5
2009	-
2010	-
2011	-
2012	-
2013	-

Action 3 Connaissance du risque de ruissellement pluvial

Rappel de l'objectif:

1. Identifier les axes de ruissellement majeurs pour un porter à connaissance dans les documents d'urbanisme.
2. Effectuer un croisement de ces axes de ruissellement avec les enjeux présents sur le territoire afin d'étudier l'opportunité de prescrire des PPR inondation par ruissellement pluvial.
3. Prévoir et hiérarchiser des travaux de réduction de la vulnérabilité pour les zones fortement soumises au risque.

Commentaire:

En se basant uniquement sur le nombre de communes possédant un nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle supérieur ou égal à 3, 78 communes sont susceptibles d'avoir besoin d'un PPR Inondations Pluviales. L'étude en cours de réalisation par le LROP, permettra d'affiner cet objectif.

Indicateur:

Tableau d'avancement de l'action.

	<i>Etape 1</i>	<i>Etape 2</i>	<i>Etape 3</i>	<i>Etape 4</i>
Année	Avancement de l'étude du LROP	Nombre de communes prioritaires	Nombre de communes prioritaires ayant été concertées sur les solutions à apporter	Nombre de communes prioritaires ayant engagées les solutions de prévention nécessaires (PPR, travaux...)
2008				
2009				
2010				
2011				
2012				
2013				

Action 4 Connaissance du phénomène de remontée de nappe

Rappel de l'objectif:

Étudier finement le phénomène de remontée de nappe lors de la révision des PPR inondation (notamment ceux de Presles et Valmondois, cf. action n°16)

Commentaire:

A l'heure actuelle, 2 PPRI sur 6 ont intégré le risque de remontée de nappe phréatique, ce sont les PPRI de l'Epte (approuvé en 2004) et de la vallée de l'Oise (la révision complète de 2007 l'a intégré).

Indicateur:

Proportion des PPRI intégrant le phénomène de remontée de nappe.

Année	% de PPRI approuvés/révisés ayant pris en compte le phénomène de remontée de nappe
2009	-
2010	-
2011	-
2012	-
2013	-

Action 5 Barrages intéressant la sécurité publique

Rappel de l'objectif:

Réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic des barrages « à risque »

Commentaire:

Ce travail est en cours

Indicateur:

- 1) nombre de barrages recensés par classe de barrage
- 2) Nombre de visites effectuées par les maîtres d'ouvrage

1)

	<i>Classe A</i>	<i>Classe B</i>	<i>Classe C</i>	<i>Classe D</i>
<i>Nombre de barrages</i>	0			

2)

	<i>Classe B (2011)</i>	<i>Classe C (2014)</i>	<i>Classe D (2020)</i>
<i>Nombre de visites de contrôle effectuées par le maître d'ouvrage</i>			

Action 6 Identification des pistes d'amélioration des dispositifs de prévision et d'alerte des risques d'inondation et de mouvement de terrain

Rappel de l'objectif:

- Connaître le circuit d'information au niveau communal en cas d'alerte inondation
- Connaître le niveau de satisfaction des communes par rapport au dispositif existant de prévision et d'alerte du risque inondation
- Connaître les besoins des communes en matière de surveillance des risques d'inondation des petits cours d'eau et des risques de mouvement de terrain

Indicateur:

Tableau représentant l'avancement de l'action à partir de l'envoi d'un questionnaire rédigé par la préfecture du Val d'Oise. C'est au retour des réponses des communes que les services de l'Etat rechercheront des améliorations possibles aux dispositifs existants.

	Etape 1 : rédaction du questionnaire (2009)	Etape 2 : envoi	Etape 3 : réponses au questionnaire	Etape 4 : propositions de l'Etat
2008				
2009				
2010				
2011				
2012				
2013				

	Pas encore engagé
	Crée ou en cours de réalisation
	Achévé
	Échéance prévue dépassée

Action 7 Dossier départemental des risques majeurs du Val d'Oise

Rappel de l'objectif:

Mettre à jour le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) élaboré en 2005

Indicateur: Tableau d'avancement de l'action

	<i>Rédaction du DDRM (échéance 2010)</i>
2008	
2009	Groupes de travail constitués Finalisation septembre 2009
2010	Diffusion
2011	
2012	
2013	

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Crée ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achievé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

Action 8 Information en continu des communes

Rappel de l'objectif:

Assurer une information continue des communes sur leurs obligations en matière d'information des populations sur les risques naturels majeurs

Commentaire:

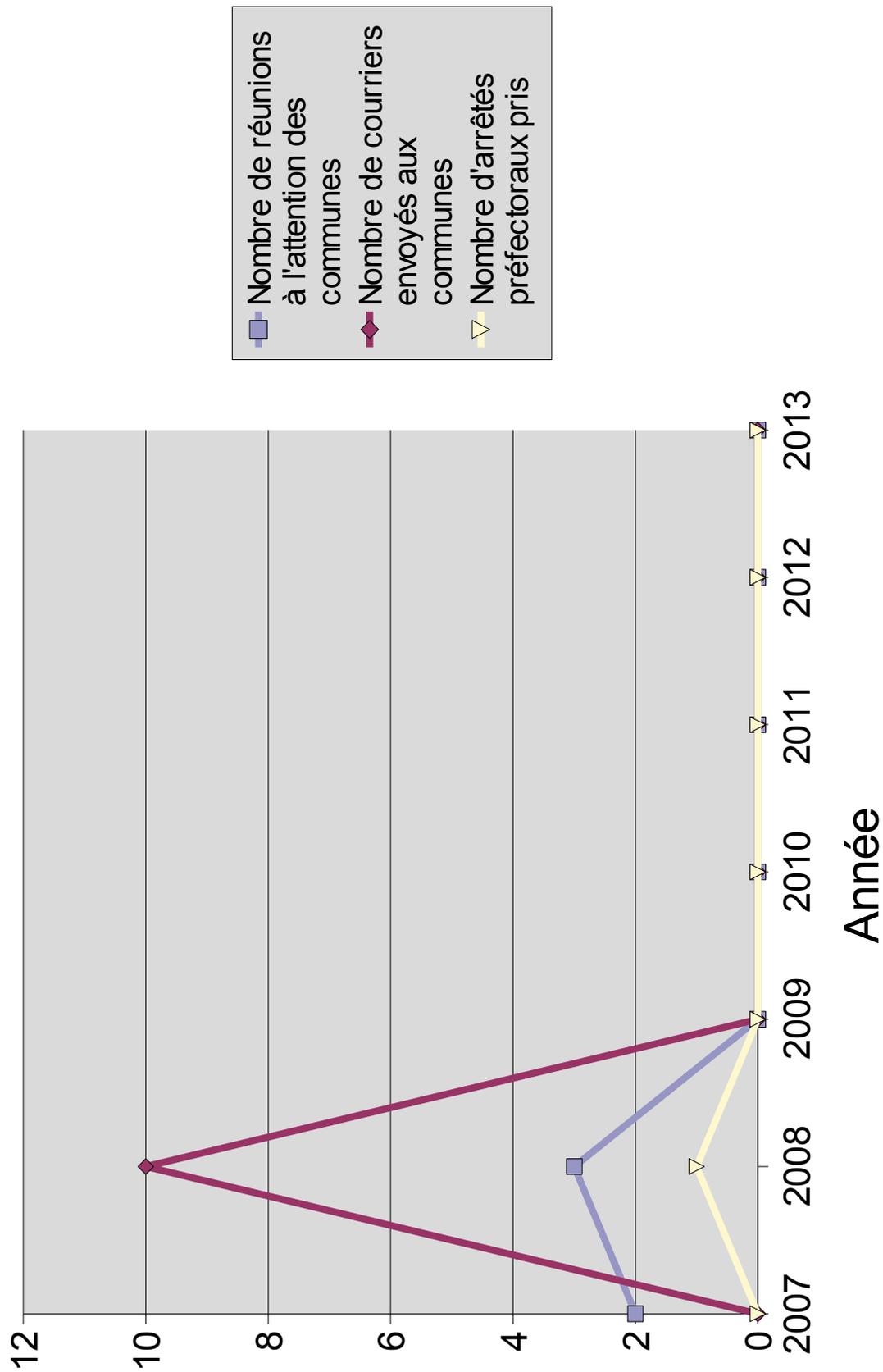
Voir avec le SIDPC pour connaître le nombre de courriers et d'arrêtés à destination des communes sur l'information de populations sur les risques naturels. Pour l'année 2007, les deux réunions à l'attention des communes qui sont prises en compte dans ce tableau sont la journée d'information sur les risques du 18 octobre et la CDRNM du 30 novembre. En 2008, 3 réunions de concertation sur le SDPRN (1 réunion par arrondissement) ont eu lieu.

Indicateur:

Graphique représentant le nombre de réunions, de courriers ou d'arrêtés de la Préfecture au sujet de l'information préventive.

<i>Année</i>	<i>Nombre de réunions à l'attention des communes</i>	<i>Nombre de courriers envoyés aux communes</i>	<i>Nombre d'arrêtés préfectoraux pris</i>
2007	2	0	0
2008	3	10	1
2009	0	0	0
2010	0	0	0
2011	0	0	0
2012	0	0	0
2013	0	0	0

Information en continu des communes



Action 9 Information des acquéreurs et locataires

Rappel de l'objectif

Poursuivre la mise à jour des dossiers communaux d'information (DCI) établis par la Préfecture et des PPR approuvés/révisés disponibles sur le site de la DDEA

Indicateur: Nombre de mises à jour des DCI et des PPRN sur les sites internet de la préfecture et de la DDEA.

<i>Année</i>	<i>Nombre de DCI mis à jour sur le site de la préfecture (http://www.val-doise.pref.gouv.fr/content/content3588107.html)</i>	<i>Nombre de PPRN mis à jour sur cartorisques (http://cartorisque.prim.net/)</i>
2007	24	0
2008	2	17
2009	1	-
2010	-	-
2011	-	-
2012	-	-
2013	-	-

Action 10 Plaquette d'information grand public sur les risques majeurs

Rappel de l'objectif:

Poursuivre la mise à jour des dossiers communaux d'information (DCI) établis par la Préfecture et des PPR approuvés/révisés disponibles sur le site de la DDEA

Indicateur: Nombre de mises à jour des DCI et des PPRN sur les sites internet de la préfecture et de la DDEA.

<i>Année</i>	<i>Avancement de la réalisation de la plaquette</i>
2008	
2009	
2010	
2011	
2012	
2013	

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Crée ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achievé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

Action 11 Réalisation des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)

Rappel de l'objectif:

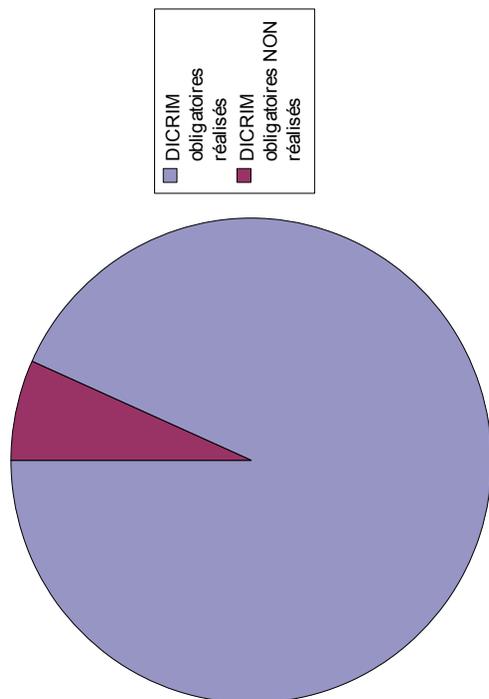
Terminer l'élaboration des DICRIM et PCS sur les 119 communes concernées par des risques majeurs dans le département

Indicateur:

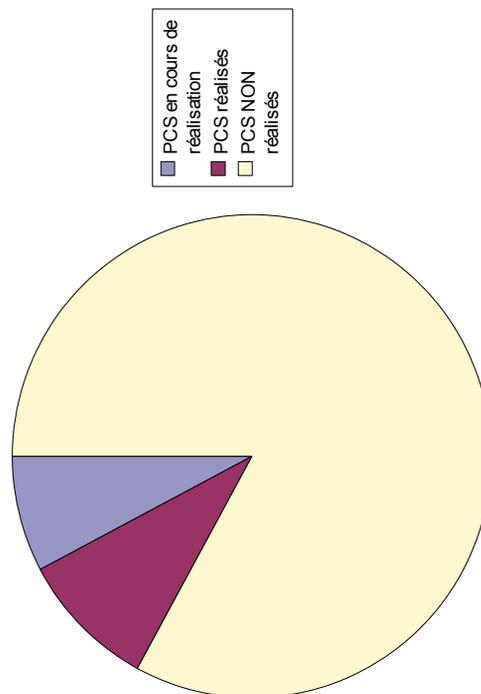
Graphique en camembert représentant le nombre de DICRIM/PCS obligatoires lancés/réalisés

<i>Année</i>	<i>DICRIM obligatoires réalisés</i>	<i>DICRIM obligatoires NON réalisés</i>	<i>PCS en cours de réalisation</i>	<i>PCS réalisés</i>	<i>PCS NON réalisés</i>
2008	111	8	10	12	107
2009					
2010					
2011					
2012					
2013					

Avancement des DICRIM en 2008



Avancement des PCS en 2008



Action 12 Information des particuliers sur les prescriptions des PPR

Rappel de l'objectif:

Assurer une information régulière des citoyens sur les prescriptions des PPR.

Indicateur : Nombre de communes où les informations générales et ciblées sont mises en place.

	<i>Etape 1</i>	<i>Etape 2</i>	<i>Etape 3</i>	<i>Etape 4</i>
<i>Année</i>	Nombre de communes couvertes par un PPR approuvé dans l'année	Nombre de communes couvertes par un PPR approuvé dont les prescriptions relatives aux biens existants ont été notifiées aux personnes concernées	Nombre de dossiers d'information communaux mentionnant les obligations des PPR relatives aux biens existants	Nombre de communes où des certificats attestant de la réalisation des travaux prescrits ont été reçus.
2009				
2010				
2011				
2012				
2013				

Action 13 Repères de crue

Rappel de l'objectif:

Assurer l'homogénéité des inventaires communaux des repères de crue au niveau régional en élaborant un outil méthodologique à l'attention des communes (échéance 2009-2010)

Indicateurs:

- 1) Tableau d'avancement du guide .
 - 2) Graphe en camembert représentant l'avancement de la pose de repères de crues (information recueillie dans la BD communale)
- Ce graphique permet de voir l'avancée de la pose de repères de crue sur les cours d'eau du Val d'Oise. 149 communes du Val d'Oise sont touchées par le risque d'inondation fluviale et 37 communes sont couvertes par un PPRIF. Ces communes sont celles où le risque est le plus important, à savoir à proximité des principaux cours d'eau du Val d'Oise (la Seine, l'Oise et l'Epte). Les communes restantes qui n'ont pas de PPRIF sont les communes où des cours d'eau de moindre importance circulent, mais où la pose de repères de crue est imposée par le code de l'environnement. (voir carte sur les cours d'eau principaux et secondaires dans le fichier « SDPRN », « Réalisation des actions », « Suivi »)

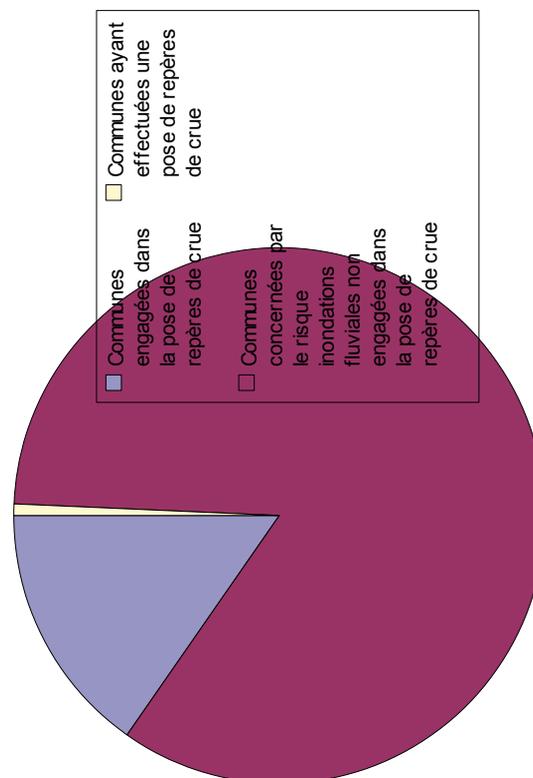
	<i>Etat d'avancement du guide</i>
2008	
2009	
2010	
2011	
2012	

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Créé ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achevé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

2)

<i>Année</i>	<i>Communes engagées dans la pose de repères de crue</i>	<i>Communes concernées par le risque inondations fluviales non engagées dans la pose de repères de crue</i>	<i>Communes ayant effectuées une pose de repères de crue</i>
2008	22	121	1
2009			
2010			
2011			
2012			
2013			

Etat d'avancement de la pose de repères de crue en 2008



Action 14 Transformation des périmètres R111-3 en plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) réglementés

Rappel de l'objectif:

Transformer le plus rapidement possible les périmètres de cavités souterraines R111-3 en PPRMT dotés d'un plan de zonage (réduisant la « zone de danger ») et d'un règlement (96 communes), en incluant le risque « retrait-gonflement des argiles »

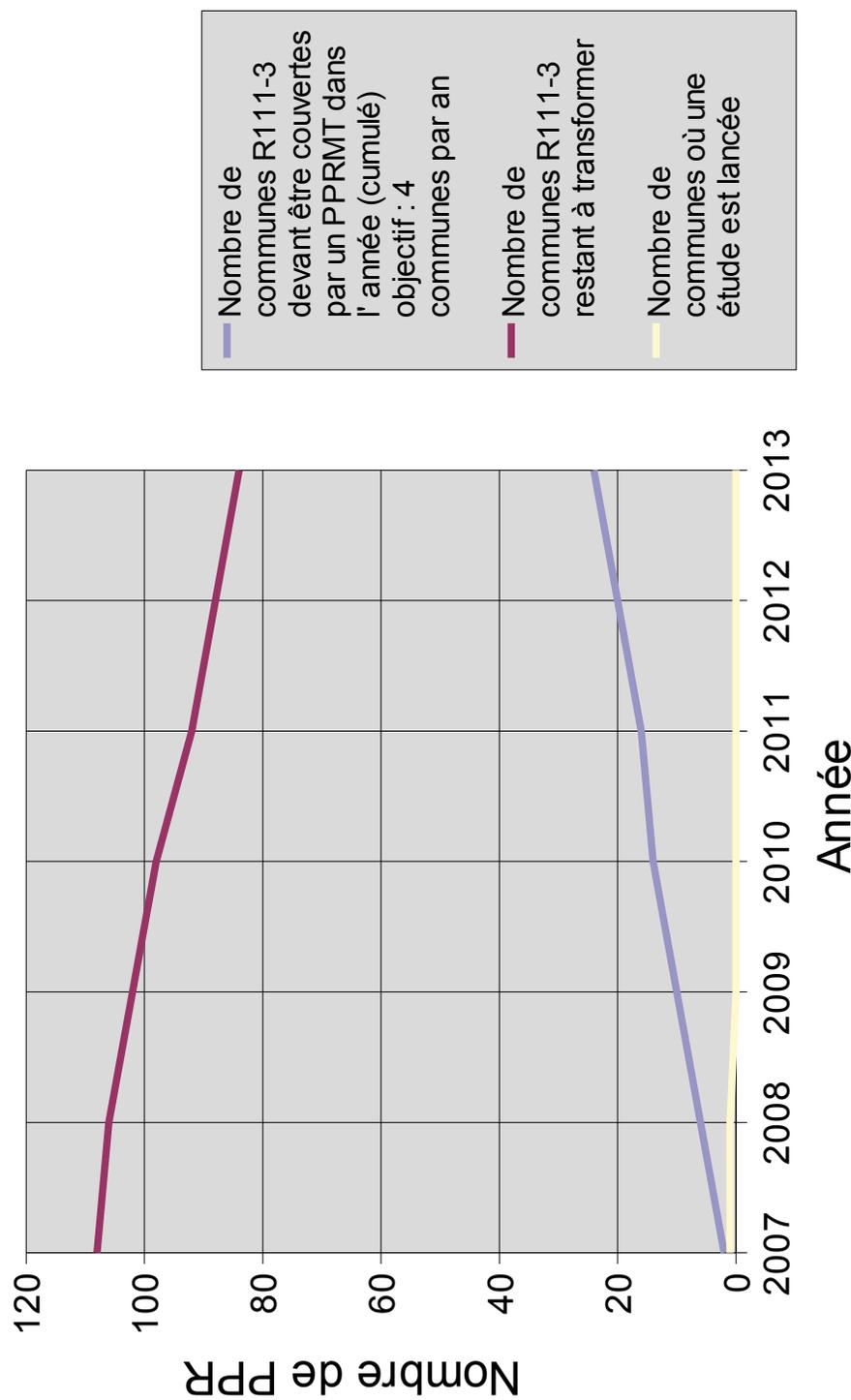
Indicateur:

Graphique comparant le nombre de communes R111-3 devant être couvertes par un PPRMT et le nombre de communes où l'étude est engagée.

Le nombre de communes R111-3 transformées est comptabilisé en valeur cumulée sur la durée du SDPRN.

<i>Année</i>	<i>Nombre de communes R111-3 devant être couvertes par un PPRMT dans l'année (cumulé) objectif : 4 communes par an</i>	<i>Nombre de communes R111-3 restant à transformer</i>	<i>Nombre de communes où une étude est lancée</i>	<i>Nom des communes où une étude est lancée</i>	<i>Nombre de communes où les R111-3 ont été transformés</i>	<i>Nom des communes où les R111-3 ont été transformés en PPR</i>
2007	2	108	1	Argenteuil	1	Beaumont sur Oise, Bessancourt, Grisy les platres
2008	6	106	1	Argenteuil	0	
2009	10	102	0			
2010	14	98	0			
2011	16	92	0			
2012	20	88	0			
2013	24	84	0			

Transformation des périmètres R111-3 en PPR



Action 15 Prise en compte du phénomène de « retrait-gonflement des sols argileux » dans les PPR mouvements de terrain

Rappel de l'objectif :

- a) Prendre systématiquement en compte l'aléa « retrait-gonflement des argiles » lors de la transformation en PPR mouvement de terrain des anciens périmètres R111-3.
- b) Elaborer des PPR spécifiques « sécheresse » sur les communes prioritaires non concernées par des cavités souterraines.

Indicateur : Graphique comparant les communes couvertes par un PPR incluant le risque « sécheresse » avec les objectifs du SDPRN (actions 14 et 15).

<i>Année</i>	<i>Nombre de PPRMT traitant des argiles</i>		<i>Nom des communes concernées</i>
	Objectif du SDPRN	Résultats cumulés	
2007	0	1	Bessancourt
2008	0	0	Argenteuil, Epiais Rhus
2009	3+5 = 8	-	4 R111-3 + 1 sécheresse (Baillet en France
2010	8+15=23	-	Sécheresse : Plessis Bouchard, Franconville, Ermont, Eaubonne, Andilly, Saint Gratien, Enghien-les-bains, Deuil la barre, Montmagny, Sarcelles, Garges-les-Gonesse + 4 R111-3
2011	23+5=28	-	PER Margency + 4 R111-3
2012	28+5=33	-	Sécheresse Ezanville + 4 R111-3
2013	33+4=37	-	04/04/08

Action 16 Transformer les anciens PER en PPR sur Margency, Presles et Valmondois

Objectif : Réviser les anciens PER :

- a) Margency : en 2011
- b) Presles : en 2010
- c) Valmondois : en 2010

indicateur : comparaison de l'avancement des révisions de PER avec les objectifs du SDPRN.

<i>Année</i>	<i>Margency</i>	<i>Presles</i>	<i>Valmondois</i>
2009			
2010		PER révisé	PER révisé
2011	PER révisé		
2012			
2013			

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Crée ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achievé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

Action 17 Amélioration de la concertation lors de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN)

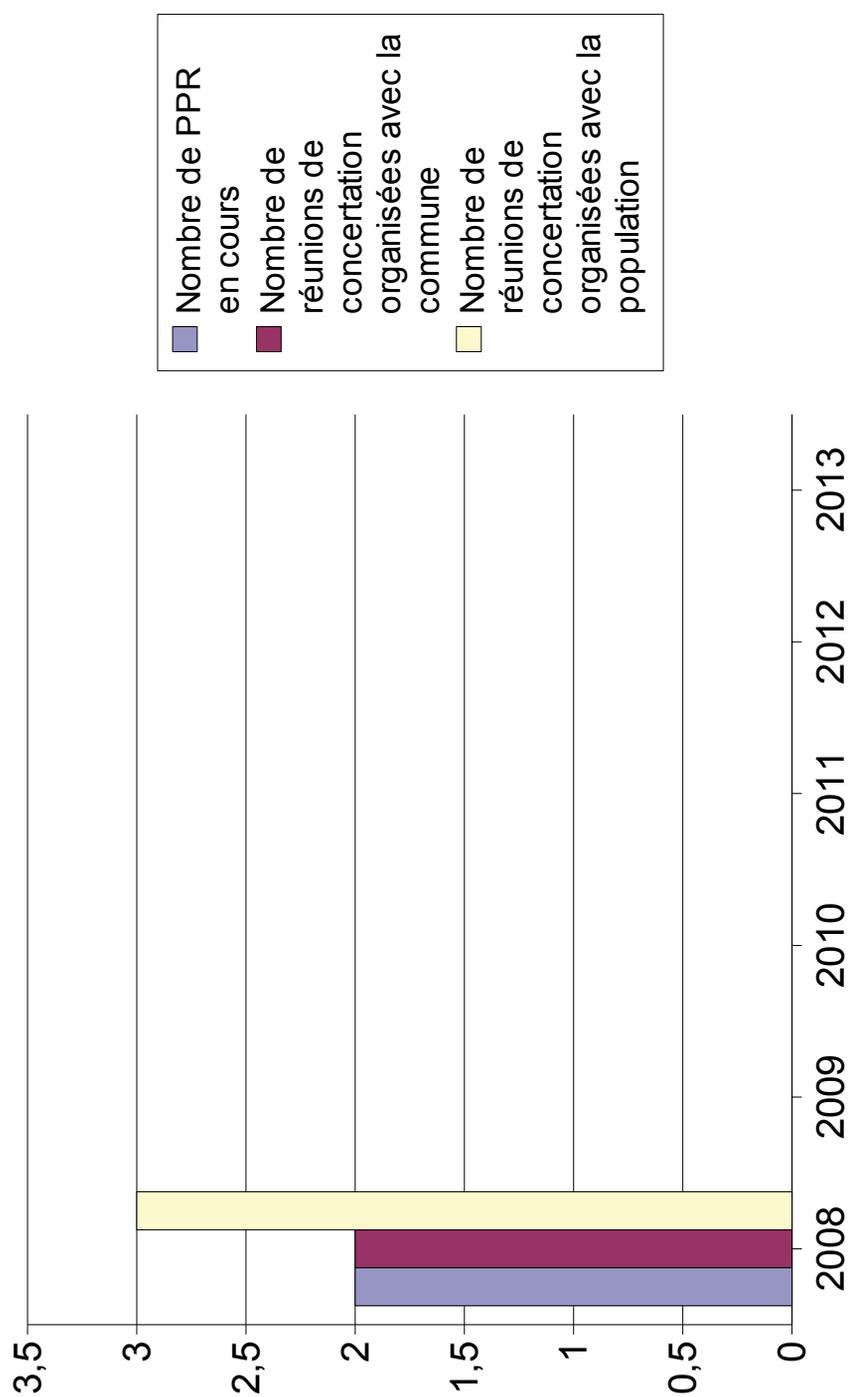
Objectif : Améliorer la concertation dans la procédure de PPRN :

- avec la commune en phase d'études d'aliéas avant la prescription du PPR
- avec la commune en phase d'élaboration du zonage et du règlement
- avec la population avant l'enquête publique

Indicateur : Nombre de réunions de concertation avec la commune et la population pour les PPR en cours.

<i>Année</i>	<i>Nombre de PPR en cours</i>	<i>Nombre de réunions de concertation organisées avec la commune</i>	<i>Nombre de réunions de concertation organisées avec la population</i>
2008	2	2	3
2009	0	0	0
2010	0	0	0
2011	0	0	0
2012	0	0	0
2013	0	0	0

Concertation lors de l'élaboration des PPR



Action 18 Information de la commission départementale des risques naturels majeurs sur les travaux de réduction des risques subventionnés par le Fonds Barnier

Objectif : Informer la CDRNM au sujet des subventions accordées en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité

Indicateur : Nombre de réunions de la CDRNM chaque année.

<i>Année</i>	<i>Information de la CDRNM</i>
2007	1
2008	0
2009	1
2010	-
2011	-
2012	-
2013	-

Action 19 : Améliorer l'efficacité de l'utilisation du Fonds Barnier

Objectif : Clarifier les démarches nécessaires à l'obtention du fonds Barnier pour réduire les délais d'instruction des demandes de subvention

Indicateurs :

- 1) avancement de la plaquette d'information
- 2) rapidité de la procédure (la diffusion de la plaquette devrait l'améliorer)

1)	<i>Année</i>	<i>Plaquette</i>
	2009	
	2010	
	2011	
	2012	
	2013	

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Crée ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achévé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

2)

<i>Année</i>	<i>Etape 1</i> Temps moyen entre la réception du dossier de demande de subvention par la commune ou un particulier et l'attestation du caractère complet du dossier par la DDEA	<i>Etape 2</i> Temps moyen entre l'attestation du caractère complet du dossier par la DDEA et la réponse du MEEDDAT	<i>Etape 3</i> Temps moyen entre l'attribution de la subvention et le début des travaux/de l'étude	<i>Etape 4</i> Temps moyen entre le début des travaux/de l'étude et le versement de la subvention (acomptes et soldes à la fin de l'opération)
2008	3 mois	4 mois	-	-
2009	-	-	-	-
2010	-	-	-	-
2011	-	-	-	-
2012	-	-	-	-
2013	-	-	-	-

Action 20 Secteurs d'intervention prioritaire pour la réalisation des travaux de réduction des risques

Objectif : Avoir une vision prospective des secteurs de danger où des travaux devraient être réalisés en priorité :

- Réalisation d' une carte des secteurs prioritaires
- Réalisation d'une carte des travaux de réduction de vulnérabilité
- Démarches d'information auprès des communes concernées

Indicateur : Tableau d'avancement de la cartographie et de sa diffusion aux communes.

<i>Année</i>	<i>Etape 1 (échéance 2009-2011)</i>	<i>Etape 2 (échéance 2011-2013)</i>
	Réalisation des cartographies	Envoi des informations aux communes
2009		
2010		
2011		
2012		
2013		

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Crée ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achevé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

Action 21 Programme de retour d'expériences suite aux événements exceptionnels.

Rappel de l'Objectif :

- Réaliser un guide méthodologique pour faciliter la réalisation de retours d'expérience des communes
- prévoir chaque année une aide financière pour le retour d'expériences d'une commune
- centraliser les données au sein des services de l' Etat et les diffuser auprès des communes intéressées

Indicateurs :

- 1) Tableau d'avancement de la réalisation du guide (Le lancement du guide ne se fera qu'après le 1er retour d'expérience réalisé pour le compte d'une commune)
- 2) Graphique comparant le nombre d'arrêtés CATNAT et le nombre de retours d'expériences réalisés par les communes.
- 3) Nombre de retours d'expériences capitalisés par la DDEA et de communes bénéficiant des enseignements tirés de ces retours d'expériences

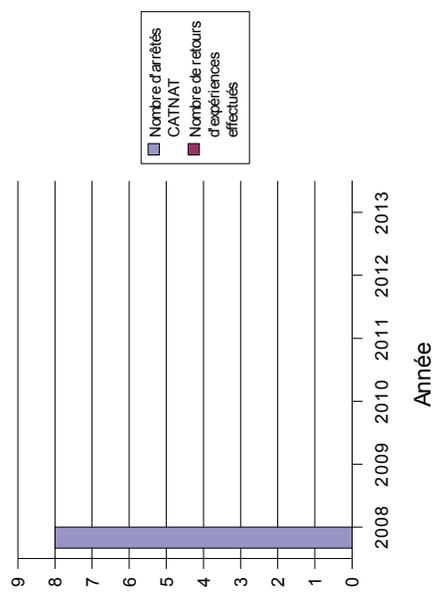
1)	Année	Guide
	2008	
	2009	
	2010	
	2011	
	2012	
	2013	

	<i>Pas encore engagé</i>
	<i>Créé ou en cours de réalisation</i>
	<i>Achévé</i>
	<i>Échéance prévue dépassée</i>

2)

<i>Année</i>	<i>Nombre d'arrêtés CATNAT</i>	<i>Nombre de retours d'expériences effectués</i>	<i>Nombre de retour d'expériences financés par le MEEDDAT</i>
2008	8	0	0
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-

Nombre de retours d'expériences



3)

<i>Année</i>	<i>Nombre de communes ayant bénéficié d'un retour d'expérience avec l'aide de la DDEA</i>	<i>Nombre de communes ayant réalisé un retour d'expérience en régie (cf action n°1)</i>	<i>Nombre de courriers informatifs transmis aux communes de la part de la DDEA sur les enseignements tirés des retours d'expériences</i>
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-

Action 22 : Du retour d'expériences au PPRN

Rappel de l'Objectif : Prendre en compte les conclusions des retours d' expériences dans l' élaboration des PPRN

Indicateur : Nombre de PPR prenant en compte les enseignements des retours d'expérience

<i>Année</i>	<i>Nombre de retours d'expériences effectués</i>	<i>Nombre de PPRN prescrits ou approuvés</i>	<i>Nombre de PPRN ou les enseignements des retours d'expériences ont été pris en compte</i>
2009			
2010			
2011			
2012			
2013			

Un remerciement tout particulier est adressé à l'université de Cergy Pontoise et notamment :

Gergana NIKOLOVA

Camille ROSSIGNOL

Fanny GOBERT